

Québec entend mettre son pouvoir économique au service du français

par Pierre O'Neill

Le projet de loi linguistique que le gouvernement Bourassa déposera ces prochains jours à l'Assemblée nationale contiendra de nouvelles dispositions permettant à l'Etat de faire valoir ses pouvoirs économiques et financiers pour amener les entreprises à faire du français la langue de travail et de communications.

Soumis à la réflexion des députés libé-

raux réunis en caucus secret vendredi à Québec, le document prévoit en outre: l'obligation pour l'Etat, ainsi que les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux de faire du français la langue de l'administration; des limites importantes à la liberté de choix des parents concernant la langue d'enseignement; la création d'une Régie de la lan-

gue dotée de vastes pouvoirs d'enquête et chargée de veiller à l'application et à la promotion des programmes.

Décrétant le français seule langue officielle, le projet ne prévoit par ailleurs aucun changement à l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. L'AANB stipule l'obligation pour les législatures provinciales de diffuser et

d'imprimer dans les deux langues, les procès-verbaux, les registres et les journaux, et de permettre également les débats dans les deux langues. Il prescrit aussi que les procédures devant les tribunaux pourront s'instruire en français ou en anglais. Ces dispositions sont maintenues sauf que les décisions des tribunaux rendues en anglais devront être tra-

duites en français.

A cet égard, le Parti québécois à l'instar du Mouvement Québec-français avait allégué que le caractère officiel du français au Québec et à l'Assemblée nationale ne pouvait être reconnu sans que l'anglais perde le caractère officiel qu'il possède en vertu de l'article 133 de l'AANB. Il faut rappeler d'autre part que

la majorité des juristes de la commission Gendron avaient conclu que le Parlement du Québec possède déjà tous les pouvoirs de faire du français la seule langue officielle dans les institutions parlementaires et juridiques.

L'aspect le plus important du projet de loi linguistique réside peut-être dans la

Voir page 6 : Le français

Le Rassemblement est officiellement créé

Le mouvement anti-Drapeau prend forme

par Bernard Descôteaux

"Le Rassemblement des citoyens de Montréal est devenu une réalité qui nous appartient, et, en septembre, on pourra constater que nous sommes résolument prêts à nous lancer dans la lutte pour les élections municipales de novembre. Même si le temps presse, notre détermination joue en notre faveur."

C'est en ces termes que Mlle Léa Cousineau, qui a été élue présidente du comité

exécutif du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), a résumé les travaux du congrès de fondation du RCM auquel participèrent quelque 300 personnes durant la fin de semaine à Montréal.

Après plusieurs mois de gestation, ce parti politique s'est enfin donné une organisation officielle: programme électoral, structures et comité exécutif. C'est à l'instigation des centrales syndicales, des

militants du Parti québécois, du NPD-Québec et du Mouvement progressiste urbain qu'un mouvement d'opposition au maire Drapeau s'était dessiné dès l'automne dernier et qu'un regroupement des forces, dans un parti politique qui soit indépendant de toute organisation déjà existante, avait été proposé.

Les participants au congrès, qui avaient été délégués par des assemblées de ci-

toyens de 18 des 19 districts électoraux de Montréal ont particulièrement insisté tout au long de la fin de semaine sur l'aspect démocratique tant de leur fonctionnement que de leur programme.

Ainsi, l'une des principales mesures retenues dans le programme est la création d'un nouveau cadre d'action dans les quartiers.

Le RCM propose une révision aussi bien de la carte que du système électoral de manière à ce que chaque conseiller représente un quartier bien identifié et défini; il prône en outre l'institution de conseils de districts où seraient discutées toutes les questions affectant le quartier: ces conseils serviraient de liens entre le conseiller et les citoyens.

Cette question de la démocratie est également revenue dans un atelier de stratégie où les délégués ont clairement défini que les élections de novembre prochain n'étaient pas une fin en soi mais un instrument pour instaurer une vie démocratique à Montréal, par l'application du programme adopté au cours de la fin de semaine et qui sera complété par le conseil général du parti.

En terme de stratégie, le RCM a retenu deux orientations majeures. Dans la même ligne suivie depuis le début, on entend poursuivre le travail de sensibilisation et d'organisation au niveau des quartiers, croyant que c'est là qu'on pourra surtout faire élire les candidats du RCM. Dans le même sens, la présidente du RCM, Mlle Cousineau, devait ajouter, au cours d'une conférence de presse, que la priorité serait donnée d'ici septembre, à l'implantation du parti dans les quartiers et à préparer, dès le mois de juin, les premières conventions pour le choix de candidats aux postes de conseillers.

Selon le RCM, c'est au niveau des quartiers que le Parti civique du maire Drapeau est le plus faible et, affirme-t-on, c'est en s'y consacrant qu'on pourra éviter une élection où la lutte se ferait entre des "personnalités". C'est pourquoi, tout en acceptant, comme deuxième grande orientation, de présenter un candidat à la mairie, on désire avoir un candidat qui adhèrera entièrement au programme du RCM, tout en évitant le vedettariat.

Un second congrès général, prévu pour la mi-septembre, sera consacré, entre autres choses, au choix du candidat à la mairie. D'ici ce congrès, le RCM doit s'attacher à compléter son organisation définie par les statuts adoptés. Il est prévu que dans chacun des districts électoraux, les citoyens éliront des conseils de district composés de cinq personnes plus deux représentants à un conseil général qui constituera l'instance suprême entre les congrès. Présage à la vie politique municipale si le RCM est porté majoritairement au pouvoir à Montréal, en novembre, les congressistes ont décidé que toutes les réunions des instances de leur parti seraient publiques, même au comité exécutif.

Ce comité exécutif est composé de neuf personnes: Mlle Léa Cousineau, présidente

Voir page 6 : Anti-Drapeau



Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) a vu le jour en fin de semaine lors d'un congrès où il s'est donné un programme électoral et des statuts axés principalement sur un renouveau démocratique à Montréal. Pour organiser l'opposition au maire Drapeau, le RCM a en outre élu un exécutif de huit personnes dont l'âge moyen est 35 ans. On voit ici, de gauche à droite, M. Gilles Gauthier, vice-président; Mlle Léa Cousineau, président; MM. Jean Fournier, secrétaire; Jean-Charles Desroches, trésorier; Gilles Goulet et Gabriel Gagnon, conseillers.

(Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Le PQ insistera pour que les députés absents soient pénalisés

QUÉBEC (PC) — Un certain nombre de députés libéraux à l'Assemblée nationale risquent de perdre une partie de leur salaire à la fin de la session, à cause d'un trop grand nombre d'absences lors des séances.

Le whip du Parti québécois, M. Marcel Léger, a déclaré, lors d'une entrevue à la Presse canadienne, que son parti envisageait de réclamer que la Loi de la Législature soit respectée intégralement au sujet des absences en Chambre.

L'article 95 de cette loi prévoit une "déduction de \$60 sur l'indemnité d'un député, pour chaque jour en plus de dix où un député n'assiste pas à une séance de l'Assemblée nationale". C'est dire que l'amende commence "à courir" à partir du onzième jour.

La Loi prévoit naturellement qu'un député peut s'absenter pour des motifs valables, soit la maladie ou une "activité officielle".

Lors des Parlements précédents, une motion présentée par le leader parlementaire du parti au pouvoir et appuyée par

l'Opposition, prévoyait que les dispositions de l'article 95 de la Loi de la Législature n'étaient pas appliquées.

Ainsi, le journal des Débats du 24 décembre 1971 nous indique qu'une proposition du ministre libéral Gérard-D. Lévesque, appuyée par le député Rémi Paul, de l'Union nationale, avait été approuvée en ce sens. Il s'agissait d'absoudre tous les députés qui avaient, au

cours de la session, manqué 11 séances ou plus de l'Assemblée nationale.

Cette session-ci, le Parti québécois envisage cependant de combattre de toutes ses forces la présentation d'une telle motion, de sorte que tous les députés qui auront manqué plus de 10 séances sans raisons légales risquent de perdre \$60 par jour d'absence, à partir du onzième

Voir page 6 : Députés absents

Hardy veut endiguer l'invasion massive du fédéral dans les affaires culturelles

propos recueillis par GÉRALD LeBLANC

QUÉBEC — "Si la tendance des dix dernières années, marquée par l'invasion massive du secteur culturel par le fédéral, devait continuer une autre décennie, on peut se demander si l'on pourra encore parler d'un ministère québécois des affaires culturelles en 1984."

Celui qui porte ce jugement draconien, M. Denis Hardy, a promis de renverser la vapeur et d'entreprendre des négociations serrées avec Ottawa pour redonner au Québec — "souveraineté culturelle oblige" — la mainmise sur sa politique culturelle.

Dans une entrevue accordée au DEVOIR, M. Hardy a précisé sa pensée sur la situation actuelle, les exigences de la souveraineté culturelle et les moyens d'action disponibles au niveau de son ministère.

● La souveraineté culturelle signi-

fie que le Québec prend les décisions ultimes, détermine la politique culturelle sur son territoire.

● Dans les faits, cette souveraineté est battue en brèche par l'intervention massive et quotidienne du gouvernement fédéral, dont les ramifications sont telles que le Québec n'a pas encore réussi à en établir un inventaire exhaustif.

● Si cette situation inacceptable devait continuer encore dix ans, il serait illusoire de tendre vers la souveraineté culturelle du Québec et il faudrait même s'interroger sur l'utilité d'un ministère québécois des affaires culturelles.

Trois hypothèses s'offrent à ceux qui veulent renverser la vapeur et permettre au Québec de reprendre en main ce secteur vital.

1) Le fédéral accepte de remettre

intégralement au gouvernement du Québec les sommes dépensées pour le développement culturel sur le territoire du Québec.

2) Ottawa et Québec conviennent d'une entente-cadre (comme celle conclue avec le MEER) basée sur la politique québécoise pour l'ensemble de ce secteur.

3) Les deux niveaux de gouvernement procèdent par secteur (biens culturels, arts d'interprétation, musées, bibliothèques, industrie du livre, etc...) et arrivent à des ententes précises permettant au Québec de garder le contrôle de l'orientation des programmes.

Ces constatations et ces conclusions, M. Hardy les tire de l'inventaire, de l'action respective de Québec et d'Ottawa, préparé par son ministère depuis plus d'un an.

Cet inventaire "exhaustif et chiffré" sera terminé d'ici deux semaines et il démontre clairement, selon M. Hardy, que les sommes dépensées par le fédéral sont "infiniment" plus considérables que celles provenant du provincial.

Un premier inventaire, terminé l'an dernier, avait démontré que neuf ministères fédéraux sont responsables de 14 organismes et de 13 programmes proprement culturels sur le territoire du Québec. A cela s'ajoutait 21 organismes ou programmes para-culturels, tels les programmes d'initiatives locales ou de perspectives-jeunesse, souvent reliés au domaine culturel.

"Cette situation est complètement inacceptable en ce qu'elle rend impossible l'établissement d'une politique

Voir page 6 : Denis Hardy



Fête des mères, fête des fleurs, mais il y manquait le soleil, hier, sous une pluie misogyne, rue Papineau. Mais les roses de juin n'en seront que plus belles, vous le jurez, Alcide ?

(Photo LE DEVOIR par Alain Renaud)

Richard Nixon ne se rend pas encore

WASHINGTON (par l'AFP) — Le président Richard Nixon cherche à faire vaciller, avant que leurs pressions ne deviennent insupportables, le nombre sans cesse croissant de ses partisans qui l'adjurent de partir, en leur démontrant qu'il dispose encore d'un "dernier carré" suffisant pour lancer son défi: "Nous ne nous rendons jamais".

La mobilisation qui s'ébauche pour démontrer que le temps n'est pas encore venu où le départ de Richard Nixon répondrait à l'intérêt supérieur des États-Unis inclut sa famille, ses conseillers, le vice-président Gerald Ford, certains dirigeants du Parti républicain, les masses de l'électorat conservateur, et aussi, indirectement, les partenaires étrangers du président pour la construction de sa "génération de paix". MM. Leonid Brejnev, Mao Tsé-toung et Chou En-Lai.

Les dirigeants parlementaires républicains dont les pressions accrues avaient provoqué une soudaine montée de fièvre à la fin de la semaine sur la possibilité d'une démission présidentielle, ont jusqu'à présent reculé devant le "saut" décisif, une démarche collective auprès de M. Nixon pour qu'il fasse un "dernier geste de noblesse".

Ils ont maintenant un motif de réflexion supplémentaire. Un personnage clef du parti, le sénateur Barry Goldwater, a mis en garde ceux qui demandent au chef

Voir page 6 : Richard Nixon

Chez Vifo

La plus belle
terrasse en ville
Réceptions privées

Tél. 735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal



l'actualité religieuse

par Jean-Pierre Proulx

Les religieux envisagent l'avenir avec plus de sérénité

Après 10 ans de tempête, les communautés religieuses canadiennes envisagent maintenant l'avenir avec plus de sérénité. Les motifs d'inquiétude ne sont pas tous disparus, loin de là. Mais il est maintenant possible de prendre appui sur l'expérience pour avoir un peu mieux où l'on va. Il y a encore du tangage et du roulis, mais on maîtrise mieux la barque.

C'est l'impression que se dégage d'une table ronde tenue la semaine dernière à Ottawa avec six supérieurs généraux dont le père Yvon Préfontaine, c.s.v., président de la Conférence religieuse canadienne (CRC).

La CRC qui réunit les supérieurs majeurs de 237 communautés tant féminines que masculines et représentant au total plus de 60.000 membres, tenait son assemblée annuelle, assemblée qui marquait en même temps le 20e anniversaire de fondation de cet important organisme ecclésial.

Au cours de la table ronde, le père

Préfontaine a fait remarquer que les thèmes des assemblées générales donnent une assez juste image de ce qu'a été la vie religieuse de ces 20 dernières années.

Au début, pendant quatre ou cinq ans, la CRC a des allures de corporation professionnelle: on étudie des problèmes comme la santé des religieuses, la charge de travail des enseignants, la formation des frères coadjuteurs.

Puis, au commencement des années 1960, renversement de la tendance: les problèmes "spirituels" prennent la vedette. Successivement, on passe en revue les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Soudain, après le concile, c'est la tempête. Les supérieurs tentent de comprendre ce qui se passe. Ils analysent les nouvelles tendances de la vie religieuse. Ils parlent de maturité affective, de dynamique des groupes. Ils commandent des enquêtes. C'est la crise d'identité.

Depuis deux ans, un autre virage s'est amorcé: on se préoccupe de ce qui se passe à l'extérieur. L'an dernier, on a parlé de la présence au monde des pauvres et, cette année, de l'évangélisation.

La supérieure générale des Soeurs Sainte-Croix, sœur Jeanne Dusseault commente: "La crise d'identité est un problème dépassé. La plupart des religieux et religieuses s'étaient fortement identifiés à l'œuvre de la communauté. Or ces œuvres, les écoles et les hôpitaux surtout sont disparus surtout au Québec avec la réforme de l'éducation et des services de santé. Il a fallu, comme ces 80 religieuses qui enseignaient à Basile-Moreau aujourd'hui fermée, se redéfinir. Petit à petit, les religieux redécouvrent que c'est dans l'ensemble des valeurs communautaires, et non plus seulement par rapport à l'œuvre, qu'ils trouvent sens à leur vie."

Sœur Dusseault reconnaît que cela comporte de nouvelles exigences, notamment une adhésion personnelle

beaucoup plus forte de la part de chacun. Cela exige beaucoup de créativité et de recherches.

Aujourd'hui, les religieux et les religieuses se regroupent autour d'objectifs communs. Dans les petites fraternités où plusieurs se sont retrouvés, s'il n'y a pas ces objectifs communs et des pratiques communes, dans la prière par exemple, on en arrive à la "cohabitation pacifique". Cela ne peut durer.

La recherche d'une fraternité plus intense a fait aussi se modifier le style d'autorité. "Les religieux tiennent maintenant à se prononcer sur les priorités. Ils sont prêts à s'engager car l'attachement à l'œuvre n'existe plus. Mais en même temps, ils veulent un leadership fort qui rassemble, qui dynamise."

Un des aspects de la vie religieuse qui donne le plus de difficulté, note la table ronde, c'est la vie de prière. "Les religieux n'ont jamais tant suivi de sessions sur ce sujet. Les essais

sont nombreux et diversifiés. Certaines communautés sont incapables de prière spontanée. Chez d'autres, c'est le contraire. Ailleurs, on revient à des formes plus traditionnelles comme la prière silencieuse de l'oraison. Partout, on est en recherche."

La brusque transformation des communautés a bouleversé et a eu aussi des effets très importants au plan matériel. La vente d'immeubles a libéré des capitaux dans certains cas très importants. La supérieure des Hospitalières de Saint-Joseph, sœur Gertrude Dusseault, explique que l'on a dû établir des critères sur l'affectation de ces fonds. A court terme, on répond aux urgences tels les désastres. Mais on prévoit aussi le long terme pour subvenir à des besoins non comblés tels des foyers pour vieillards, aider une communauté dans un ghetto noir de Chicago, etc.

Dans plusieurs cas, on a créé des fonds de retraite car le vieillissement des communautés religieuses est une

chose très réelle. Dans chacune des quatre régions de la CRC, des comités des affaires temporelles jouent à ce propos un rôle très important. Ces comités centralisent les informations sur les finances des communautés, indiquent aux plus riches où sont les plus pauvres, analysent et répondent aux nombreuses sollicitations qui viennent de l'extérieur, notamment du tiers monde.

Somme toute, les communautés religieuses canadiennes sont, à tous les plans, en recherche. Mais cette recherche, pour une large part, n'est plus celle de l'aveugle qui ne sait pas où il va. Elles ont redécouvert les grandes valeurs communautaires: la fraternité, la prière, la foi, la mission. C'est autour de celles-ci que s'élabore leur recherche.

(Participaient aussi à la table ronde, le père Donatien Gaudet, c.s.c., le père Arthur Lacerte, o.m.i. et sœur Marie Corine, hospitalière de Saint-Joseph à Toronto.)

Les avocats, inquiets, resserrent les rangs

par
Guy Deshaies

Devant le danger d'être l'objet de surveillance électronique dans leur cabinet privé, devant la possibilité de perdre une clientèle importante au profit des avocats salariés de l'aide juridique et devant la menace de perdre une source de revenus importante dans le domaine de l'assurance-automobile, les avocats de pratique privée ont lancé un appel à la solidarité, à l'unité et à l'action en fin de semaine, à l'issue du congrès du 125e anniversaire du Barreau du Québec.

La lutte vécue entre le Barreau, qui prétend défendre les intérêts du public et de ses membres, et la Fédération des avocats du Québec, qui estime que c'est à elle seulement que revient le rôle de protéger l'intérêt des citoyens, s'est estompée devant cette situation. Si bien que le président de la FAQ, Me François Chapados, a lancé son appel à l'unité des avocats du Barreau, membres ou non de la FAQ, confrontés "aux problèmes du système d'assurance sans responsabilité (no fault) et de l'aide juridique".

Le bâtonnier sortant, Me Jacques Viau, dans son allocution de samedi, a déclaré, en guise de conclusion: "Je veux aujourd'hui faire un appel pressant à l'unité: s'il est un temps où nous devons resserrer les rangs c'est bien celui que nous vivons. Le Barreau, a-t-il poursuivi, doit pouvoir compter sur l'appui inconditionnel de tous et chacun. Ce n'est pas par groupes épars que nous pourrions surmonter les difficultés qui nous assaillent. Que le 125e anniversaire soit une occasion de montrer un front uni, un bloc solide et un Barreau des plus vigilants."

Ce sont les problèmes particuliers qui ont fait l'objet des résolutions du congrès mais ces problèmes résultent d'une situation générale qui, depuis quelques années à la suite de diverses mesures législatives et plus généralement à cause d'une conception nouvelle de l'administration de la justice, fait que les rapports personnels de l'avocat avec son client sont placés peu à peu à des systèmes et des structures collectifs.

L'avocat est inquiet parce qu'il voit se perdre son identité, son existence professionnelle individuelle et par conséquent des sources de revenus qu'il pouvait seul réclamer jusqu'à ce jour. Son champ d'activités traditionnel se resserre au profit de structures et d'entités administratives.

Au cours du congrès, les avocats ont tenté de démontrer qu'ils avaient en tête l'intérêt du client et du public en voulant, par exemple, protéger le libre choix de l'avocat même pour les personnes admissibles à l'aide juridique, en plaçant en faveur du secret professionnel au nom du client et en faisant valoir que l'abolition de la responsabilité en matière d'accidents de la route constitue une perte de droit fondamental.

Ainsi, ils expliquent que l'exclusion des avocats des cours dites de petites créances prive le client du droit sacré au service de son avocat. Il n'est pas sûr, cependant, que le public n'en soit pas satisfait vu l'absence de frais d'avocats.

Mais pour ce qui est du libre choix de l'avocat dans le système d'aide juridique et du fameux système "no fault", il n'est pas sûr que les avocats n'aient pas raison d'invoquer l'intérêt du public même si, au cours du congrès, ils l'ont fait timidement et de manière telle que ce sont leurs intérêts particuliers qui ont pris le dessus de l'argumentation.

Pour ce qui est du secret professionnel, même si une infime minorité d'avocats peut craindre d'être "espionnée" par la police, les résolutions visaient à protéger la discrétion absolue à laquelle un client a droit lors-

qu'il se confie à un avocat dans le cabinet de ce dernier, que ce soit au bureau d'aide juridique ou dans quelque autre cabinet.

Les deux résolutions à ce sujet sont que:

1) le Barreau recommande au parlement fédéral et à l'assemblée nationale d'inclure dans leurs déclarations des droits de l'homme, le droit au secret professionnel;

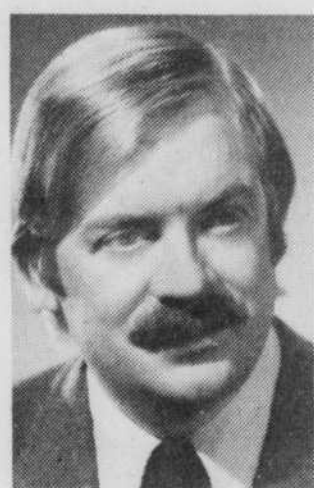
2) que le Barreau demande au législateur fédéral d'apporter au bill C-176 des modifications aux fins de protéger le secret professionnel de l'avocat en prohibant expressément l'écoute électronique des communications privilégiées entre tout citoyen et son avocat.

On demande aussi au ministre de la Justice du Québec, chargé de faire appliquer la loi fédérale sur la vie privée, de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger le secret professionnel de l'avocat.

Mais alors que les avocats s'expriment au nom de leurs clients, le ministre de la Justice répond, et il l'a fait au cours du congrès, que les avocats sont des citoyens comme les autres et n'échappent pas aux enquêtes policières.

L'inquiétude des avocats ne s'est donc pas atténuée.

Les deux autres grandes questions débattues ont été celles de l'aide juridique, qui fait du reste l'objet de négociations avec le ministère de la Justice, et celle de l'assurance automobile sans responsabilité, qui fait l'objet du rapport Gauvin, le-



Me Michel Robert

quel n'a pas encore été rendu public.

Le système d'assurance automobile dit de "no fault" a de multiples aspects et aucun projet de loi n'est encore proposé. Il est certain cependant qu'en parlant de l'abolition de responsabilité civile, quelles que soient la nature et la restriction des cas où elle s'applique, il y a abolition de certains recours devant les tribunaux et, conséquemment, perte d'un certain champ d'activité pour les avocats.

Invité par les congressistes en fin de semaine, le ministre québécois des Institutions financières, William Tettey, a tenté de rassurer les avocats en leur disant que le gouvernement n'avait pris aucune décision, qu'il n'y avait aucun projet de loi sur

les tablettes et que le gouvernement consulterait pleinement les avocats avant d'adopter toute mesure législative en ce sens. Mais le gouvernement finira par légiférer et, pour environ 1.500 des 5.000 avocats québécois, dont la plupart exercent leur profession en dehors de Montréal et Québec, il y a là une menace grave.

Pour beaucoup de bureaux d'avocats de province, les accidents de voiture et les réclamations qui en découlent constituent de 50 à 80% de leurs revenus.

M. Tettey a esquissé la possibilité pour ces avocats de s'organiser autrement pour faire face aux besoins et rendre un meilleur service à la collectivité mais il n'est pas allé jusqu'à dire que les intérêts des citoyens passeraient avant ceux d'un certain nombre d'avocats privés.

Dans les considérations des résolutions passées à ce sujet et qui visent à faire rejeter le principe d'indemnisation sans faute, "il y a cependant des arguments démontrant que l'intérêt du public n'est pas nécessairement mieux servi, par l'institution d'un tel système en vertu duquel les compagnies d'assurances paient aux accidents les dommages qu'ils subissent qu'ils soient en faute ou en droit, sans contestation et directement. Car rien ne prouve que les primes d'assurance ne seront pas plus élevées. Il est en effet inquiétant de constater que les 146 compagnies d'assurance qui sont au Québec

n'ont aucune objection à ce système.

Il n'est pas dit aussi que les réclamations obtenues en dehors des cours de justice seront aussi équitables pour tous. Mais les avocats ne sont pas allés, pour l'intérêt public, jusqu'à préconiser la nationalisation pure et simple des compagnies d'assurance ou même un système mixte d'assurance privée et d'Etat avec le maintien du principe de la responsabilité civile de l'automobiliste.

De toute manière, rien n'est en voie d'être prochainement résolu à Québec mais il est certain que les avocats ont raison de craindre que beaucoup d'entre eux perdront leur plume et devront y laisser leur peau notamment ceux dont la plupart des causes étaient de moins de \$300 et qui sont exclus depuis deux ans de ces causes avec l'avènement des petites créances, dont plusieurs clients transigeront désormais avec les bureaux d'aide juridique et qui se raccrochent désespérément aux

Premiers prix de traduction à Jean Paré et A. Brown

Le Conseil des arts du Canada a décerné cette semaine ses premiers prix de traduction à deux Canadiens bien connus dans le monde de la traduction littéraire: M. Alain Brown, pour une version anglaise de "L'antiphonaire" de Hubert Aquin, publiée sous le titre "The Antiphonary" (House of Anansi, Toronto), et M. Jean Paré, pour "Docteur Béthune" (éditions L'Étincelle, Montréal), traduction du célèbre ouvrage biographique de Sydney Gordon et Ted Allan, "The Scalpel and the Sword".

Mme Patricia Claxton, également de Montréal, a obtenu une mention honorable pour "The Beginnings of New France" (McClelland and Stewart, Toronto), traduction du livre de Marcel Trudel, "Les débuts de la Nouvelle France".

Les prix, de \$2.500 chacun, ont été remis à MM. Brown et Paré au cours d'une réception offerte en leur honneur au Club canadien de Montréal, sous la présidence de M. Guy Rocher, vice-président du Conseil des arts.

Les ouvrages primés ont été choisis par deux comités de sélection indépendants formés par le Conseil des arts. Le jury de langue française groupait: M. Gérard Bessette, Mme Antonine Maillet et M. Michel Roy; le jury de langue anglaise réunissait: M. Davidson Dunton, M. Frank Scott et M. Jack Warwick. Ces deux jurys ont examiné un total de 36 traductions (12 en français et 24 en anglais) publiées en 1973.

En instituant ses prix de traduction, il y a 6 mois, le Conseil des arts a voulu reconnaître le rôle de plus en plus important que joue cette discipline dans les communications, les arts et la culture au Canada. Chaque année, le conseil couronnera les deux ouvrages (l'un en français, l'autre en anglais) qui seront jugés les meilleurs parmi les traductions publiées l'année précédente. A l'exception des manuels scolaires, les ouvrages de toutes catégories sont admissibles, pourvu qu'ils aient été écrits et traduits par des Canadiens ou par des immigrants ayant au moins deux mois de résidence au Canada.

séparés, divorcés et accidentés de la route.

Qu'on crée un système universel et complet d'assurance sans responsabilité et un tribunal de la famille auquel les avocats n'ont plus accès (il en est question) et ces avocats, la plupart ruraux, n'ont plus qu'à fermer leurs portes ou devenir représentants régionaux des grands bureaux de Montréal et de Québec. Pour ce qui est de l'aide juridique qui fournit des services gratuits à une large catégorie de citoyens, c'est-à-dire les gens à faible revenu, les avocats de pratique privée dénoncent carrement la Commission des services juridiques et l'accusent de manipuler la notion du libre choix de l'avocat qui est théoriquement reconnue.

En effet, lorsqu'un justiciable admissible à l'aide juridique veut solliciter un avocat, il peut prendre celui de son choix, à la condition que ce dernier accepte des mandats d'aide juridique et se contente des tarifs payés par la Commission.

Mais avant de consulter l'avocat privé de son choix il doit obtenir sa formule d'admissibilité au bureau le plus près de l'aide juridique et c'est là, selon les avocats, qu'on le retient en lui offrant les services d'un avocat-maison, payé à salaire et dont la compétence, il est vrai, est certainement comparable à celle des autres.

En matière pénale, on se plaint également que devant les cours de comparution, lorsqu'un prévenu n'a pas d'avocat on lui propose d'office l'avocat de faction du bureau d'aide juridique.

Le bâtonnier sortant, Jacques Viau, a déclaré samedi à ce sujet: "Ce libre choix est inscrit dans la loi mais dans les faits il est battu en brèche. Je dis qu'il n'appartient pas à la Commission d'aide juridique, encore moins à son président, de décourager le libre choix simple et direct pour justifier la mise en place et le maintien d'un organisme monstre. Le Barreau, de poursuivre Me Viau, doit livrer une bataille éternelle à l'en-

contre des moyens ou méthodes utilisés pour éloigner les défavorisés des avocats de la pratique privée."

Il a été résolu, après lecture du rapport du négociateur, Me Roger David, que le Barreau demanderait la convocation d'une commission parlementaire spéciale, qu'il informerait d'une commission parlementaire spéciale, qu'il informerait le public des faits concernant l'impasse actuelle dans les négociations et qu'il autoriserait le comité administratif du Barreau à prendre toutes les mesures y compris la formation d'un comité d'action.

Car l'impasse des négociations porte précisément sur le refus du ministère de la Justice de permettre au client de passer directement à l'avocat de pratique privée qu'il a choisi, à la suite de la formule d'admissibilité de son client en même temps que son mémoire de frais.

Autrement dit, Québec exige que ce soit la Commission qui confie le mandat à l'avocat privé et non pas le client directement. Me David, qui négocierait pour les médecins spécialistes en 1970 et qui négocie cette fois pour le Barreau, a expliqué que le ministre concéderait certains points comme la possibilité pour un client de transiger directement avec un avocat de pratique privée en cas d'urgence, le principe de la répartition équitable des cas référés, le principe de la consultation préalable, etc. Mais il y a un désaccord sur le mode d'exercice du libre choix, sur la rémunération des services non tarifés (droit administratif par exemple) sur les tarifs raisonnables que des contraintes budgétaires obligeraient à réduire et sur la liste d'exclusion des services rendus par l'aide juridique.

Ces points sont majeurs, selon Me David, et des actions plus mordantes doivent être prises par les avocats.

C'est de tout cela que découle le cri d'alarme des avocats de pratique privée et l'appel à l'unité et à l'action de ceux surtout qui sont les plus menacés et qui

se sont le plus manifestés mais sur lesquels la grosse machine politique semble vouloir passer inexorablement laissant derrière elle les miettes consolatrices du recyclage.

En fin de congrès, le nouveau bâtonnier, élu pour la première fois conformément au nouveau code des professions, Me Michel Robert, a formulé le souhait qu'au congrès de l'an prochain il puisse glorieusement annoncer aux avocats:

1) qu'une entente est intervenue avec Québec qui place les études privées et la Commission des services juridiques sur un pied d'égalité avec tarifs raisonnables;

2) que le système d'assurance automobile aura été amélioré sans la disparition du principe de la responsabilité et sans avoir sacrifié le recours aux tribunaux en ces matières;

3) qu'une formule uniforme de formation professionnelle aura été trouvée pour les étudiants en droit et que l'harmonie marquera les rapports du Barreau avec les étudiants de 4e année;

4) qu'un programme complet de formation permanente aura été mis sur pied pour les avocats.

Me Robert entend se vouer à cet ambitieux projet et il n'a pu que souhaiter que l'an prochain l'avenir de l'avocat puisse offrir des perspectives plus encourageantes.

Pour le moment, ce ne sont là que des vœux devant l'inquiétude croissante, réelle et à certains égards justifiée.

le scrutin de juillet

Les quatre chefs

Après les heures d'ultime tension des derniers jours du régime, les quatre chefs de partis ont passé une fin de semaine relativement calme. Ils ont rempli, chacun de leur côté, des engagements depuis longtemps prévus. Puis les organisateurs ont reçu la mission de voir aux préparatifs de la campagne. Le premier ministre s'est rendu, tel que prévu, en Caroline du Nord, recevoir un doctorat honorifique de l'université Duke. M. Stanfield a rencontré des organisateurs de Sault Sainte-Marie en Ontario et Fredericton au Nouveau-Brunswick. Il se propose d'inaugurer sa campagne dans une dizaine de jours seulement. Le chef du NPD, M. David Lewis, fut le plus actif en fin de semaine en participant à des conventions pour le choix de candidats dans trois comités de l'Ontario. Il se rendra mercredi dans le comté de York-sud et le lendemain à une réunion du Congrès du travail du Canada à Vancouver. Il passera les journées de vendredi et samedi dans la capitale avant d'inaugurer officiellement sa campagne. Quant au chef du Crédit social, M. Real Caouette, il a participé samedi à une émission de radio à Montréal et a rencontré des organisateurs de la région de Québec. Il se trouvera aujourd'hui à Thetford. C'est samedi prochain que M. Caouette ouvrira sa campagne, et ce dans son comté de Témiscamingue.

Pourquoi les libéraux vaincront

Parce que les conservateurs s'expriment différemment selon qu'ils se trouvent dans l'Est du pays ou qu'ils s'adressent à des populations de l'Ouest. Et encore, parce que le Parti conservateur est déchiré par des querelles internes. Ce sont là les diagnostics et les prédictions du ministre libéral des Affaires sociales, M. Marc Lalonde. A titre d'exemple, M. Lalonde soutient que les conservateurs ont refusé de préciser leurs vues ou se sont montrés vagues sur des questions délicates telles que la langue chaque fois qu'ils devaient affronter des auditoires québécois. Il reproche aux dirigeants du parti d'avoir manifesté beaucoup plus d'intransigence sur les mêmes problèmes lorsqu'ils retournaient dans l'ouest du pays.

Les motivations de Turner

S'il faut en croire le chef national du Parti conservateur, le ministre des Finances, John Turner, a délibérément présenté un budget qui l'opposait ne pouvait se permettre d'accepter. Plus encore, M. Stanfield soupçonne M. Turner de souhaiter la défaite de son gouvernement pour abréger la carrière de M. Trudeau et accéder dans les plus brefs délais à la direction du Parti libéral. Pour sa part, le premier ministre Trudeau trouve odieuse cette interprétation que M. Stanfield s'est permise sur les véritables intentions de M. Turner.

Stanfield dit Trudeau maladroite

A peine démarrée, cette campagne électorale révèle déjà un Robert Stanfield plus agressif qu'en 1972. A son arrivée samedi à Sault Sainte-Marie où il participait à une réunion du Parti conservateur de l'Ontario, M. Stanfield souhaitait que M. Trudeau poursuive sa campagne sur le thème d'après lequel les élections irritent la population. Selon M. Stanfield, en insistant outrancièrement sur le blâme du gouvernement dans le déclenchement d'élections, M. Trudeau finit par donner l'impression qu'il craint d'affronter l'électorat. "Je n'ai jamais vu un politicien, a-t-il souligné, gagner des élections simplement en tentant de persuader les électeurs qu'ils n'en veulent pas."

Un fouillis

C'est le slogan que M. Stanfield suggère aux libéraux de M. Trudeau pour cette campagne électorale. C'est d'ailleurs la seule réponse sincère que l'on doit obtenir, croit-il en outre, lorsque l'on s'interroge sérieusement sur les politiques du gouvernement pour freiner l'inflation, sur les résultats de l'enquête dans les affaires de la Commission de l'assurance-chômage, sur les politiques d'habitation. Le chef du Parti conservateur affecte rappeler que c'est le ministre libéral, M. Jean Marchand, qui avait lui-même qualifié de "fouillis" la situation des transports au Canada.

TELEVISION EN CIRCUIT FERME

VENTE ET LOCATION

DE MAGNÉTOSCOPES À CASSETTES

CHOIX DE CAMÉRAS-COULEUR
SERVICE D'ENTRETIEN DE VTR
CONSULTEZ D'ABORD
LES SPÉCIALISTES DE

CITÉ ÉLECTRONIQUE

Siège social, 3185 Hochelaga, Mtl

Montréal	514 526-5546
Trois-Rivières	819 375-4779
Québec	418 529-5793
Sherbrooke	819 569-9908
Drummondville	819 478-4616

DESIGNER D'INTÉRIEURS

YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de
meuble résidentiel
et commercial

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BERUBÉ
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, ARBOUR & ASSOCIÉS
décorateurs-ensembliers
designers d'intérieur
Jacques Viau, s.d.e.
Bernard Morisset, s.d.e.
Madeleine Arbour, s.d.e.
266 est, rue St-Paul,
Vieux-Montréal 127,
Tél.: 878-3846

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE

3995 est, Sherbrooke
MONTRÉAL (H1X 2A7)
Tél.: 255-4033

Les architectes
**LONGPRÉ MARCHAND
GODFREY DOBUSH
STEWART**
MONTRÉAL - 842-1801
Ottawa St-Jean, T.-N.

M. Choquette inaugure la Semaine

Le policier, un homme comme un autre

par Jean-Pierre Charbonneau

Une remise de décorations et de citations, patronnée par le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, a marqué hier à Montréal, au quartier-général de la Sûreté du Québec, l'ouverture officielle de la Semaine de la

police dont le thème choisi cette année par la Commission de police est: "Le Policier, un homme et un citoyen". "Le policier est un humain comme les autres, issu de la société qu'il doit servir", a déclaré hier le président de la

Commission de police, le juge Roger Gosselin, en invitant la population à profiter des occasions qui lui seront offertes cette semaine pour engager un dialogue avec les policiers.

Un peu partout, en effet, le public aura l'occasion de rencontrer des policiers et de discuter avec eux de leurs fonctions et de leur rôle au sein de la société.

Dans la région métropolitaine, la police de la CUM et son service des relations publiques ont organisé pour toute la semaine des expositions dans différents centres d'achat.

L'Association des chefs de police et pompiers du Québec, pour sa part, a décidé de participer à la Semaine de la police en transmettant à la population un message: "le danger, s'il vous guette, nous préoccupe".

Par ce message, qui sera véhiculé sous forme d'affiches par 35 panneaux-réclame à travers tout le Québec, la police veut faire comprendre aux citoyens que la vocation du policier est de les protéger contre toutes les formes de dangers qui les guettent et que ces dangers sont pour le policier une préoccupation constante.

C'est cette préoccupation, a dit hier le président de l'ACPPQ, M. Gérard Giroux, qui a motivé la police à changer sa perception des problèmes, à s'intégrer de plus en plus profondément dans la communauté, à jouer de plus en plus son rôle d'homme et de citoyen.

Pour la Commission de police, la vie du policier ne doit pas être axée uniquement sur la détection du crime. Elle doit viser dans la réalité une harmonisation des relations des personnes qui vivent en société, qui se meuvent, se croisent, font des échanges et procurent à d'autres leurs services ou leur travail.

Le policier, rappelle-t-on, n'est pas un homme qui se développe en marge de la société. Au même titre que ses concitoyens, il participe à la promotion de la vie en société et, à maints égards, il contribue davantage à son évolution en raison même de sa fonction et de sa connaissance profonde de l'humain.

Trop souvent oublie-t-on que le policier est aussi un homme, un être humain sous un uniforme, qu'il a lui aussi ses préoccupations, une vie privée, une famille, etc. De cet homme, on exige un comportement particulier même dans sa vie privée. On exige de lui, par exemple, que ses relations privées ne fassent pas l'objet de compromissions, qu'il pratique même à l'égard de certains éléments sociaux une certaine prudence dans ses rapports. Sa

Voir page 6 : Le policier

La GRC veut lever l'interdiction de son droit d'association

Le mouvement de revendication des policiers de la Gendarmerie royale du Canada ne cesse de prendre de l'ampleur. Vendredi soir dernier à Ottawa, plus de 1.100 policiers fédéraux de grades divers se sont prononcés en faveur de l'abolition d'un arrêté en conseil du gouvernement fédéral qui prohibe toute forme d'association au sein de la GRC.

Cet arrêté en conseil date de 1918 et avait été adopté à une époque où le syndicalisme et les mouvements ouvriers inquiétaient les notables qui venaient de vivre la fameuse grève générale de Winnipeg et qui étaient hantés par la montée du communisme international.

Selon la majorité des quelque 2.500 policiers fédéraux présents au Centre municipal d'Ottawa, cet arrêté en conseil est désuet et va à l'encontre du droit fondamental à l'association qui est reconnu par la loi canadienne des Droits de l'homme.

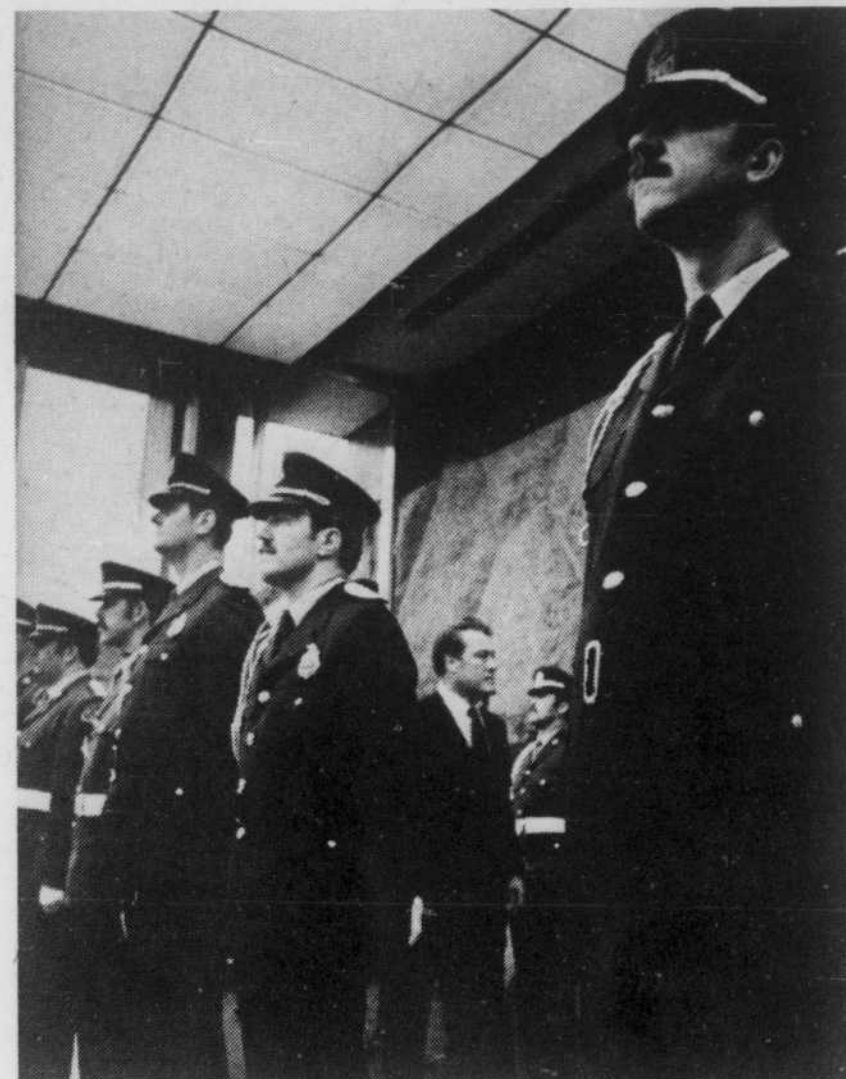
Les membres de la GRC s'opposent également aux dispositions de la loi fédérale de la fonction publique qui, depuis 1967, leur refuse le droit de syndicalisation.

Selon le président de l'Association canadienne de la police, M. Guy Marcell, les dirigeants de la GRC et le solliciteur général du Canada devront obligatoirement réviser leurs positions qui, à son avis, sont archaïques et qui vont à l'encontre du mouvement amorcé depuis quelques années au sein de la profession policière.

Il est inconcevable, dit M. Marcell, que les 14.000 membres de la GRC ne puissent se former en association ou en syndicat pour discuter de leurs problèmes, des conditions de travail et des questions qui concernent leur avenir et leur profession. Dans ce sens, M. Marcell a déclaré que l'assemblée de vendredi à Ottawa ainsi que celles qui avaient eu lieu auparavant à Vancouver et à Toronto ne sont que des séances d'information au cours desquelles, pour la première fois depuis 100 ans, les policiers de la GRC peuvent discuter de leurs problèmes communs.

Cette volonté de vouloir s'occuper de leurs affaires et de pouvoir influencer les décisions qui concernent leur carrière ne va pas à l'encontre, dit M. Marcell, des tâches et responsabilités des policiers de la GRC ou de tout autre corps policier. Il ne s'agit donc pas, a-t-il précisé, de contester les autorités en fonction mais plutôt de revendiquer des droits fondamentaux déjà reconnus à la majorité des policiers canadiens.

D'autres réunions du genre sont prévues notamment une d'ici quinze jours à Montréal. Par la suite, il est possible que sous l'égide de l'Association canadienne de la police, on organise un référendum à travers l'ensemble du Canada pour connaître les conclusions auxquelles sont arrivés les membres de la GRC, notamment en ce qui concerne la formation d'une association professionnelle ou d'un syndicat.



Le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, passe entre deux rangs de la garde d'honneur composée de représentants de différents corps policiers du Québec. (Photo Le Devoir, par Alain Renaud)

aujourd'hui

A 10 h., assemblée annuelle des actionnaires de Microsystèmes International au salon Saint-Laurent de l'hôtel Reine-Elizabeth.

A 10 h., ouverture de l'exposition dans le cadre de la semaine de la police au rez-de-chaussée du quartier général de la Sûreté, 1701 rue Parthenais. Entrée libre.

A 10 h. 30, réunion du comité d'école Présentation-de-Marie, 226 rue Fortin, Pont Viau.

A 16 h., le ministre des Affaires municipales, M. Victor C. Goldbloom, rendra public le rapport de la mise à jour du plan directeur d'agglomération pour la ville de Montréal au Holiday Inn de Longueuil.

A 17 h., lancement aux Editions de l'Homme

du livre de René Bonenfant et Jacques Laurin, La maison traditionnelle au Québec.

A 19 h., au restaurant La barre 500, 2019 boul. Tachereau, Longueuil, le ministre d'Etat aux Affaires sociales, Madame Lise Bacon s'adressera aux membres du club Richelieu Saint-Lambert.

A 19 h. 30, les résultats de la cueillette de fonds 1974 de la campagne des Fédérations seront annoncés au Grand salon de l'hôtel Reine-Elizabeth.

A 20 h., séance publique du conseil de la cité de Verdun.

A 20 h. 30, assemblée annuelle du Conseil régional de développement de la région sud de Montréal à Saint-Jean.

Centre Hospitalier Ste-Jeanne d'Arc Avis public

La séance publique d'information du Centre prévue en vertu de la loi sur les services de santé et les services sociaux aura lieu au 3530, rue St-Urbain

le jeudi 30 mai 1974
à 19:30 h. (7:30 h.)

Albert Nantel
directeur général

CONSTRUCTION

Le conflit CSN-FTQ risque de se transformer en guerre totale

par Gilles Francoeur

"Si le gouvernement québécois ne prend pas ses responsabilités envers le 791, présument mis en tutelle par la FTQ, nous prendrons nos notes pour que nos membres cessent d'être les victimes d'une chicane interne entre deux locaux de la FTQ-Construction", a conclu M. Pepin.

Or, il semble que le gouvernement du Québec s'appête à modifier sa stratégie en rapport avec ce conflit, qu'avait pratiquement réussi à désamorcer, vendredi, le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer. Celui-ci nous a en effet déclaré hier qu'il avait demandé aux employés de se replacer "dans la légalité" aujourd'hui même en échange de la promesse que la décision d'accréditer le 791 ou le local 415 des ouvriers du ciment, serait rendue au

plus tard vendredi prochain. Cette décision, que les parties se sont engagées à ne pas porter en appel, aurait eu pour effet de permettre le début des négociations souhaitées par les employés de Miron.

"Mais, a ajouté M. Cournoyer, leur décision de rejeter la solution du ministre du Travail oblige le procureur général à entrer en scène avec sa police. S'il en décide ainsi, il est évident que je ne peux m'opposer aux actions que pourrait entreprendre le ministre de la Justice".

Il semble toutefois que la nature du conflit se soit modifiée depuis vendredi. En effet, selon des journalistes présents à l'assemblée des employés de Miron, qui a eu lieu samedi à l'arena Paul-Sauvé, le groupe de travailleurs aurait vraisemblablement accepté la recommandation de

l'état-major du 791 de retourner au travail sur la base de l'entente intervenue entre les deux unions rivales et le ministre du Travail si trois travailleurs n'avaient pas été congédiés par Miron vendredi.

La décision prise samedi par les sympathisants du local 791, de l'Union internationale des opérateurs de machine lourde, au sein du groupe d'employés de la cimenterie Miron de poursuivre leur arrêt de travail qui paralyse les chantiers de construction de la métropole, risque de se transformer en guerre ouverte entre la CSN et la FTQ-Construction et de déclencher une série d'actions policières.

En effet, le président de la CSN, M. Marcel Pepin, a déclaré en fin de semaine que sa centrale "prendrait tous les moyens" pour que ses membres chez Francon, une cimenterie concurrente, puissent retourner au travail en dépit des efforts du 791 pour paralyser cette entreprise. Depuis lundi dernier, environ 150 sympathisants et membres du 791 obstruent l'entrée de la compagnie Francon, qui a décidé pour des fins de sécurité de ne pas laisser sortir ses camions et de mettre à pied temporairement ses 400 chauffeurs.

Selon M. Pepin, le conflit chez Miron entre deux syndicats de la FTQ, qui tentent d'obtenir le droit de représenter l'ensemble des travailleurs de cette cimenterie, n'a pas à causer de préjudice aux travailleurs de Francon. Le président de la CSN-Construction, M. Michel Bourdon, s'est pour sa part demandé quels objectifs pouvait poursuivre réellement le 791 dans ce conflit en paralysant les concurrents de Miron, ce qui annule en grande partie la pression exercée sur cet employeur à qui il demande par ailleurs une augmentation de \$1 l'heure.

Ces travailleurs, qui ont particulièrement milité pour le débrayage en cours, ont lu les télégrammes qui leur auraient été envoyés par Miron au cours de l'as-

Voir page 6: CSN-FTQ

Le congrès annuel de la FPJQ:

La sentence contre Charbonneau devrait être portée en appel

par Jean-V. Dufresne

La Fédération des journalistes du Québec estime que la sentence pour outrage au tribunal prononcée contre le journaliste Jean-Pierre Charbonneau devrait être portée en appel, et qu'il incombe à la direction du DEVOIR, son employeur, d'assumer les frais de cette procédure.

Chroniqueur du crime au DEVOIR, M. Charbonneau fut condamné à \$300 d'amende le 17 mai, ayant été trouvé coupable d'outrage à la magistrature, une accusation reléve à un article concernant le procès d'un certain Gary Ball qui avait précédemment témoigné à l'enquête sur le crime organisé.

La Fédération vient ainsi appuyer une résolution déjà adoptée par le Syndicat des journalistes du DEVOIR. Elle s'engage à prêter assistance au syndicat pour voir l'appel aboutir.

En même temps, l'organisme entend amorcer une étude en profondeur sur toute la question de l'outrage au tribunal et du sub judice. Le prochain colloque de la FPJQ portera d'ailleurs là-dessus.

La Fédération s'est également prononcée sur le problème soulevé par la concentration des entreprises de presse au Québec.

L'une des résolutions adoptées hier au terme d'un congrès annuel de deux jours tenu à Montréal, préconise en effet la création, par le gouvernement, d'une commission de la liberté de presse, ou alors l'extension des pouvoirs d'une régie existante "habilitée à approuver ou à rejeter tout transfert partiel ou total de la propriété des journaux et périodiques".

L'organisme serait doté de pouvoirs quasi-judiciaires, et serait structuré à la manière d'une régie. Quelle que soit la solution retenue par le gouvernement, la régie devrait s'inspirer, estime la Fédération, d'un principe déjà énoncé dans le rapport Davey: toutes les transactions qui augmentent la concentration de la propriété des moyens d'information sont indésirables et contraires à l'intérêt public,

à moins de preuve contraire.

La commission — ou régie — aurait autorité pour examiner toute transaction qui pourrait intervenir dans l'avenir impliquant un organe d'information au Québec.

Elle pourrait empêcher la naissance d'un monopole, ou d'un quasi-monopole, à l'échelle nationale, régionale ou locale, en matière d'information, ou alors dans un secteur entier d'information: quotidiens, hebdomas d'information générale, radio et télévision.

L'organisme pourrait élaborer des normes pratiques pour annuler à brève échéance tout monopole ou quasi-monopole existant déjà dans le champ de l'information québécoise, ou empêcher le transfert d'un organe d'information à des intérêts non reliés à cette fonction, si cette transaction met en péril la fonction sociale et démocratique de l'organe d'information en cause.

À la veille des élections fédérales, la Fédération propose aussi que la Commission de radio-télévision canadienne réexamine, en leur conférant plus de rigueur, les critères qui déterminent la diffusion de la propagande politique en cassettes dont les postes privés notamment ont fait un usage abondant à l'occasion des élections générales provinciales d'octobre l'année dernière.

Fondée il y a quatre ans, la Fédération groupe plus de 700 journalistes appartenant à des syndicats, des associations professionnelles ou à des clubs de presse. Son actuel président, M. René Mailhot, a été réélu hier. Composent également l'exécutif: Marcel Pepin, à la vice-présidence, Louis Falardeau, à la presse écrite, Jacques Plante, à la presse parlée, et Diane Girard, à la presse hebdomadaire.

Les délégués au Conseil de Presse sont MM. Paul Racine, David Waters, Pierre de Bellefeuille, André Beliveau, Gilles Gariépy, et Real Barnabé.

Les taxis de Dorval veulent une rencontre avec Robert Bourassa

Les taxis fonctionnent à Dorval, mais pourraient bien refuser de nouveau de cueillir les passagers à la salle des arrivées de l'aéroport international de Montréal, si l'on n'a pas satisfait demain après-midi à leurs revendications.

Représentés par MM. Jimmy Tarsilo et Guy Forest, les chauffeurs de taxi ont sollicité une rencontre avec le premier ministre Bourassa à ses bureaux de Montréal, aujourd'hui même.

D'abord, les chauffeurs de taxi réclament l'application générale du tarif à forfait. On ne rentrerait plus de Dorval "au taximètre".

Ensuite, ce tarif serait réajusté périodiquement sur la hausse de l'indice du coût de la vie.

Le tarif proposé par les chauffeurs comprendrait le prix de la course elle-même, le prix de manutention des bagages, et une somme additionnelle de 25 ou 50 cents, suivant le poste de cueillette, pour défrayer le coût d'opération de ce dernier.

Le tarif serait affiché à l'intérieur des salles d'arrivée des passagers, et les répartiteurs seraient requis d'informer simultanément le chauffeur et son client du prix de la course avant le départ même.

Enfin, les chauffeurs réclament l'établissement non plus de deux postes, mais de trois, pour autant d'agglomérations à desservir, chacun pourvu d'un poste de relève, sous la direction de deux répartiteurs et d'un représentant des chauffeurs pour les griefs, à chacun des postes.

Les chauffeurs, enfin, préconisent diverses mesures pour mettre fin au maraudage.

À moins que ces revendications soient satisfaites, les chauffeurs aviseront à 18h demain, et pourraient débrayer de nouveau.

Signalons que les négociations qui se poursuivent depuis quelques jours ne mettent en cause le gouvernement fédéral qu'indirectement.

En effet, le transport en taxi relève de la compétence du ministère québécois des Transports.

I.F.G. Centre de Développement des ORGANISATIONS

PROGRAMME ÉTÉ 1974

Introduction au Développement des ORGANISATIONS

19-31 mai

Animation et travail de groupe

23 juin au 5 juillet

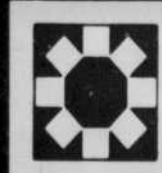
Session avancée en développement des ORGANISATIONS

18-30 août

Les services professionnels qu'offre le Centre de développement des organisations s'inscrivent dans deux perspectives distinctes:

1. habiliter les organisations à déterminer et à assurer leur propre développement;
2. favoriser le perfectionnement professionnel des personnes qui, à divers titres et en assumant divers rôles, oeuvrent dans le domaine du développement des organisations.

I.F.G. Centre de développement des ORGANISATIONS,
831 Ave. Rockland, Outremont,
Tel. 271 4724



éditorial

Des bases encourageantes

Il faudra attendre les résultats des conventions qui élargiront dans les 19 districts de la ville les candidats aux 55 postes de conseillers et à la mairie pour voir si l'équipe du Rassemblement des citoyens de Montréal présente une "alternative" valable et sérieuse à l'administration Drapeau-Niding. A la suite du congrès de fondation du RCM, qui s'est tenu cette fin de semaine dans l'est de la métropole, il ne fait plus de doute cependant qu'un vrai mouvement d'opposition vient de naître sur la scène municipale montréalaise et que les fondations qu'il a jetées sont de loin les plus fortes qu'on ait connues depuis l'accession au pouvoir du régime Drapeau-Saulnier au début de la Révolution tranquille.

L'élection municipale du 10 novembre prochain, en raison principalement d'une carte électorale très peu propice à l'émergence d'authentiques représentants de la population, constitue un défi dont nul ne minimise l'ampleur. Mais, plus graves encore étaient les rivalités et les distances, les méfiances et les malentendus qui séparaient à Montréal les personnes et les divers groupes locaux capables de fournir aux Montréalais un véhicule politique acceptable à la majorité. C'est cette difficile alliance qui a vu le jour hier, après les congrès de quartiers qui avaient servi de "test" à ce possible déblocage politique de la métropole.

Le parti municipal qui a été fondé hier n'est la chose ni des syndicats, ni du Parti québécois, ni du NPD, ni des milieux anglophones où se recrute le MPU. Mais sans la mobilisation des militants de tous ces secteurs, jamais il n'aurait été possible d'en arriver à un tel déblocage. On voit facilement quelle aberration politique eût été l'émergence de partis d'opposition rivaux décourageant à l'avance les citoyens de la métropole. Certes, et cela était manifeste au congrès de fondation comme aux congrès qui se sont tenus auparavant dans les quartiers, les courants politiques qui se sont rencontrés partent d'expériences différentes. Mais entre un parti monolithique comme celui qui est dominé par le maire depuis quinze ans et une prolifération anarchique de groupes d'opposition aussi purs qu'impuissants, une alliance était possible et a effectivement été constituée.

Les organisations qui ont en quelque sorte servi de rampes de lancement au RCM se sont acquittées finalement avec succès de la responsabilité qui était la leur face au vide, pour ne pas dire au gouffre dans lequel le régime actuel risquait de laisser les citoyens de Mon-

tréal. Désormais, il ne sera plus nécessaire d'être péquiste, syndicaliste, membre du MPU ou du NPD-Québec pour enfin participer à cette organisation démocratique municipale. Tous les citoyens et tous les groupes qui s'inquiètent de la dégradation de Montréal et de l'héritage que le régime actuel va laisser aux contribuables et aux prochaines générations, et qui souhaitent trouver un lieu de ralliement, ont désormais la possibilité de sortir de leur isolement et de leur impuissance.

Plus qu'une équipe qui naît à la veille d'une élection et qui souvent meurt le lendemain matin, c'est un mouvement de mobilisation agissant sur place et à l'année longue qui est proposé au peuple de locataires de Montréal et aux petits propriétaires dont les intérêts sont également sacrifiés aux grandes forces économiques qui exploitent la ville.

Il y a lieu à cet égard de souligner, pour s'en réjouir, que le congrès de fondation du RCM a opté sans équivoque pour un "pouvoir de quartier". Peut-être un peu naïvement pense-t-on qu'il sera facile d'harmoniser les intérêts des résidents d'Achilles avec ceux de Saint-Henri, ou de Côte-des-Neiges avec ceux de Maisonneuve. A cet égard, il faut souhaiter qu'une plus grande marge de manoeuvre encore soit laissée aux différents quartiers à la fois dans l'organisation politique locale, dans le programme et dans les priorités qu'il faudra présenter aux électeurs et défendre par la suite quel que soit le résultat du scrutin du 10 novembre. Devant les ravages faits dans certains quartiers par les spéculateurs fonciers et les promoteurs immobiliers, les citoyens sont naturellement portés à rechercher des mesures défensives, ce qui s'impose de toute évidence dans plusieurs districts, spécialement dans la périphérie immédiate du centre-ville. Mais, à vrai dire, c'est à des programmes de redéveloppement urbain que tous les quartiers devront bientôt s'attaquer, sans attendre que l'hôtel de ville daigne agir.

Les observateurs auront aussi été frappés au congrès de fondation par l'esprit de créativité et la liberté des discussions. Il convient de noter spécialement l'ouverture que francophones et anglophones ont manifestée, assez spontanément, les uns à l'égard des autres. Après les épouvantails brandis ces dernières années dans la communauté anglophone à l'encontre des "séparatistes", on aurait pu s'attendre à des frictions entre les délégués anglophones, même "bilingues", et les militants péquistes de la ville de Montréal, ou, à tout le moins, à des débats sur les droits ou les

"protections" qu'il est coutume de réclamer, dans le domaine scolaire par exemple: il n'en fut rien.

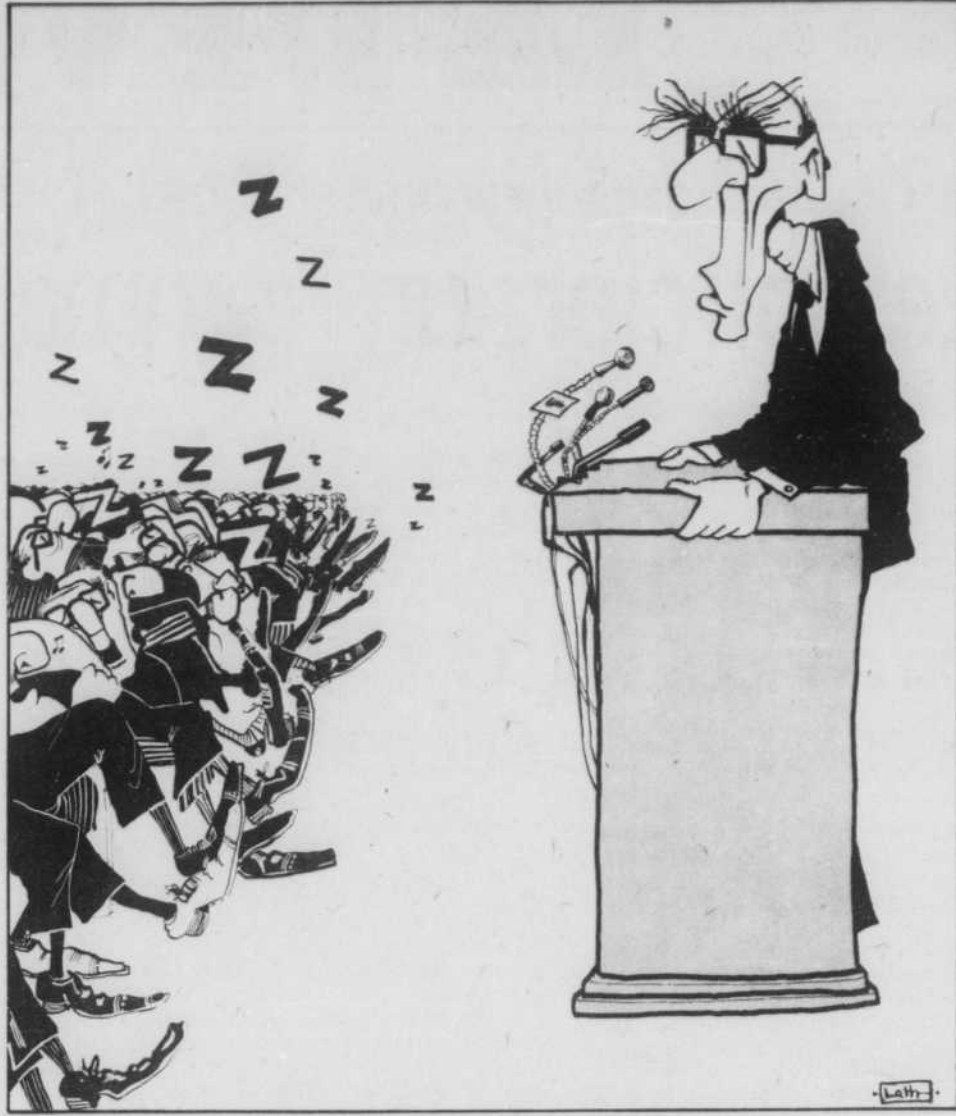
Pour peu que la communauté anglophone de Montréal, sortant de ses peurs, donne suite aux convictions démocratiques qui la rendent plus critique à l'égard du Parti unique du maire Drapeau, et fasse sa part dans l'aménagement d'un choix plus démocratique, une étape historique fort prometteuse vient peut-être de s'ouvrir à Montréal.

Pour le grand public, évidemment, tout parti d'opposition n'est qu'à demi fondé tant qu'il n'a pas dévoilé quel candidat "de prestige" il compte opposer au maire Drapeau. En principe, et même sous l'actuelle charte de la ville de Montréal, ce n'est pas le maire, mais le comité exécutif et son président, en l'occurrence M. Gérard Niding, qui sont les administrateurs importants. C'est tellement vrai que l'ancien président Lucien Saulnier et les autres membres du comité exécutif avaient, on s'en souvient, décidé de "fermer" Terre des hommes, contre le vœu du maire. Et Jean Drapeau, si prestigieux soit-il, n'a pu faire renverser cette décision qu'après avoir obtenu d'Ottawa et de Québec l'assurance que le déficit de TDH serait partagé par les autorités gouvernementales.

Mais, en attendant que Québec fasse désigner le maire de la métropole par les conseillers, un peu comme le président de la CUM, M. Laurence Hanigan, est élu par le conseil de la Communauté urbaine, la mairie de Montréal aura une grande importance symbolique et politique. Même élu à la mairie, Jean Drapeau serait en réalité défait si la majorité de ses conseillers était battue; de même, défait à la mairie, il resterait au pouvoir si son parti conservait la majorité des 55 sièges du conseil.

Manifestement, le RCM n'a pas encore trouvé de candidat à la mairie, même s'il s'est donné une direction politique à la fois expérimentée et représentative de ses grands courants. Ce paradoxe d'un parti politique qui naît sans chef prestigieux est peut-être le fruit et le prix à consentir pour opposer au parti d'un seul homme le parti de toute une population. Reste qu'il faudra combler aussi cette lacune. Car, dans le triste régime qui règne à l'hôtel de ville, il ne faut pas seulement susciter un "pouvoir des quartiers", il faut directement et ouvertement contester le pouvoir du "chef". La métropole ne devrait pas être encore si politiquement sinistrée qu'elle ne puisse pas susciter cette candidature.

Jean-Claude LECLERC



Stanfield au Québec

lettres au DEVOIR

Le Salon de la femme

Le 5 mai, je me suis rendu visiter le Salon de la femme qui, cette année, se déroulait sous le thème de la femme libre.

Ignorer que sont les organisateurs de ce Salon, mais laissez-moi vous dire que je trouve pour le moins curieuse la conception que ces gens se font de la femme libre. Le Salon de la Femme, édition 1974, n'est qu'une foire commerciale où est exposée toute la marchandise considérée comme étant l'appareil de la femme moderne. Tous les produits y sont, en partant des sous-vêtements légers jusqu'aux faux-teuils massifs, en passant par les bibelots décoratifs, les nouvelles fibres miracles et les casseroles qui se nettoient sans frottage. Il y avait également à ce Salon

deux kiosques où des dames interrogeaient des gens, habituellement des hommes, sur leurs conceptions de la Libération de la Femme. J'ai remarqué que ces femmes faisaient preuve d'une très grande agressivité envers les hommes qu'elles interrogeaient, les rendant presque responsables de la situation actuelle de la femme dans notre société occidentale; elles ne se rendaient pas compte que ce qui contribue à asservir la femme, contribue également à asservir l'homme.

La seule participation heureuse à ce Salon de la Femme est, à mon avis, la présentation des trois films de la série "En tant que femmes"; ces trois films contribuant à bien définir ce problème qu'est la non-

liberté de la femme.

Il existe au Québec, aussi bien qu'ailleurs dans le monde occidental, des femmes qui se rendent compte que la Libération de la Femme s'inscrit à l'intérieur d'une liste de revendications visant à des changements politiques, économiques et sociaux de notre civilisation, et, à mon avis, tant qu'une telle orientation n'aura pas été prise par les organisateurs du Salon de la Femme, nous risquons, au cours des années à venir, d'assister à des répétitions de ces foires commerciales qui ne sont en fait qu'un instrument de plus de la non-libération de la femme.

Pierre LAFRANCE
Longueuil, le 6 mai 1974.

Le "malaise" d'un commentateur biblique

Malgré le retard dû à la grève des postes, je tiens à vous adresser ma protestation contre l'article de M. Jean Martucci publié dans LE DEVOIR du 6 avril, à l'occasion du dimanche des Rameaux.

L'interprétation des sentiments de Jésus que nous donnait M. Martucci était tout à fait gratuite et ne ressort pas — me semble-t-il — des textes évangéliques. St Luc dit que Jésus fut acclamé "par la foule des disciples... pour tous les miracles qu'il avaient vus" (Luc, 19, 37), et St Jean ajoute que "la foule vint à sa rencontre... parce qu'ils avaient appris qu'il avait accompli ce signe" — la résurrection de Lazare (Jean, 12, 18). Or, comment Jésus qui avait fait ce miracle expressément pour "tous ces hommes qui l'entouraient... afin qu'ils croient" qu'il était l'Envoyé du Père (Jean 11, 42), comment Jésus aurait-il pu être "mal à l'aise" devant ce témoignage spontané de foi? Ne tressaillait-il pas plutôt de cette joie qu'il avait naguère exprimée en ces termes, "sous l'action de l'Esprit Saint": Je te bénis, Père, Seigneur du ciel et de la terre, d'avoir caché cela aux sages et aux habiles et de l'avoir révélé aux tout petits" (Luc, 10, 21).

M. Martucci déplore qu'à l'âne la tradition ait prêté comme symbole chrétien, "les croix qui dominent... les clochers qui s'élèvent fièrement au-dessus des maisons... la place St-Pierre qui enserrne le monde dans un étau". D'autres lecteurs que moi ont pu se sentir "mal à l'aise" devant ces propos. Car il est sans doute encore des chrétiens qui, avec St Paul, trouvent gloire dans la croix — ce signe de la ré-

demption; — qui, selon la tradition, voient dans les clochers qui s'élèvent au-dessus de leurs demeures, au centre de leur cité, une incitation à porter leur regard et leur esprit "vers les réalités d'en haut"; qui, avec les pèlerins de tous les temps, voient dans la place St-Pierre l'accueil de l'Eglise, mère des églises.

Définir l'Eglise comme "une puissante entreprise internationale qui a ses rouages administratifs, son siège social et ses succursales" pourrait être admissible, en un certain sens — sauf que l'Eglise n'est pas une entreprise, mais une institution divine, confiée à des hommes. Etant donné qu'elle compte des millions de membres répartis sur toute la surface du globe, son corps a nécessairement besoin de ces multiples organes dont rougit M. Martucci. Mais l'Eglise n'est-elle pas corps et âme? Lui refuser foi et respect à cause des aspects humains de son organisation et des déficiences de ses membres, n'est-ce pas faire comme les Juifs qui ont méconnu l'Envoyé de Dieu à cause de son caractère humain, ou parce qu'il ne répondait pas à l'idée qu'ils s'étaient faite du Messie — aveugles volontaires qui se sont bouchés les yeux devant les signes qu'il leur donnait de sa divinité? Au sujet de l'Eglise, je me permets de citer ces lignes de Georges Hourdieu qui me sont tombées sous les yeux pressenti en même temps que celles de M. Martucci: "J'ai vieilli. Mon assurance s'est accrue. Je pense que l'Eglise est au-delà de l'apparence de l'Eglise. Par conséquent, elle renait toujours et sans cesse au cœur des chrétiens de foi... et de bonne foi. Il y a, comme dit Maritain, la personne et le personnel de l'Eglise. Il

faut les distinguer..." (Georges Hourdieu, Dieu en liberté.)

M. Martucci trouve "génant de se dire catholique". Je trouve plus gênant pour lui d'avoir écrit que "se dire catholique... c'est se rallier autour d'un chef qui succède aux empereurs de Rome; autour d'évêques qu'on appelle encore "Excellence". Je ne dis pas ici tout ce que je pense de ces propos; les mots qui me viennent à l'esprit sont trop durs pour que je me permette de les écrire. Mais j'ose espérer qu'il y a encore quelques-uns des lecteurs du Devoir qui voient dans le Pape le successeur de Pierre — Pierre dont l'élection, la primauté, est si manifeste dans les évangiles et les Actes des Apôtres; — pour qui, aussi, les évêques sont les successeurs des apôtres, à qui on doit respect et obéissance. Qu'importe ces titres qu'on leur donne — reliquats d'anciens usages — que déplore M. Martucci? N'est-ce pas de la mesquinerie — ou du pharisaïsme — que de s'arrêter à de telles vettilles plutôt qu'à la grandeur de leur consécration?

En résumé, M. Martucci est "mal à l'aise dans l'Eglise"; il l'écrit en toutes lettres. Je le déplore pour lui. Mais je déplore plus encore qu'il juge à propos d'établir ses malaises devant le public. Et qu'un journal comme LE DEVOIR accorde la publicité à de tels articles. Pourquoi ne pas donner à vos lecteurs des textes substantiels, de nature à fortifier, à éclairer leur foi, plutôt que ces écrits qui ne peuvent que troubler les uns et blesser les autres?

Anne BOURASSA
Montréal, le 9 mai 1974.

Est-ce là servir le public ?

Messieurs de Bell Canada,

La semaine dernière, nous recevions un appel de votre M. Jean-Pierre Dubois de Québec nous avisant que son analyse avait prouvé que l'installation d'appareils téléphoniques payants dans les cinéparcs du Québec n'était pas rentable et qu'en conséquence, la compagnie Bell enlèverait ces installations des que possible.

Cette décision affecte les cinéparcs que nous opérons à Victoriaville, Drummondville, Québec et Chicoutimi.

Lorsque j'ai demandé à M. Jean-Pierre Dubois quel avait été le revenu retiré par Bell Canada pour la boîte téléphonique payante installée au cinéparc Victoriaville, il n'a pu me fournir cette information puisque la récente cueillette d'argent remontait à la 233ième journée de 1973 (21 août).

Nous sommes bien conscients que notre commerce est saisonnier et

qu'en conséquence, un téléphone public qui y est installé ne peut donner la même rentabilité qu'un autre installé dans un commerce ouvert 12 mois par année. Nous considérons, cependant, que la clientèle qui se trouve dans un cinéparc et, de ce fait, est séparée par une assez grande distance d'un endroit où elle pourrait se servir d'un téléphone public pour communiquer chez-soi ou même recevoir des appels urgents, devrait pouvoir compter sur ce service d'une compagnie à caractère de monopole comme Bell Canada.

Nous avons offert à Bell Canada de compenser la différence de rentabilité qu'elle dit perdre pour laisser ces installations sur place mais elle rejette complètement cette idée.

Il arrive également que Bell Canada possède un autre téléphone public dans notre local du cinéma Laurier à Victoriaville (819-752-

9065) lequel appareil a rapporté à Bell Canada pour la période du 1er avril 73 au 1er avril 74, soit 1 an, la jolies somme de \$1,218.35; donc, si certaines de leurs installations ne sont pas rentables, il se trouve que d'autres le sont énormément.

Nous voulons protester énergiquement contre cet abus d'une compagnie de services publics qui refuse de fournir ces mêmes services dans chaque cas où elle n'y trouve pas un profit. Et nous ajoutons que nous n'apprécions pas davantage la façon cavalière dont M. Jean-Pierre Dubois a traité ces cas avec nous.

Ciné Laurier Inc.
Ciné Drummond Inc.
Ciné Capitol Inc.
Ciné Beauport Inc.
Ciné Saguenay Inc.
Cinovic Inc.
par: Paul GENDRON, président
Victoriaville, 29 avril 1974

Un sujet d'inquiétude pour les Chambres de commerce

L'érosion du pouvoir législatif à Québec

● Dans un mémoire soumis la semaine dernière au gouverneur Boursassa, la Chambre de commerce de la province de Québec s'inquiète vivement de la tendance du gouvernement à diriger de plus en plus les affaires publiques par voie de législation déléguée. Voici de larges extraits du mémoire rédigé à ce sujet par cet organisme, qui regroupe 225 Chambres locales à travers le Québec.

Depuis déjà plusieurs années, la population du Québec constate un accroissement plus que proportionnel du pouvoir exécutif aux dépens du pouvoir législatif. Même s'il est rendu nécessaire par les demandes toujours croissantes des citoyens, cet accroissement du pouvoir exécutif aux dépens du pouvoir législatif (...) a substantiellement modifié l'équilibre des pouvoirs qui est à la base de notre système politique. Il risque sérieusement de mettre en danger les droits fondamentaux des citoyens. (...)

Apparavant, le Parlement adoptait des lois complètes et précises; la réglementation consécutive à ces lois n'était qu'exceptionnellement le prolongement de celles-ci. En effet, les règlements n'étaient que pure procé-

dure et n'avaient pour unique but que de faciliter l'application des lois. Depuis déjà plusieurs années, le pouvoir législatif délègue au pouvoir exécutif et indirectement aux cadres administratifs du gouvernement le soin de compléter et de préciser les principes énoncés dans les lois, en augmentant ou en diminuant de façon directe par exclusion ou de façon indirecte par définition, en tout ou en partie, les personnes ou groupes de personnes visés par la loi. Les règlements vont même jusqu'à fixer arbitrairement des normes qui devraient normalement se trouver dans la loi. La population du Québec doit faire face de plus en plus à une législation par des lois-cadres et à une réglementation qui devient de plus en plus importante en contenu et en quantité. (...)

Des cas concrets de réglementation discrétionnaire

En 1974, il est devenu souvent impossible de mesurer la portée de la loi. En effet, tout citoyen ou tout groupe de citoyens ne peut justement évaluer la portée de la loi sans étudier la réglementation pertinente. Nous n'avons qu'à nous référer, par exemple, à l'article 28 de la Loi sur les produits pétroliers, l'article 202 de la Loi de la protection du consommateur, l'article 3a) de la Loi du Ministère des Commu-

nications et aux articles 80 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement. Par ces nombreuses dispositions lui permettant de légiférer par réglementation, le lieutenant-gouverneur en conseil possède une très large discrétion.

Initialement, les règlements adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil ne visaient qu'à déterminer la procédure découlant de la loi. Cette étape se transforme graduellement au point où les règlements ont plus d'importance et plus d'emprise que la loi. Mentionnons à titre d'exemple le chapitre 49 de 1973 (Loi de la qualité de l'environnement).

Avec l'arrivée des lois-cadres, la réglementation se transforme radicalement. Elle vient préciser le champ d'application de la législation suite à l'adoption de principes directeurs par le législateur. Il en découle la situation actuelle où l'Assemblée nationale habilite le conseil des ministres, qui est essentiellement l'exécutif de ses volontés, à légiférer par décret! Le législateur-député doit donc reprendre le rôle d'importance qu'on lui a déjà confié.

De quelques précautions nécessaires

Le gouvernement du Québec a déjà amorcé une réforme très intéressante en créant le Bureau de la législation déléguée dont nous approuvons en principe la fonction. Cependant, nous recommandons que ce bureau ait les moyens physiques nécessaires (personnel, équipe de recherche, équipe de consultation avec les groupes intéressés) pour surveiller d'une façon constante la constitutionnalité, la légalité et la bonne rédaction juridique des textes présentés puisque le Conseil exécutif et l'administration ne devraient exercer aucun pouvoir de nature législative.

Nous croyons, de plus, que le gouvernement devrait s'efforcer dans ses projets de loi de définir les termes employés et les exemptions visées pour éviter, par réglementation, de réduire ou d'augmenter le champ d'application de la loi. Par ce mécanisme, on passe outre au contrôle parlementaire exigé par notre démocratie. Nous nous permettons de signaler, par exemple, l'article 102 de la Loi de la protection du consommateur qui permet au lieutenant-gouverneur en conseil d'adopter des règlements d'une portée très large et qui pourraient équivaloir à de la nouvelle législation.

Au stade de la rédaction des projets de loi, nous recommandons au gouvernement d'être plus précis de façon à éviter des abus dans l'interprétation et l'application de la loi. L'article 45 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre n'est qu'un exemple. Les pouvoirs discrétionnaires devraient être mieux définis, de telle façon que les fonctionnaires ne puissent interpréter les règlements d'une façon non

conforme aux règles juridiques habituelles. L'article 4 de règlement no 3, édicté en vertu de la Loi du salaire minimum, ainsi que la Loi sur les produits pétroliers et la Loi de l'étiquetage bilingue, en font foi. Cette recommandation est d'autant plus importante que le pouvoir discrétionnaire du gouvernement peut amener de substantielles confusions au sein de la population.

Il est très difficile de renverser cette tendance à la législation déléguée. Cependant, nous suggérons au gouvernement, lors de la lecture du discours inaugural, de présenter non seulement à l'Assemblée Nationale, mais aussi à toute la population, un feuillet des textes législatifs et des textes réglementaires qui seront soumis dans les prochains mois pour adoption. Cette publicité évitera la précipitation des derniers jours précédant l'ajournement ou la fin des sessions (...)

Elle permettra également à tous les intéressés qui voudraient être entendus en Commission parlementaire de pouvoir le faire. Les délais pour ce faire sont généralement trop courts. Il y a lieu de se demander sérieusement si toute la procédure ne devrait pas être modifiée afin de permettre un véritable échange entre la population et les élus du peuple pour tout projet de loi qui est soumis au parlement. Nous savons que cette procédure a déjà été suivie pour l'adoption de très nombreux projets de loi, mais nous recommandons qu'elle devienne permanente à moins d'une urgence particulière.

Donner plus de temps à l'opinion

Nous recommandons de modifier le processus d'adoption des lois. Les projets de loi devraient demeurer devant le législateur pour une période d'au moins trente jours entre le moment de leur dépôt en première lecture et leur adoption. Tout projet de loi de portée générale devrait être référé obligatoirement à une Commission parlementaire dont les audiences sont publiques. Ce délai devrait de plus permettre le dépôt des règlements avant l'adoption du projet de loi.

Nous suggérons également une étude sur la réglementation en général. Cette étude pourrait porter sur la constitutionnalité de la réglementation, sa légalité, sa publicité et sur les cadres permanents de consultation. Nous suivons avec intérêt l'expérience du gouvernement central: le Parlement a adopté en 1971 une législation sur la réglementation (chapitre 38, Loi prévoyant l'examen, la publication et la vérification des règlements et autres textes réglementaires). Nous croyons que, dans ce cas particulier du domaine de la réglementation et de la législation déléguée, il devrait exister une loi pour uniformiser et contrôler le processus (...)

la parole du jour

"Tous les fleuves marchent vers la mer, et la mer ne se remplit pas; et pourtant les fleuves continuent à marcher vers leur terme." — Qohélet 1,7.

"Un anneau d'or au groin d'un pourceau: voilà ce qu'est une femme belle, mais dépourvue de tact." — Proverbes 11,22.

"Jésus devait mourir... pour rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés" — Jean 11,52.

Ne te charge pas d'un fardeau trop lourd. Ne fréquente pas plus fort et plus riche que toi. Comment le pot d'argile peut-il fréquenter le chaudron? En heurtant le chaudron, l'argile se brisera nécessairement. ben Sira 13,2 (vers 150 avant J.-C.)

"Que ta générosité rejoigne tous les vivants, et même aux morts ne refuse pas ton respect. Ne te soustrais pas à ceux qui pleurent, mais afflige-toi avec les affligés. N'hésite pas à t'occuper des malades. C'est par de telles actions que tu te feras aimer." — Ecclésiastique 7,33-36 (deuxième siècle avant JC).

"J'ai constaté que, sous le soleil, la course ne revient pas aux plus rapides; ni la victoire aux héros; ni même le pain aux sages; ni la richesse aux intelligents; ni la faveur aux savants..." — Qohélet 9,11 (troisième siècle avant JC).

"Un ami fidèle est un puissant soutien; qui l'a trouvé, a trouvé un trésor. Un ami fidèle n'a pas de prix: il n'y a pas de poids pour peser sa valeur. Un ami fidèle, c'est un remède capable de rendre la vie." — Ecclésiastique 6,14-16 (deuxième siècle avant JC)

"Malheur à qui amasse le bien d'autrui et se charge d'un fardeau de gages!... Malheur à qui commet pour sa maison des rapines d'injustice, afin d'établir bien haut son repaire, croyant ainsi esquiver les coups du malheur!... Malheur à qui bâtit une cité dans le sang et la fonde sur le crime!" — Habacq 2,6-12 (vers 600 avant JC)

"O mort, comme ton évocation est amère pour l'homme qui vit tranquille au milieu de ses biens, pour l'homme sans souci à qui tout réussit et pouvant encore goûter le plaisir.

"Je ramènerai mes brebis de tous les lieux où elles furent dispersées quand survient le jour de brouillards et de ténèbres." — Ezechiel 34,12.

"Au malheur de l'orgueilleux il n'est pas de guérison." — Ecclésiastique 3,28 (deuxième siècle avant JC).

"Ne réponds jamais avant d'avoir écouté." — Ecclésiastique 11,8 (deuxième siècle avant JC)

des idées

des événements

des hommes

L'échec de Mgr Lavoie à l'assemblée du CPR

Les grandes compagnies face à la contestation sociale

La dernière assemblée générale de la "Canadian Pacific Railways" a donné lieu à une manifestation devenue courante aux États-Unis, mais encore peu répandue au Canada et, notamment, au Québec. En effet, un actionnaire, Mgr Raymond Lavoie, détenant 20 actions seulement de la C.P.R., a proposé que cette compagnie accepte d'effectuer, dans sa répartition des profits, "un certain investissement social que financier". Cette mesure se serait concrétisée par un prêt sans intérêt d'un dixième de un pour cent des bénéfices consentis pour permettre la construction d'un projet de condominium pour familles à faible revenu, dans un quartier défavorisé de Québec.

L'expérience de l'actionnaire a été de courte durée. Le président a vite fait de lui rappeler que l'objectif de la compagnie était de maximiser les profits et que ces profits devaient être soit réinvestis, soit distribués en dividendes. La compagnie ne peut pas faire de cadeaux. Cet incident fait réfléchir. Il pose d'embellie toute la question du rôle "social" des grandes compagnies.

Je voudrais, après une revue rapide des mécanismes juridiques dont disposent les "activistes" pour imposer aux compagnies certaines mesures sociales, montrer à quel point ces grandes entités économiques sont dépourvues de moyens efficaces de défense contre des attaques systématiques provenant d'une minorité agissante.

J'avoue au départ être sensible aux revendications sociales de Mgr Lavoie et à sa grande déception de les avoir vu rejetées, mais je suis quand même obligé de reconnaître que sa proposition était morte-née puisque sa formulation et le moyen choisi pour la communiquer la condamnaient dès le départ. Ses chances auraient été plus grandes s'il avait utilisé d'autres moyens que la loi met à sa disposition.

La proposition demandait que la direction sacrifie l'intérêt de la compagnie et des actionnaires pour se préoccuper du bien-être des paroissiens de Saint-Roch. Cette demande était irrecevable et illégale.

La compagnie est, par définition, une entreprise commerciale administrée par les représentants des investisseurs de fonds. Ces représentants — les membres du conseil d'administration et de la direction — ont le devoir légal de tout mettre en oeuvre pour assurer aux investisseurs le meilleur rendement légalement possible; a contrario, ils ont l'obligation d'éviter toute dépense qui ne vise pas ce seul objectif.

Pour justifier cette responsabilité de la direction, il suffit de rappeler que des milliers d'investisseurs placent des fonds dans ces grandes compagnies industrielles et commerciales, directement en achetant des actions, ou indirectement, par l'intermédiaire des institutions d'épargne collective. Il est légitime que ces personnes exigent un rendement direct sous forme de dividendes ou d'investissements rentables qui augmentent la valeur de leur participation. Les personnes qui désirent contribuer au soulagement des défavorisés financent directement les institutions spécialisées dans ce domaine.

Il est donc facile d'affirmer que le président de la compagnie ne pouvait pas permettre le vote sur une proposition dont le seul but était de détourner des fonds de leur fin normale. Même le proposeur aurait dû respecter cette règle s'il avait été lui-même président de l'assemblée. La proposition était ultra vires et tout actionnaire ordinaire ou privilégié aurait pu, si elle avait été acceptée, l'attaquer devant les tribunaux. Le seul moyen de la faire adopter légalement aurait été d'obtenir l'accord unanime de tous les actionnaires, présents, représentés ou absents, ce qui est évidemment impossible à réaliser.

Une "recommandation" eut été plus pertinente

L'opinion exprimée jusqu'à présent est catégorique. Elle doit être nuancée. La proposition de nature politique, économique ou sociale peut être faite valablement à une assemblée générale à condition qu'elle soit habillée de manière que les actionnaires et la direction y voient un minimum d'intérêt pour la compagnie et qu'elle soit rédigée sous la forme d'une simple "recommandation". Je dois même dire que jamais auparavant les circonstances n'ont été aussi favorables à l'acceptation d'une proposition ainsi camouflée.

La justification de cette affirmation réside dans le fait que la notion d'"intérêt" de la compagnie est fluide, élastique et difficile à définir. Pour illustrer cette idée, il suffit de rappeler que des dépenses "altruistes" couramment acceptées avaient été fortement critiquées dans le passé et avaient été elles aussi jugées ultra vires. Je pense aux bourses d'études offertes par les compagnies aux meilleurs étudiants, aux dons de charité, à la subvention de clubs sociaux et de cantines pour les employés et aux prêts d'argent sans intérêt ou à intérêt réduit pour permettre aux salariés de l'entreprise d'acquiescer des maisons, et j'en passe. Avec le temps et après des hésitations plus ou moins longues, toutes ces dépenses "sociales" ont été acceptées et certaines ont même été incorporées dans les conventions collectives sinon dans les lois des compagnies.

Plus récemment, on s'est demandé si les compagnies pouvaient engager des fonds dans des projets pour sauvegarder la qualité de l'environnement ou aider les handicapés physiques ou les minorités ethniques de la région à acquiescer une situation. La nature de la proposition faite à C.P.R. s'apparente d'ailleurs à celle de ces dernières dépenses. L'opinion publique fait pression actuellement pour que

par
NABIL N. ANTAKI

● L'auteur de cette libre opinion est docteur en droit et professeur agrégé à l'université Laval. Les réflexions qui suivent lui ont été inspirées par l'échec d'une démarche récente de Mgr Raymond Lavoie, curé de Saint-Roch de Québec. Mgr Lavoie aurait souhaité, lors de la dernière assemblée des actionnaires du CPR, que soit adoptée une résolution réservant à des fins sociales une partie infime des surplus de la compagnie. Sa démarche échoua pour des raisons que notre collaborateur explique dans cet article.

ces dépenses altruistes soient de plus en plus engagées. Certaines compagnies s'y prêtent de bonne grâce et les tribunaux les légalisent sans difficulté. Mais ces dépenses rencontrent encore des foyers de résistance et il est souvent nécessaire de les justifier par une référence directe aux retombées économiques favorables à la compagnie qu'elles peuvent engendrer. Ainsi, il faudra nécessairement que l'actionnaire s'efforce de démontrer l'effet publicitaire que l'adoption de la mesure qu'il propose aura ou l'amélioration du rendement qu'elle peut occasionner. L'actionnaire socialement concerné qui refuse de se prêter à ce jeu "hypocrite" de formulation risque de voir sa proposition rejetée avant même d'être discutée. C'est ce qui est arrivé à la proposition de Mgr Lavoie.

Le fait d'introduire un élément de rentabilité dans la proposition à caractère social n'exige absolument pas que le proposeur nie ses convictions sociales ou politiques ou ses intentions. Le droit actuel en Amérique du Nord exige que la direction se base, pour évaluer la recevabilité de la proposition, sur les éléments objectifs uniquement. Les cours suprêmes du Canada et des États-Unis ont écarté la possibilité d'une évaluation subjective quelconque des intentions du proposeur.

Les propositions de nature sociale ou politique doivent aussi se plier à une autre contrainte

formelle. Elles doivent être formulées comme des "recommandations" plutôt que comme un ordre donné à la direction. En effet, le droit canadien refuse aux actionnaires toute intervention dans l'administration directe de la compagnie ou l'établissement de ses politiques générales. Ces domaines sont réservés aux administrateurs et la censure des actionnaires est rétroactive et n'intervient qu'au moment de la reconduction du mandat des administrateurs. Autrement dit, les dépenses de nature sociale que j'ai mentionnées peuvent être engagées par la direction, mais ne peuvent pas être imposées par les actionnaires!

Il est évident que la "recommandation" faite aux administrateurs dans ces circonstances n'a aucune valeur juridique contraignante, mais, en pratique, la direction est obligée de mettre en application une telle recommandation ou, du moins, de la considérer sérieusement. Ceci explique toute l'énergie que mettent certaines administrations à combattre des "recommandations" auxquelles elles sont hostiles. Les développements précédents ont permis de cerner les exigences formelles qui rendent une proposition de nature sociale ou politique admissible. Il faut maintenant définir les objectifs poursuivis par les proposeurs et dégager les lignes de conduite qui permettent d'atteindre ces objectifs su-

rement et sans dépenses inutiles.

La seule méthode valable

L'objectif principal poursuivi habituellement par les groupes d'action sociale est d'influencer l'opinion publique par le biais d'une attaque organisée contre une "compagnie-témoin" choisie comme cible. L'objectif secondaire est de faire adopter, ne fût-ce que partiellement et de façon indirecte, certaines opinions. Dans cette perspective, on réalise que contrairement à l'approche traditionnelle d'un actionnaire, l'approche de l'agent de transformation sociale ne vise pas à faire adopter coûte que coûte sa proposition. L'action ne vise qu'à faire prendre conscience à la compagnie choisie, et à travers elle aux autres compagnies et à la société globalement, de certaines préoccupations qui n'ont rien à faire avec l'objectif unique de l'entreprise commerciale qui reste la maximisation des profits. Il s'agit d'une action parasite.

Pour atteindre ces objectifs, les intéressés ont intérêt à éviter de se présenter sans préparation antérieure à l'assemblée générale ou d'effectuer leur propre sollicitation de procurations. L'assemblée générale n'est plus de nos jours que le vestige d'une méthode périmée de consultation. Les jeux sont faits au moment de l'établissement de l'ordre du jour et de l'expédition aux actionnaires des documents de sollicitation et des formules de procuration. Il n'est plus possible de faire adopter une proposition en la faisant pour la première fois à l'assemblée générale, si la direction s'y oppose.

L'actionnaire téméraire qui tente quand même sa chance sera accueilli avec sympathie ou indulgence, mais tout le monde, y compris lui, sait à l'avance qu'il retournera bredouille. Sa proposition n'attirera l'attention de personne.

La solution ne réside pas plus

dans la tentative pour les actionnaires minoritaires d'effectuer leur propre sollicitation en espérant recueillir assez de procurations pour remporter la partie. L'obtention de la liste des actionnaires pose à elle seule des handicaps juridiques et financiers insurmontables. Cette entreprise nécessite aussi, pour qu'elle soit menée à bonne fin, l'intervention de juristes, de solliciteurs professionnels, d'experts en relations publiques et de personnel de bureau. L'objectif vise ne mérite pas un tel déploiement de muscles et d'argent.

La méthode la plus valable, la seule méthode valable, dont dispose le groupe de pression sociale est celle prévue par une disposition de la Loi sur les corporations canadiennes, connue sous le nom anodin de "proposition des actionnaires". Elle permet à tout actionnaire qui en fait la demande à temps d'exiger que la compagnie expédie sa proposition à tous les actionnaires résidant au Canada et d'offrir à ces actionnaires la possibilité de voter pour ou contre cette proposition. Si la direction compte s'opposer au projet, elle doit alors permettre au proposeur de joindre à sa proposition une explication d'une vingtaine de lignes. La loi oblige la direction à voter selon le mandat précis qu'elle reçoit des actionnaires, même si ce mandat est favorable à la mesure proposée et contraire à sa propre politique. Toutes les dépenses occasionnées par ces différents services sont assumées par la compagnie. Cette méthode est évidemment idéale pour les actionnaires qui ne disposent pas des fonds suffisants.

Il est rare qu'une proposition provenant des actionnaires recueille assez de voix pour être adoptée à l'assemblée si la direction s'y oppose. Cette chance est nulle s'il s'agit d'une proposition à caractère social. Ceci n'a pas d'importance puisque le premier objectif poursuivi par le groupe de pression est d'alerter l'opinion publique. Cet objectif est atteint par la grande diffusion du document et par le fait que la direction se trouve habituellement obligée de prendre clairement position contre toute tentative de l'écarter des règles traditionnelles du jeu.

Si une publicité adéquate est organisée autour de la proposition, l'impact provoque dépassera rapidement le cadre interne de la compagnie pour atteindre la dimension réellement désirée par les proposeurs, soit la discussion publique. A la limite, la compagnie "mise en accusation" se trouve obligée d'accepter certaines concessions qui n'ont pas été gagnées à l'assemblée générale, c'est-à-dire malgré l'opposition des propriétaires des fonds.

La campagne lancée il y a

deux ans contre General Motors illustre bien ce phénomène. Un groupe de naderistes avait proposé à GM d'adopter différentes mesures sociales. Certains médias d'information, des groupes d'étudiants et certains mouvements radicaux ont profité de l'occasion pour faire le procès public des grandes compagnies et remettre en question les options économiques fondamentales du libéralisme. Finalement, le mouvement a pris une telle dimension que la direction s'est sentie obligée, malgré que les propositions avaient été largement battues à l'assemblée générale, d'adopter "volontairement" certaines mesures suggérées. Ainsi, la direction a été restructurée afin d'inviter une femme, un représentant de couleur et un représentant des consommateurs à siéger au conseil.

Le rôle de l'Etat

J'ai volontairement insisté tout au long de cet exposé sur les moyens détournés dont pouvaient disposer les agents de transformation sociale pour profiter de textes législatifs actuellement en vigueur. Je suis conscient que ces textes législatifs ont été adoptés pour permettre aux actionnaires de mieux participer à la vie de leur compagnie et non pour permettre à des activistes de transformer le forum corporatif en forum politique. Mon but principal était de démontrer à quel point une grande compagnie moderne peut être vulnérable si elle est sujette aux attaques systématiques d'une minorité agissante.

Je crois et j'insiste sur le fait qu'une compagnie a une vocation de rentabilité et une fonction économique essentielle dans un système capitaliste et qu'il est dangereux de vouloir en faire à tout prix un enfant de choeur. Mais les compagnies sont des personnes morales, des citoyens qui bénéficient de possibilités énormes et elles doivent remplir leur rôle social comme tout bon citoyen. Il revient à l'Etat de déterminer ce rôle et le degré de cette participation sociale. Si l'Etat manque à son devoir d'intervention, les groupes politiques, les comités de citoyens, les simples individus se croient alors autorisés, parfois à juste titre, à revendiquer directement et de façon anarchique, les droits qui, d'après eux, appartiennent à la collectivité. Ils ont alors tendance à vouloir réformer le monde sans la planification globale nécessaire. Ils risquent de détruire rapidement tout le mécanisme. Il est indispensable et urgent que l'Etat intervienne pour obliger les compagnies, quand ceci est nécessaire, à remplir leur rôle social. C'est le seul moyen d'assurer à la collectivité ses droits et d'éviter aux compagnies d'être injustement maltraitées.

"Les huit péchés capitaux de notre civilisation"

Quand Konrad Lorenz se fait moraliste, il rappelle Bernanos et Daniel-Rops

Le prix Nobel de médecine (1973), Konrad Lorenz, a dénoncé, dans un petit livre, *Les huit péchés capitaux de notre civilisation* (paru chez Flammarion, 1973. Le Devoir en a d'ailleurs rendu compte sous la plume de Naim Kattan, le 2 février 1974, p. 15). Le biologiste et psychologue se double d'un moraliste. Il met en garde ses concitoyens et tous les hommes d'aujourd'hui contre des périls qui menacent notre destinée collective: "Non seulement notre culture contemporaine, mais bien l'espèce humaine" (p. 163). Pour mémoire,

énumérons les sommairement: — surpeuplement de la terre; — dévastation de l'environnement naturel; — compétition effrénée de l'homme avec l'homme — amollissement psychologique et moral; — dégradation génétique; rupture des traditions et haine entre générations; endoctrinement croissant de l'opinion publique; — armes nucléaires.

Or, pour Lorenz, les sept premiers périls sont plus à craindre que le dernier, car plus difficiles à percevoir et à combattre. C'est une révolution culturelle à l'échelle mondiale qu'il faudrait pour parvenir à enrayer le mal. Toutefois, malgré son inquiétude profonde, Lorenz ne semble pas désespérer, comme avait pu l'être, par exemple, un Oswald Spengler. Spengler, rappelons-le, a publié les deux volumes de son *Déclin de l'Occident* en 1918 et 1922 et *l'homme et la technique* en 1931.

On pourrait plutôt situer Lorenz dans la lignée d'un bon nombre de penseurs qui, avant lui ou de son vivant, ont dénoncé les maux de leur temps et les dangers d'une civilisation erratique, oublieuse des valeurs essentielles, mais sans désespérer totalement de l'homme. Pour rester dans notre siècle et nous référer à des écrivains, philosophes et moralistes d'inspiration chrétienne, citons Daniel-Rops, Jacques Maritain, Emmanuel Mounier, Georges Bernanos. De ces quatre, je retiendrai ici Daniel-Rops, plus serein et Georges Bernanos, plus tragique. Une oeuvre de chacun: un essai de Daniel-Rops: *Ce qui meurt et ce qui naît* (Plon, 1937), un essai, proche du pamphlet, de Georges Bernanos: *La France contre les robots* (Robert Laffont, 1947). Le premier ouvrage a été écrit dans l'entre-deux guerres, le second, au sortir de la seconde guerre mondiale. L'un et l'autre

sont tombés dans l'oubli, même si leurs auteurs restent présents et toujours actuels. A Daniel-Rops survit son oeuvre considérable d'historien, à Georges Bernanos, ses romans. De K. Lorenz, on retiendra sans doute beaucoup plus le scientifique que le moraliste. Mais le prestige du prix Nobel donne un

avoir les moyens de conditionner les hommes et d'en faire des êtres subordonnés, uniformisés, parfaitement soumis" (K.L., p. 140). L'homme n'est plus qu'un robot (D.-R., p. 114 et 162). Le droit est bafoué par la force (cf. G.B., p. 221), le pouvoir spirituel ou autorité, par le pouvoir-force (cf. D.-

pose à l'échelle de la société, on peut dire que les hommes ont besoin, non de dictateurs, mais de chefs et d'entraîneurs, d'élites; ce que Daniel-Rops appelle "l'exigence aristocratique" (p. 28). C'est grâce à l'élite que les masses peuvent "dépasser la norme égalitaire" (D.-R., p. 32). Attardons-nous un peu sur ce point que Daniel-Rops a développé dans les années trente.

Il ne s'agit pas, pour Daniel-Rops, de n'importe quelle aristocratie ou élite. Il s'explique: "Une élite nouvelle ne reposerait ni sur la naissance, ni sur la fortune, ni sur l'intelligence, mais sur des valeurs qui sont les plus menacées par l'évolution du monde moderne, celles de la vie intérieure" (p. 37). On pense ici à l'appel du héros et du saint dont parlait Bergson dans *Les deux sources de la morale et de la religion*. Mais n'est-on pas dans l'utopie, la deuxième guerre mondiale et les années troublées qui suivirent en étant plutôt le contre-exemple?

Pourtant, on peut difficilement ne pas donner raison à Daniel-Rops quand il affirme: "Nous savons aujourd'hui que le monde ne sera pas sauvé par les masses. Il ne sera pas sauvé par le jeu des déterminismes de l'histoire et de l'économie" (p. 37). C'est pourquoi Daniel-Rops place sa confiance en ces "quelques hommes peu nombreux, ayant accompli en eux les ruptures nécessaires, délivrés des mythes mortels dont s'ennivre une humanité infidèle à soi" (p. 38). Eux seuls pourront "provoquer dans la masse cette fermentation, cette transmutation interne, qui permettra demain la naissance d'une forme de civilisation nouvelle" (p. 38). Pour qui considère que la "rénovation sociale" passe par la "rénovation morale" (p. 42), cette vision est espérance et, en quelque sorte, archétype ou eschatologie. Elle donne un sens au présent, donc une raison de ne pas désespérer. Il faut, pour survivre moralement, et matériellement, garder au coeur cette étincelle de naïveté qui fait espérer contre toute espérance. Souvenons-nous de Pégu.

Notons encore un point de convergence, parmi d'autres, entre nos trois penseurs: R., p. 98-100). Une poignée de dictateurs (cf. G.B., p. 184) ont fait de notre civilisation une "énorme entreprise d'abaissement universel" (G.B., p. 204), "l'abaissement par l'endoctrinement" (K.L., p. 120).

Dans ce monde tragique, l'homme est inadapté au rythme des machines (cf. G.B., p. 154); il veut "aller plus vite par n'importe quel moyen" (G.B., p. 137) pour, en fin de compte, se fuir soi-même (cf. G.B., p. 138). Il a "peur de risquer de se trouver, un instant, seul avec lui-même (K.L., p. 55), pour "ne pas penser" (K.L., p. 55). Plus de "légitime égalité" (D.-R., p. 161) entre les hommes, mais une "affectueuse réduction à l'identité" (D.-R., p. 161).

De ce sombre tableau que brossent nos trois penseurs, dégageons encore quelques traits.

On ne respecte plus les traditions qui méritent de l'être (cf. D.-R., p. 14). L'histoire, le passé sont méprisés ou ignorés. Or il faut connaître et aimer le passé pour comprendre le présent (cf. G.B., p. 135). Aujourd'hui, les jeunes générations rejettent leurs racines. Les jeunes haïssent même la génération de leurs parents (cf. K.L., p. 109, 124). Ils abhorrent toute idée de hiérarchie. Bien à tort pourtant, car "la reconnaissance d'une situation hiérarchique n'est pas un obstacle à l'amour" (K.L., p. 118), cet amour qui est le fondement de la civilisation (cf. D.-R., p. 193). "L'enfant élevé à l'intérieur d'un groupe non hiérarchisé — écrit encore Lorenz —, se trouve dans une situation absolument artificielle" (p. 119). L'adolescent, pour être lui-même, a besoin de l'image du père. Il a besoin du père. Si l'on trans-

par
JACQUES FLAMAND
collaboration spéciale

poids inattendu au bref essai de Lorenz sur les périls de notre civilisation. Les media, beaucoup plus puissants aujourd'hui qu'en 1937 ou 1947, ne sont pas non plus pour peu dans sa large diffusion.

Le procès d'une civilisation

Si la dévastation de l'environnement, la dégradation génétique et les armes nucléaires ne sont pas mentionnées par Daniel-Rops et G. Bernanos, en revanche les autres thèmes sont traités, parfois longuement, dans leurs deux ouvrages.

Dans notre civilisation, les valeurs sont inversées. Aux "hiérarchies intérieures" (D.-R., p. 121), aux "hiérarchies morales" (D.-R., p. 165), se sont substituées "l'aveuglement aux vraies valeurs et la course à l'argent" (K.L., p. 120). La technique est devenue la norme, si bien que "le progrès n'est plus dans l'homme, il est dans la technique, dans le perfectionnement des méthodes capables de permettre une utilisation chaque jour plus efficace du matériel humain" (G.B., p. 27-28). L'homme s'asservit à sa production. Il crée des machines et "aussi les moyens de créer artificiellement de nouveaux besoins qui assureront la vente de nouvelles machines" (G.B., p. 139). C'est le grand cycle production-consumption où les masses sont manipulées par quelques-uns. Ainsi, "la mode est la méthode la plus irrésistible et la plus efficace de manipuler de grandes collectivités humaines" observe Lorenz (p. 143; cf. p. 144). On conditionne les masses, on fait de l'homme une chose, un moyen de profit et de pouvoir. "Le magnat de la production capitaliste, comme le fonctionnaire soviétique, veut

CHEZ
DÉJEUNERS D'AFFAIRES
\$ 4.50
LE COUVERT
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 12:00 H. À 15:00 H.
591 E. HENRI-BOURASSA
bardet
FACE AU MÉTRO • 381-1777

"Distinction de la Bonne Table
par Holiday Magazine"

**Le Vot
Galant**

RESTAURANT FRANÇAIS
Déjeuners d'affaires
Menu-Type \$3.50
Potage
Filet de Doré Amandine
ou
Pot-au-Feu
Dessert
Café
Réservations: 844-4155
1425 rue Crescent

**C'est le temps
de faire installer les
GOUTTIÈRES
(HO-DO)**
Galvanisées, cuivre,
aluminium
Estimation gratuite
Montréal 322-4160
Québec 872-9244
PRIMEAU MÉTAL INC.

**NETTOYEUR
P. M.**
Service d'une heure
au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

**ASSURANCE
MOTO**
L.M. DESILETS inc.
467-9311 • 861-5395
Québec: 872-7186
C.P. 266, Station D'Iberville, Mtl

NOUS AIMERIONS prouver à la femme québécoise et aux jeunes filles de chez-nous comment elles PEUVENT être mieux habillées, être plus élégantes et plus attrayantes dans un vêtement de haute mode à prix très modique. Pourquoi GASPILLER votre argent quand VOUS POUVEZ avoir mieux et PAYER moins cher? Alors, venez nous voir! Nous vous attendons! À bientôt!

GINETTE LABELLE et MADELEINE TREMBLAY,

Tél: 270-1182

6970, rue St-Denis près du Métro J.-Talon

**Cuisine d'été
en 3 cours** donnés par Henri Bernard

PLATS
EXOTIQUES

le 16 mai,
jour ou soir

BUFFET
FROID

le 23 mai,
jour ou soir

CUISINE AU
BARBECUE

27 mai, soir,
28 et 29 mai,
jour ou soir

Chacun de ces cours de 4 heures, en démonstration avec livrets et dégustation, peut être pris séparément.
Renseignements et programmes gratuits: 843 6481

**Institut
Culinaire
Henri
Bernard**

2015 RUE DE LA MONTAGNE, SUITE 610, MONTRÉAL
(permis de culture personnelle du Ministère de l'éducation)

25
au gallon jaune
PEUGEOT
504
Biarritz
10825, Racette - 323-1900

suites
de la première
page

LE FRANÇAIS

discret et la force de négociations que le gouvernement se réserve pour favoriser l'usage et la promotion du français dans le secteur des affaires et toutes les activités économiques. C'est dans le sens de cette préoccupation que seules les compagnies ayant présenté et appliqué des programmes spéciaux de promotion conçus par le gouvernement pourront bénéficier des contrats et des subventions de l'Etat.

L'article 34 du projet stipule: "Le gouvernement, un de ses ministères ou organismes, une communauté urbaine, une corporation municipale ou scolaire, le Conseil scolaire de l'île de Montréal ou une institution subventionnée par le gouvernement ne peut accorder aucune subvention, prime, concession quelconque ou exonération d'impôt à une entreprise mentionnée à l'article 32, à moins que cette entreprise n'ait obtenu un certificat du ministre."

Or, ce certificat du ministre sera décerné strictement aux entreprises qui auront adopté un programme pour:

— reconnaître à tout employé le droit de communiquer en langue française, verbalement ou par écrit, avec tous ses supérieurs au Québec, pour tout ce qui concerne son travail;

— reconnaître à tout employé le droit de recevoir tout ordre, commandement ou directive, en langue française;

— rédiger au moins en langue française tout avis, toute affiche et toute directive à l'intention du personnel;

— communiquer en langue française avec toute personne résidant au Québec qui s'adresse à elle dans cette langue, dans le cours normal de ses affaires;

— rédiger au moins en langue française tout document, prospectus circulaire, avis, affiche ou réclamation devant être imprimée à plus de cent exemplaires et destinée aux actionnaires ou aux membres résidant au Québec ou à la population du Québec;

— assurer la rédaction en langue française de tout manuel, catalogue, rapport ou document servant au travail et distribué à ses employés;

— assurer l'accession d'un plus grand nombre d'employés de langue française aux postes de direction dans l'entreprise;

— assurer l'emploi d'une terminologie courante française chez ses employés.

Ces programmes doivent indiquer les mesures exactes qui seront prises pour atteindre les objectifs fixés et les étapes à franchir dans ce but. Après l'approbation du ministre, c'est la Régie de la langue qui sera chargée d'en surveiller l'application. Et c'est de préférence aux entreprises qui auront reçu le certificat du ministre que seront décernés les contrats du gouvernement, de ses ministères, de ses organismes, des communautés urbaines, des corporations municipales ou scolaires. Les mêmes exigences valent pour les sous-traitants.

De plus, le ministre peut accorder une subvention d'incitation à toute entreprise qui adopte et applique un programme pour promouvoir l'usage de la langue française. Le projet de loi prévoit également que le ministre pourra accorder une exonération d'impôt à toute entreprise qui remplira les mêmes obligations.

Il est par ailleurs proposé que tout contrat conclu au Québec soit obligatoirement rédigé en langue française "sous peine de nullité absolue du contrat". Toutefois, le consommateur peut exiger qu'il soit rédigé en langue anglaise. En cas de contradiction entre les textes anglais et français, c'est la version du consommateur qui prévaut.

Le projet de loi vise à donner au Québec une visage français en prévoyant la francisation des affiches, réclames, enseignes lumineuses, panneaux-réclames. Le gouvernement pourra démanteler les installations des entreprises qui refuseront de se conformer et leur fera payer les frais.

Enfin, tous les textes officiels et les documents du gouvernement et les organismes para-gouvernementaux seront publiés en langue française. Et pourront é-

tre accompagnés d'une version anglaise.

La réforme de la politique linguistique du gouvernement touchera également le secteur des relations de travail. Il était déjà connu que les demandes d'accréditation ainsi que les contrats de travail devaient être formulés en français au ministère du Travail. Le projet de loi nous révèle aujourd'hui que non seulement les griefs doivent être formulés en français au ministère, mais encore que les procédures se poursuivront dans la langue du syndicat. S'il se trouve plusieurs syndicats dans une même négociation (français et anglais) c'est la langue française qui prévaudra. Sans objection à ce que ces dispositions soient inscrites dans une loi séparée, le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, insiste vigoureusement pour qu'elles soient intégrées au Code du Travail.

Parmi les nombreuses versions du projet de loi qu'on a rédigées ces dernières semaines les conseillers du gouvernement, toutes — même les moins radicales — prévoient que le bill 63 sera amendé de manière à limiter la liberté de choix des parents en matière de langue d'enseignement.

Il est d'ores et déjà acquis que les futurs immigrants autres que ceux de langue anglaise seront contraints d'inscrire leurs enfants à l'école française. Le gouvernement cherchait encore toutefois, jusqu'à ces derniers jours, à éviter de créer une distinction impopulaire entre immigrants et non-immigrants. Il n'avait pas encore décidé, non plus, s'il faut maintenir intacte la liberté de choix dont ont joui jusqu'à maintenant les parents francophones vivant au Québec.

Il n'est pas exclu que le gouvernement décide d'opter en fin de compte pour une solution qui obligerait tous les enfants, immigrants ou non, sauf ceux de langue maternelle anglaise, à fréquenter l'école française de la première à la douzième année. Cette solution éliminerait toute distinction entre immigrants et non-immigrants et refléterait l'esprit général du projet de loi, qui vise à établir partout la priorité du français sans nier les droits individuels des anglophones.

Même si le projet de loi n'allait pas aussi loin, il est déjà assuré que l'exercice de la liberté de choix, s'il est maintenu, sera soumis à l'avenir à des contraintes sévères dont la principale sera le test d'aptitude linguistique évoqué à maintes reprises par le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier. Plusieurs membres du gouvernement préféreraient en effet que soit maintenu le principe de la liberté de choix des parents en matière linguistique mais que le ministre de l'Éducation soit laissé libre d'édicter des règlements et des tests capables d'en prévenir les abus. Or, cette approche suscite des objections chez les membres anglophones de la députation libérale qui s'inquiètent de la marge discrétionnaire considérable que veut se réserver le ministre.

De toute manière, le test d'aptitude linguistique proposé par M. Cloutier sera retenu sous une forme ou sous une autre dans le projet de loi. Le ministre de l'Éducation voit dans ce test un moyen essentiel devant permettre au gouvernement de garder un contrôle sur le mouvement des inscriptions et des transferts linguistiques dans le domaine scolaire. Quelle que soit la formule retenue pour le choix linguistique des parents non-anglophones, l'application de la formule passera par le test d'aptitude linguistique. L'application concrète du test sera confiée aux commissions scolaires, mais sous la surveillance et le pouvoir de révision du ministre et moyennant des règlements proclamés par celui-ci.

Le projet de loi contiendra enfin une disposition obligeant les écoles françaises à dispenser un enseignement convenable en langue anglaise et, vice versa, les écoles anglaises à dispenser un enseignement convenable en langue française. Les milieux gouvernementaux auraient noté que l'une des principales raisons qui motivent le choix de l'école anglaise par un nombre grandissant de parents francophones est la pauvreté de l'enseignement de la langue anglaise dispensé dans les écoles.

Il s'est décidé d'inscrire à cet égard des garanties écrites dans la loi à l'intention des parents dont les enfants seront désormais tenus, quelle que soit la formule retenue, à fréquenter l'école française.

DÉPUTÉS ABSENTS

jour, M. Léger estime en effet que le rôle d'un élu du peuple est de siéger au Parlement, et que c'est là qu'on doit le retrouver.

Aucun officier de l'Assemblée nationale ne prend officiellement les présences à l'Assemblée, lors des séances.

Il y a bien le whip-adjoint du parti libé-

ral, M. Glendon Brown, député de Brome-Missisquoi, qui note scrupuleusement les présences et les absences de tous les membres de l'Assemblée, mais il le fait à l'intention du caucus des députés libéraux, et il est impossible aux journalistes de la presse parlementaire de consulter le dossier des présences constitué par M. Brown.

Questionné sur ce dossier, M. Brown renvoie les journalistes trop curieux à son patron, M. Louis-Philippe Lacroix, whip en chef du parti, qui confirme le caractère confidentiel du dossier.

La seule ressource qui demeure pour contrôler les présences, ce sont les votes enregistrés pris occasionnellement à l'Assemblée. Lors de ces votes, chaque député présent est appelé à se lever afin de voter, et son nom est enregistré par le secrétaire-adjoint de la Chambre.

Il y a eu 17 votes enregistrés depuis l'ouverture de la présente session, le 14 mars 1974. Ces votes se sont déroulés en 10 journées différentes, puisque certains jours, il y a plusieurs votes.

Certains députés ont manqué la majeure partie de ces votes pour des raisons de maladie. Par exemple, le député de Jacques-Cartier, M. Noël St-Germain, qui demeure toujours gravement handicapé à la suite d'un accident d'automobile subi le 2 janvier 1973. C'est le cas aussi du député de Chicoutimi, M. Marc-André Bédard, hospitalisé.

D'autres députés pratiquent un absentéisme généralisé et risquent d'être directement visés par le combat qu'entend mener le Parti québécois pour l'observation de l'article 95 de la Loi de la Législature.

Par exemple, le député de Dorion, M. Alfred Bossé a trouvé le moyen de manquer les 17 votes enregistrés depuis l'ouverture de la session. Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, n'a participé pour sa part qu'à 3 votes; tous trois se sont déroulés le premier mai dernier.

Le député de Matapédia, M. Bona Arseneault, a lui aussi raté la totalité des 17 votes enregistrés. Une autre figure rare à l'Assemblée, le député d'Argenteuil, M. Zuel Saindon 1 présence en 17 votes. De même, le député de Saint-Henri, M. Gérard Shanks, 1 en 17.

Les statistiques ne sauraient être complètes sans signaler le mérite des 7 députés qui étaient toujours présents lors des 17 votes enregistrés, et qui ont la réputation d'être toujours présents aux travaux de l'Assemblée.

Les sept députés sont MM. Benjamin Faucher, L.-Nicolas Yamaska, Louis-Philippe Lacroix, L.-Lies de la Madeleine, Irénée Bonnier, L.-Taschereau, Robert Burns PQ-Maisonrouge, Marcel Léger, PQ-Lafontaine, Lucien Lessard, PQ-Saguenay et Fabien Roy Crd.-Beauce sud.

Enfin, deux ministres, MM. Gérard-D. Lévesque et Victor Goldbloom, n'ayant manqué qu'un vote en 17, indiquent à leurs collègues du conseil des ministres qu'on peut à la fois s'occuper de son ministère et suivre de près les travaux de la Chambre des élus du peuple.

Concernant la démocratie à Montréal, les députés, en plus de vouloir instaurer des conseils de districts et de refaire le système électoral, ont convenu d'entreprendre une réforme de l'administration municipale axée sur la décentralisation des services municipaux comme la santé et les services sociaux et récréatifs. Ils ont par ailleurs demandé, face au rôle de la police, qu'on reconnaisse davantage la force policière comme un service public et non comme une force de répression, ce qui, dit-on, impliquera une intervention non-partisane dans le cas des grèves.

Sur le plan du logement, les citoyens de chacun des quartiers se verront reconnaître par le RCM le droit de contrôler les politiques d'aménagement urbain, la construction et la restauration de logements dans leur quartier. On a également proposé la construction ou la rénovation de 10,000 logements par année pour rattraper le retard accumulé.

Les députés, sur le plan des loisirs, ont adopté une résolution reconnaissant le loisir et la culture comme faisant partie de la vie et garantissant le plein épanouissement des citoyens en valorisant la participation plutôt que la compétition. Ils ont aussi proposé de transformer Terre des Hommes en centre de loisirs communautaires et d'augmenter à 10 pour cent la somme allouée aux loisirs par Montréal.

Côté transport, le RCM désire, s'il est porté au pouvoir, abolir les tarifs de transports pour personnes âgées à court terme, et prendre, à plus long terme, les moyens pour rendre gratuit le transport en commun à Montréal.

ANTI-DRAPEAU

dente; MM. Gilles Gauthier, vice-président; Jean Fournier, secrétaire; Jean-Charles Desroches, trésorier; et André Messier, Stephen Shecter, Gilles Goulet et Gabriel Gagnon, conseillers. Le

candidat à la mairie sera le neuvième membre de cet exécutif. Les huit personnes élues représentent cinq districts électoraux différents.

Ce congrès met fin aux liens qui relient le RCM aux quatre groupes qui ont été à l'origine de la fondation de ce parti. Mais, comme l'a précisé Mlle Cousineau, il ne met pas fin à la participation des militants de ces organismes pour autant. L'un des problèmes, à court terme que rencontrera le RCM sera le financement. A ce sujet, l'exécutif a annoncé que le seul financement qui serait accepté serait un financement populaire et démocratique comme le prévoient les statuts du parti. Une première campagne de sollicitation devrait avoir lieu bientôt.

Le comité exécutif, en plus de s'attacher à l'organisation du parti, a promis d'intervenir publiquement des maintenant sur les questions d'actualités municipales, chose qui ne se sera pas vue depuis quatre ans à Montréal, soit depuis les élections de novembre 1970 qui portaient l'équipe complète du Parti civique au pouvoir.

Pour appuyer leurs interventions, le porte-parole du RCM aura à leur disposition une série de résolutions adoptées au cours du congrès de fondation, et portant sur la démocratie, le logement, le transport et les loisirs, lesquelles seront complétées par des résolutions sur le budget municipal, la santé et les jeux Olympiques. Les délégués au congrès n'ayant pas eu le temps de compléter l'adoption de ces trois derniers points les ont délégués au conseil général.

DENIS HARDY

québécoise de la culture", concluait M. Hardy.

Cette politique québécoise ne sera possible, selon lui, que lorsque le Québec sera devenu l'unique autorité ultime en matière culturelle.

D'autant plus que dans la situation actuelle, rien n'oblige le fédéral à consulter le Québec. "Un coup de fil ou pas de coup de fil, selon le bon vouloir du ministre fédéral", précisait M. Hardy.

Officiellement, M. Hardy refuse de divulguer l'hypothèse qu'il entend privilégier dans ses négociations avec Ottawa. On sent cependant clairement que la première (rapatrier l'ensemble des sommes dépensées par le fédéral en matière culturelle) est hors de portée, que la deuxième (une entente-cadre) comporte un enchevêtrement d'organismes tel qu'il faudra sans doute se contenter d'accords sectoriels.

L'entente intervenue l'an dernier au niveau des musées pourrait d'ailleurs servir de modèle pour les autres secteurs. En opération depuis un an, cet accord confère au Québec le droit de déterminer (par le biais de son musée associé: le Musée du Québec) les bénéficiaires des subventions fédérales.

Tout en admettant l'efficacité pratique de cette entente, M. Hardy aimerait la voir clarifier en conférant directement au ministère des Affaires culturelles, sans avoir à passer par son musée associé, le droit d'acheminer l'argent du fédéral.

S'il retient l'approche sectorielle, plus "réaliste" et plus conforme à la praxis du gouvernement Bourassa, M. Hardy signale deux secteurs prioritaires: les biens culturels, envahis par le ministère fédéral du Nord et des Affaires indiennes, et les arts d'interprétation (théâtre, musique, danse et opéra), choyés par le Secrétariat d'Etat et le Conseil des arts.

A cause de son caractère d'indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques et à cause de son insistance sur la liberté totale des créateurs artistiques, le Conseil des arts pourrait représenter un obstacle supplémentaire dans les négociations avec Ottawa.

Quelles sont les chances de succès de ces négociations ambitieuses? Tout dépend, selon M. Hardy, de l'attitude du gouvernement central.

"S'il y a opposition de principe, précise-t-il, les pourparlers pourraient être longs et pénibles. S'il s'agit uniquement de procédures et de modalités, ça pourrait aller assez vite."

M. Hardy craint la première forme d'opposition, particulièrement à cause de l'attitude "rigide et extrémiste" des ministres québécois à Ottawa, notamment MM. Trudeau et Pelletier, qu'il accuse d'encourager le séparatisme au Québec.

Par ailleurs, M. Hardy indiquait que le groupe de travail chargé de dresser les priorités d'action de son ministère consacre présentement ses énergies au projet d'une société d'initiatives culturelles, qui relèverait de son ministère et remplirait, dans le secteur des affaires culturelles, le rôle de la SDI dans les autres domaines de l'industrie.

RICHARD NIXON

de l'exécutif de quitter la Maison-Blanche. Si quelqu'un demandait au président de démissionner, ce dernier "l'envierait au diable", a assuré l'ancien can-

la météo

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamigue: rafraîchissement du temps. Risque d'averses de neige en fin de journée. Maximum 50. Aperçu pour mardi: généralement ensoleillé et frais.

Région de Chibougamau: nuageux avec averses. Maximum 50. Aperçu pour mardi: froid. Risque d'averses de neige.

Régions d'Ottawa, de Montréal, des Laurentides: généralement nuageux avec possibilité d'averses en fin de journée. Maximum 55 à 60. Aperçu pour mardi: éclaircies et frais.

Région des Cantons de l'Est: généralement nuageux avec averses. Par endroits, la quantité de pluie peut atteindre un pouce et plus. Maximum 55 à 60. Aperçu pour mardi: éclaircies et frais.

Régions de Québec, Trois-Rivières, de la Haute-Mauricie, du Lac St-Jean: nuageux avec averses. Par endroits pluie possible de un ou deux pouces. Maximum 50 à 55. Aperçu pour mardi: éclaircies et frais.

Régions de Baie-Comeau, de Rimouski, de Sept-Îles, de Gaspé: pluie. Le vent se lèvera. Maximum 45 à 50. Aperçu pour mardi: généralement nuageux et frais.

La Banque du Canada hausse
le taux d'escompte à 8 3/4%

Pour la deuxième fois en moins d'un mois, la Banque du Canada a décidé de hausser son taux d'escompte qui passe ainsi à 8 3/4% à partir d'aujourd'hui. Le 15 avril dernier, ce taux avait été relevé de 1% pour atteindre 8 1/4%.

Dans un communiqué rendu public hier soir, le gouverneur M. Gerald Bouey a déclaré que la Banque centrale ne pouvait agir autrement en raison de la hausse spectaculaire des taux à court terme et de la demande toujours soutenue de crédit.

Bien que la montée des taux d'intérêt à court terme découle de différents facteurs passagers (comme la grève des postes), elle reflète également un taux de croissance très élevé du crédit bancaire et monétaire au Canada, selon M. Bouey.

La première conséquence de ce geste pourrait être une autre augmenta-

tion du taux préférentiel des banques qui a atteint la semaine dernière le niveau record de 11%.

Le taux d'escompte de la Banque du Canada est un outil de la politique monétaire qui amène souvent un réajustement des taux d'intérêt des institutions financières canadiennes.

Ce taux a été modifié cinq fois au cours de 1973 et s'est accru de 4% durant les trois dernières années comme le montre le tableau suivant:

Entrée en vigueur	Taux d'escompte
25 octobre 1971	4 3/4%
9 avril 1973	5 1/4%
14 mai 1973	5 3/4%
11 juin 1973	6 1/4%
7 août 1973	6 3/4%
13 septembre 1973	7 1/4%
15 avril 1974	8 1/4%
13 mai 1974	8 3/4%

didat présidentiel, dans une interview au Washington Post. M. Nixon saura quand le moment sera venu pour lui de quitter son poste, a ajouté le sénateur républicain, pour qui les éléments réunis actuellement ne justifient pas un départ du président.

Contenant difficilement son indignation devant la flamme de rumeurs sur la démission de son père, Julie Nixon-Eisenhower a assuré pour sa part qu'il mènerait le combat constitutionnel contre l'impeachment "jusqu'au dernier sénateur". Pat, l'épouse du président, a elle aussi affirmé qu'il n'envisage nullement de quitter ses fonctions.

M. Nixon lui-même est sorti de son silence samedi soir pour remercier la foule qui était venue l'accueillir dans l'Okla-homa, Etat qui avait voté pour lui à une majorité écrasante, en lui disant "Accrochez-vous, nous sommes avec vous". "Croyez-moi, cela met du baume au coeur. J'ai au fond du coeur cette vieille vertu d'Okla-homa, nous ne nous rendons jamais", a répondu le président.

Devant trente mille personnes réunies dans un stade en plein air pour la remise des diplômes de l'université locale, le président, chahuté par plusieurs centaines d'étudiants qui le traitent de "menteur", n'a fait qu'une allusion à ses démêlés du Watergate.

Après avoir réaffirmé qu'il avait donné tous les éléments de preuves nécessaires aux enquêteurs, il a demandé que la Chambre des représentants conduise aussi vite que possible son enquête sur la destitution, "afin que le Congrès, le président et le peuple puissent se remettre aux affaires du pays".

Au même moment, le vice-président Ford, à qui le président avait suggéré vendredi de modérer ses efforts visant à afficher une certaine distance vis-à-vis des problèmes de la Maison-Blanche, reprenait son bâton de pèlerin pour se ranger solidement dans le camp de M. Nixon et assurer devant des auditeurs du Texas qu'à son avis l'administration Nixon n'est pas sur le point de "couler" et que son chef est innocent et ne démissionnera pas.

Le président "n'est pas de ceux qui abandonnent le navire" a affirmé le successeur éventuel de M. Nixon.

Reconforté par les clameurs d'Okla-homa, samedi soir, le président Nixon a passé la journée d'hier à la Maison-Blanche, tandis que son conseiller juridique, M. Fred Buzhardt, dénonçait à la té-

lèvement la campagne "marvellante et hargneuse" entreprise contre le chef de l'exécutif.

M. Fred Buzhardt faisait ainsi allusion aux rumeurs qui circulent et reprises hier, par le New York Times, selon lesquelles certains des gros mots expurgés des transcriptions des conversations présidentielles publiées étaient des "insultes" à caractère racial.

Ces jours derniers nous "avons littéralement été assésés", a déclaré M. Buzhardt. "Il est clair, a-t-il poursuivi, qu'une campagne concertée est en cours pour tenter de monter l'opinion publique contre le président."

Cependant, il se confirme qu'un des éléments sur lesquels M. Nixon comptait pour sa contre-offensive, la publication du "livre bleu", des conversations présidentielles sur le Watergate, a eu sur l'opinion un effet contraire à ce qu'il escomptait de ce geste. Le premier sondage conduit depuis la divulgation de ces documents, par des enquêteurs de l'institut Louis Harris montre que l'opinion a basculé en faveur de la destitution du chef de l'exécutif, par une majorité de 49 pour cent contre 41.

CSN-FTQ

Suite de la page 3

semblée, provoquant ainsi un vote unanime de non-retour au travail.

Devant ce dénouement imprévu de la situation, M. Cournoyer n'a pas désespéré qu'une nouvelle intervention de sa part puisse hâter le règlement du conflit. Sans aller jusqu'à parler de "provocation" de la part de la compagnie, le ministre a jugé "inopportun" le geste présumé de l'employeur au moment où le conflit allait se résorber.

D'autre part, un hebdomadaire paraissant en fin de semaine émettait l'hypothèse que le responsable de la tutelle du 791, M. André Desjardins, ait été débordé dans ce conflit par sa "base", M. Desjardins, actuellement à Vancouver à titre de président du Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ), n'a pas fait le moindre commentaire depuis le début du conflit. A la CSN, on fait remarquer que "ce serait bien la première fois que Dédé perd le contrôle militaire qu'il a habituellement sur ses troupes de choc".

LE POLICIER

Suite de la page 3

tenue personnelle doit être marquée de distinction. Même ses relations familiales doivent être exemplaires, sinon il est marqué du doigt plus que tout autre.

C'est afin de souligner le caractère noble de l'action policière au service des citoyens que l'on a procédé hier à la remise de 11 décorations, citations et diplômes.

La croix de bravoure, qui reconnaît publiquement un acte héroïque accompli dans des circonstances exceptionnellement périlleuses, a été décernée au détective Robert Lamy de la police municipale de Trois-Rivières-Ouest.

Des médailles pour action méritoire ont d'autre part été décernées au constable André Nadon de la police de Laval, au constable Jean Proulx, de la police de Trois-Rivières-Ouest, et au constable Alban Trudel de la police de Grand'Mère.

Trois policiers de Laval, MM. William Paterson, Claude Lavoie et Gabrielle Lachapelle, ainsi que deux policiers de Saint-Hubert, MM. Denis Bergevin et Walter Herron, se sont vu attribuer des citations au mérite.

+

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

CHAPUT, Gérard, p.s.s. à Montréal, le dimanche 12 mai 1974 à l'âge de 68 ans est décédé. M. Gérard Chaput, prêtre de Saint-Sulpice, ancien professeur de philosophie au Collège André-Grasset. Les funérailles auront lieu le mercredi 15 mai. Le convoi funéraire quittera le salon Bourgoin 745 Est boul. Crémazie à 9 heures 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame où le service sera célébré à 10 heures. Inhumation au Grand Séminaire. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAUVIGNE, Charles-Emile, A Montréal, le 12 mai 1974 à l'âge de 78 ans, est décédé. M. Charles-Emile Lavigne, époux de Armande Legault. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 courant. Le convoi funéraire partira du salon J. R. Deslauriers, no 5650 chemin Côte-des-Neiges pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Après le référendum sur le divorce,
l'Italie peut sombrer dans une crise

ROME (d'après l'AFP) — Près de trente-sept millions et demi d'électeurs italiens participent depuis hier matin au second référendum organisé en Italie depuis la chute du fascisme, qui porte sur la suppression ou le maintien de la loi ayant introduit le divorce en décembre 1970.

Le scrutin sera clos aujourd'hui à 14 heures locales et les résultats seront annoncés dans la soirée par le ministère de l'Intérieur.

Ce qui aurait en fait dû être une guerre de religion s'est transformé en une bataille politique, opposant d'un côté le camp des irréductibles adversaires du divorce, (catholiques démocrates-chrétiens et néo-fascistes) et de l'autre les partisans de la loi (communistes, sociaux-démocrates, socialistes, républicains et libéraux).

La majorité gouvernementale de centre-gauche elle-même a éclaté sur cette question: d'une part les démocrates-chrétiens, d'autre part les socialistes, les sociaux-démocrates et les républicains.

L'issue du référendum risque de provoquer une crise politique en particulier dans le cas d'un succès écrasant de l'un ou l'autre camp. Selon les sondages réalisés jusqu'à présent, le divorce serait maintenu à une forte majorité. Toutefois, pour de nombreux Italiens, il ne s'agit pas tant de se prononcer sur l'abrogation ou le maintien de la loi que de faire un choix politique, et pour le moment le résultat de ce scrutin historique res-

te incertain.

Ces aspects politiques revêtent une importance considérable en cette période de tension, entretenue par la révolte, il y a quelques jours, des habitants d'Eboli accusant les autorités de ne rien mettre en oeuvre pour favoriser l'essor de leur région (au sud de Naples), par le défi à l'Etat qu'a constitué l'enlèvement du substitut du procureur de la république de Gènes, aux mains des "Brigades rouges" depuis le 18 avril, et enfin par la tragique révolte de la prison d'Alexandrie.

Sans parler des actes de terrorisme ou des hold-up de plus en plus fréquemment meurtriers. C'est dans ce climat d'incertitude que les Italiens voteront, après les derniers appels des parties en présence.

"En votant pour l'abrogation, vous faites le lit de la réaction cléricale et fasciste", avertissent communistes et partis laïques.

"En maintenant la loi sur le divorce, vous faites le jeu des communistes prêts à s'emparer des leviers de commande", répliquent les néo-fascistes et les catholiques.

Et, les uns et les autres, de brosser de sombres tableaux de ce que pourrait devenir l'Italie au lendemain du référendum, en cas de succès du camp adverse.

Paul VI a évoqué très discrètement hier le référendum sur le divorce s'adressant à quelque 10,000 fidèles réunis sur la place Saint-Pierre.

"Nous ne rompons pas le silence de cette journée réservée, pour les Italiens, à

une réflexion décisive sur un des plus graves devoirs des croyants et des citoyens en ce qui concerne le bien de la famille. Nous vous invitons seulement à mettre cette intention dans la prière d'aujourd'hui à la Sainte-Vierge."

Judi dernier, le pape, parlant en tant qu'évêque de Rome et primat d'Italie, avait exprimé son "adhesion totale" aux positions de l'épiscopat italien sur l'indissolubilité du mariage.

"Le divorce pour lequel l'Italie se prononce par référendum est jusqu'à présent interdit dans trois pays européens: l'Espagne, l'Irlande et le Portugal".

Dans ce dernier pays, toutefois, le taux des divorces est le plus faible d'Europe, soit 0,06 jugement de divorce par mille habitants contre 0,79 en France et 2,73 en URSS, pays européen où les divorces sont les plus nombreux (selon des statistiques de l'ONU établies en 1970).

La France, dont la grande majorité de la population est catholique, admet le divorce sous certaines conditions: condamnation d'un époux à une peine afflictive et infamante, adultère, excès, sévices et injures graves du conjoint. De fait, si la loi française ignore officiellement le divorce par consentement mutuel, près de 75% des divorces sont prononcés avec l'accord tacite des deux époux.

Les autres pays européens ont une législation plus libérale notamment l'Allemagne fédérale, la Belgique, la Suisse, la Grande-Bretagne et l'URSS.

L'optimisme renaît progressivement à la phase ultime de la navette Kissinger

(D'après l'AFP) — Avant de quitter Damas pour Tel Aviv, le secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, a déclaré qu'il quittait la Syrie pour Israël porteur de considérations syriennes et qu'il "espère être

de retour à Damas mardi". "Le président Hafez Assad et moi-même, a précisé M. Kissinger, avons eu un échange de vues compréhensif sur la situation". "Nous sommes passés, a-t-il

ajouté, du stade des considérations générales à l'étude de considérations détaillées et complètes".

"Nous avons fait des progrès, a indiqué M. Kissinger, mais aucun accord n'a été atteint".

Le secrétaire d'Etat américain a également indiqué que le ministre syrien des Affaires étrangères, M. Abdel Halim Khaddam, le ministre syrien de la Défense, le général Moustapha Tlass, ainsi que le général Nagi Jamil, commandant en chef des forces aériennes syriennes, et le général Hikmat Chehab, chef des services de renseignements militaires, assistaient à cet entretien.

Interrogé après la déclaration du chef de la diplomatie américaine, M. Khaddam a déclaré qu'il approuvait les propos de M. Kissinger.

Le conseil des ministres israélien s'est réuni entre-temps sous la présidence de M. Pinhas Sapir (Finances), en l'absence de Mme Golda Meir souffrant d'un refroidissement.

M. Abba Eban, ministre des Affaires étrangères, et le général Moshé Dayan ont fait un rapport sur les derniers développements des discussions avec le secrétaire d'Etat américain. La plus grande discrétion à ce sujet a été observée. Ces conversations avec M. Kissinger devaient d'ailleurs reprendre dans la soirée après son retour de Damas.

Les derniers entretiens, pense-t-on, peuvent déboucher sur un véritable processus de paix au Proche-Orient. C'est l'impression qui se dégage des commentaires optimistes recueillis de source américaine et chacun s'accorde aussi bien à Tel Aviv que dans les pays arabes à dire que les conversations dominicales ont été décisives.

Selon la radio israélienne, c'est à Genève et non pas sur les lignes du cessez-le-feu que serait signé un éventuel accord entre la Syrie et Israël. Cette nouvelle procédure ne pourrait que satisfaire les exigences de l'Union soviétique, coprésidente de la conférence de la paix, qui n'a cessé de rappeler ces derniers temps, par une diplomatie "musclée", qu'il est indispensable qu'elle soit associée "à toutes les étapes" d'un règlement au Proche-Orient. La radio israélienne estime que cet accord pourrait être signé dans une semaine. Par contre, selon des informations parvenues à Beyrouth, Damas exclurait qu'un tel accord intervienne avant la réunion d'un sommet arabe dont la Syrie a demandé mercredi dernier la convocation, et qui selon des sources syriennes, pourrait avoir lieu dans une quinzaine de jours à Alger ou à Rabat.

C'est certes en main, dit-on, que le chef d'Etat syrien et M. Kissinger ont discuté de la ligne de séparation des forces et de la future zone-tampon à mettre en place entre les troupes syriennes et israéliennes. Selon certaines indications, Israël évacuerait les territoires conquis au moment de la guerre d'octobre ainsi que la ville de Kuneitra (prise en 1967), mais il obtiendrait en contrepartie que le sommet du Mont-Hermon soit placé sous le contrôle de l'ONU selon des modalités que l'on ignore, comme on ignore quelle solution M. Kissinger a trouvée pour les trois collines entourant Kuneitra et que chacun des adversaires veut récupérer ou garder. En outre, les Syriens exigeaient la formulation d'un calendrier d'évacuation totale des Israéliens, idée rejetée par Jérusalem. Par ailleurs, selon les milieux politiques israéliens, le problème de la "diminution des forces" pourrait être un obstacle de taille à un accord entre les

deux belligérants. Israël, selon ces milieux, insiste pour que l'artillerie lourde et les missiles SAM soient retirés d'une zone de 40 km de profondeur, ce qui imposerait à la Syrie des limitations de ses mouvements militaires jusqu'à proximité de Damas, ce qui paraît difficilement acceptable pour un chef d'Etat qui estime que la bataille qu'il mène n'est pas seulement celle de la Syrie mais également celle de la nation arabe.

On croit savoir que M. Henry Kissinger a soulevé aussi le problème des Juifs de Syrie au cours des entretiens qu'il a eus avec le président syrien. Selon la délégation américaine, le chef de l'Etat syrien aurait déclaré à son interlocuteur que les Juifs de Syrie n'avaient pas de problèmes.

Un gouvernement Rabin majoritaire sans Dayan

TEL AVIV (d'après AP) — Le premier ministre désigné, Yitzhak Rabin, a reçu hier l'assurance du petit parti des droits civils et pourrait ainsi former un gouvernement de coalition majoritaire et dont l'actuel ministre de la Défense, Moshé Dayan, sera exclu.

Avec l'apport du parti des droits civils, la coalition travailliste de Rabin, aidé par les libéraux indépendants, parviendrait à 61 sièges sur les 120 de la Knesseth.

Selon des sources proches du parti travailliste, Rabin informerait le président Ephraïm Katzir vendredi qu'il

est parvenu à former un gouvernement apte à remplacer celui de Mme Meir.

Le petit parti des droits civils, conduit par Mme Shulamit Aloni, détient trois sièges à la Knesseth. Mais Mme Aloni était fortement opposée à Mme Meir dont l'influence est toujours grande sur le parti travailliste. Selon l'ancien premier ministre, Mme Aloni est bien trop à gauche et changerait "radicalement" le gouvernement dans un sens trop "colombe". Jeudi, d'ailleurs, Mme Meir avait claqué la porte, lorsque le parti travailliste avait refusé sa motion qui suggérait de former un cabinet minoritaire sans Mme Aloni.

Une "convention du peuple juif"

TEL AVIV (AFP) — Le congrès juif mondial va réunir vers la fin de cette année une conférence groupant les représentants de 72 pays où existent des communautés juives. Dans le cadre de cette conférence il y aura un colloque sur le thème "Le Peuple juif et le tiers monde" auquel des chefs d'Etat africains ont promis de participer, a déclaré hier à Tel Aviv le Dr Nahum Goldmann, président du Congrès.

Il a annoncé ensuite un autre colloque sur le thème "Le Peuple juif et le christianisme" auquel prendront part de grands dignitaires de l'Eglise catholique et du protestantisme.

Il est possible que des délégués du judaïsme des pays de l'Est participent à cette "convention du peuple juif" à titre d'observateurs, a souligné le Dr Goldmann qui a exprimé l'espoir qu'une délégation venue d'URSS y participerait. Le Dr Goldmann, qui entretient des liens personnels d'amitié avec des chefs d'Etat et des premiers ministres de

plusieurs pays, a déclaré que "ni à l'heure actuelle ni dans un avenir proche Israël n'est menacé dans son existence" mais que néanmoins "il est plus pessimiste qu'il y a quelques mois. Les difficultés des négociations pour le désengagement sur le Golan ont fait perdre une grande partie de l'élan vers la détente qui avait été constaté lors de la conférence de Genève", a-t-il dit.

Une autre raison du "pessimisme" de M. Goldmann: "La détente entre les deux super-puissances, loin de progresser, a été quelque peu compromise ces derniers temps. Or, sans détente, il n'y aura pas d'émigration, même limitée, des Juifs de l'URSS, et il pourrait même y avoir un danger de guerre".

Le Dr Goldmann a enfin exprimé la conviction que le gouvernement "tâchera d'établir des relations non officielles avec Israël et attend de la conférence de Genève l'occasion de démarches en ce sens pour renouer, même avant la conclusion de la paix entre Israël et ses voisins."

Bhutto chez Mao

Prochaine normalisation indo-bengalo-pakistanaise

PEKIN (AFP) — Le premier ministre pakistanais, M. Zulfikar Ali Bhutto, a annoncé hier que le Pakistan avait "très prochainement" des relations diplomatiques du Pakistan avec l'Inde et le Bangladesh et il a déclaré que le Pakistan et la Chine souhaitaient en commun une normalisation des relations entre Etats d'Asie méridionale.

M. Bhutto, qui effectue depuis samedi une visite officielle à Pékin a indiqué que cette attitude commune ressortait de l'entretien qu'il avait eu avec le président Mao Tse-tung samedi soir, quelques heures après son arrivée.

"Nous avons informé le président Mao de ce que le Pakistan souhaitait maintenant clore le chapitre du passé, a déclaré M. Bhutto. Nous lui avons dit que, les séquelles de la guerre indo-pakistanaise de 1971 étant maintenant surmontées, le Pakistan souhaitait dans le sous-continent une période de conciliation et de compréhension, mais sur la base de la souveraineté et de la non-ingérence".

Le premier ministre pakistanais a révélé que le président Mao Tse-tung lui avait déclaré que le peuple et le gouvernement chinois souhaitaient également une normalisation des relations dans le sous-continent indo-pakistanaise, le retour à la paix dans cette région et la fin de la confrontation.

Le président Mao a également évoqué, selon M. Bhutto, les perspectives de "re-

lations amicales de coopération" dans le sous-continent d'Asie méridionale.

M. Bhutto a ajouté que le même point de vue avait été exprimé par le premier ministre chinois, M. Chou En-lai.

Dans l'allocution qu'il a prononcée au cours du banquet, le vice-premier ministre chinois, M. Teng Hsiao-ping a déclaré pour sa part que la Chine était disposée à "développer sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique, des relations de bon voisinage avec les pays du sous-continent" et que les résolutions des Nations unies concernant le Bangla-Desh ayant été appliquées, "des conditions favorables à la normalisation des rapports entre les pays du sous-continent avaient été créées".

Le banquet offert en l'honneur de M. Bhutto a néanmoins été marqué par un incident diplomatique: le chargé d'affaires indien a quitté ostensiblement la salle du banquet, lorsque M. Teng Hsiao-ping a affirmé dans son allocution le droit à l'autodétermination du peuple du Cachemire. (Le Cachemire est actuellement partagé entre le Pakistan et l'Inde).

M. Bhutto a remarqué lorsqu'il a pris la parole après M. Teng Hsiao-ping qu'il n'y avait rien de nouveau dans la phrase de M. Hsiao-ping affirmant que la Chine continuerait de "soutenir fermement la lutte menée par le peuple du Cachemire pour le droit à l'autodétermination".

Ce droit est reconnu par la plupart des pays du monde, a souligné M. Bhutto.

Lisbonne invite le Frelimo à négocier "en oubliant le passé"

LOURENCO MARQUES (par l'AFP et d'état-major des forces armées portugaises, a proposé samedi aux dirigeants du Frelimo de négocier immédiatement et sans conditions.

Le numéro deux de la junte de salut national portugaise a lancé au cours d'une conférence de presse un appel aux leaders du Front de libération du Mozambique basés en Tanzanie pour qu'ils "cessent la lutte armée" et qu'ils viennent au Mozambique "avec leur organisations" afin de négocier avec les autorités portugaises "sans conditions et en oubliant le passé". Il a d'autre part confirmé que l'armée avait déjà établi des contacts directs avec les leaders du Frelimo, mais s'est refusé à toute précision.

Le général qui est arrivé vendredi à Lourenço Marques, a d'autre part donné l'assurance que la junte ne manquera pas à son devoir de solidarité avec les "pays frères d'outre-mer". "Nous ne refuserons jamais de donner toute l'aide nécessaire à nos frères d'outre-mer. En accord avec la déclaration des Nations unies sur le droit à l'autodétermination, nous ferons en sorte qu'il y ait toujours un recours à la loi internationale quand le peuple du Mozambique aura décidé de son avenir", a-t-il affirmé.

Soulignant que l'objectif de la junte était de mettre fin à la guerre, le général Costa Gomes a ajouté qu'elle continuerait pourtant à combattre la guérilla dans le nord du Mozambique, si les leaders du Frelimo refusent de commencer les négociations. "Nous accepterons les dirigeants du Frelimo, quels qu'ils soient", a-t-il ajouté en les exhortant à "venir au Mozambique avec leurs organisations pour

se battre parmi nous avec la force de leur idéologie".

Le général Gomes avait rencontré peu après son arrivée à Lourenço Marques, M. Simeao, qui est considéré comme un intermédiaire entre les autorités portugaises au Mozambique et le Front de libération du Mozambique; puis il s'est entretenu avec des membres de différents groupes politiques du Mozambique, notamment avec trois membres du GUMO (Groupe Uni du Mozambique) dirigé par M. Joana Simeao.

Le GUMO, qui a accordé dès le début son soutien à la junte espère convaincre les leaders des mouvements de libération du Mozambique que l'avenir du pays réside dans un règlement négocié une fois qu'un accord de cessez-le-feu entre le Frelimo et la junte signé avec l'aide d'intermédiaires politiques du Mozambique avant des contacts avec les dirigeants du Frelimo.

D'autre part, de violents incidents ont éclaté hier après-midi à Beira, deuxième ville du Mozambique lorsqu'un groupe de blancs a interrompu un meeting du GUMO, nouveau groupe politique à prédominance noire, qui rassemblait quelque 15.000 personnes.

Le public a réagi violemment en lançant des pierres en direction des perturbateurs et en renversant des voitures. Selon des renseignements non confirmés, plusieurs blancs ont été blessés et la police militaire est intervenue en tirant une salve d'avertissement pour reprendre la situation en main.

Pendant ce temps, au Portugal, l'opposition sort de l'ombre et commence à se manifester tant à l'extrême-droite qu'à l'extrême-gauche. Celle d'extrême-droite est apparue sous la forme d'un communiqué de juristes "qui désirent garder l'ano-

nymal" et affirment que le régime établi par la junte est illégal et que le seul président légal du Portugal est l'amiral Americo Tomaz, actuellement détenu à l'île Madère.

Celle d'extrême-gauche s'est manifestée sous la forme d'un communiqué des "brigades révolutionnaires", maoïstes, qui se rendent célèbres sous l'ancien régime par une série d'attentats spectaculaires. Elles affirment que le nouveau régime portugais est un régime "bourgeois" soutenu par la trahison des "réformistes" et appellent à la lutte violente pour la conquête du pouvoir. Ainsi, la droite et l'extrême-droite salazariste et caetaniste montrent qu'elles continuent d'exister et reprennent courage.

A cela s'ajoute le foisonnement des partis et groupements dont il est bien souvent difficile de distinguer les différences. La plupart de ces partis publient des professions de foi de tendance communiste, républicaine modérée voire très modérée. Le seul mouvement puissamment organisé est le parti communiste, qui recueille les fruits de son action clandestine, poursuivie avec ténacité sous l'ancien régime.

Une source proche de la junte a déclaré en privé que certains des "capitaines" qui étaient très à gauche, sont maintenant devenus beaucoup plus modérés en constatant la force et l'étendue du parti communiste qui a été pour eux une révélation.

C'est dans ce contexte que s'ouvre une semaine qui va être capitale pour le "Portugal nouveau". Le gouvernement provisoire doit être formé probablement demain, date limite que s'était fixée la junte pour remettre le pouvoir à un "gouvernement civil".

GRAND CONFORT. PETIT APPÉTIT.

La Renault 12, ça c'est champion! Venez l'essayer, on vous attend. Elle est, et reste championne de sa catégorie.

• traction avant pour une meilleure tenue de route • nouveau modèle à prix économique • essieu arrière autocorrecteur • pneus radiaux à carcasse métallique



RENAULT

Venez en faire l'essai et vous verrez!



FONCEZ, GRIMPEZ, EN TRACTION AVANT RENAULT.

MONTRÉAL DAUPHINE INC.

12050, boul. Laurentien, Mt
331-6130

Impasse en Inde

NEW DELHI (AFP) — Le comité de coordination des chemins indiens en grève a rejeté samedi la triple proposition avancée vendredi dans l'entourage du premier ministre, Mme Indira Gandhi. Aux termes de cette proposition, les leaders arrêtés auraient été relâchés, et simultanément l'ordre de grève aurait été rapporté et les négociations auraient repris.

"Dans l'état actuel des choses, l'annulation de l'ordre de grève est hors de question, mais nous sommes prêts à reprendre les négociations", affirme le comité de coordination. Trois membres du comité, dont son leader, M. George Fernandes, sont en prison depuis dix jours. Les grévistes exigent leur libération avant de cesser leur mouvement. Le gouvernement posant comme préalable la fin de la grève.

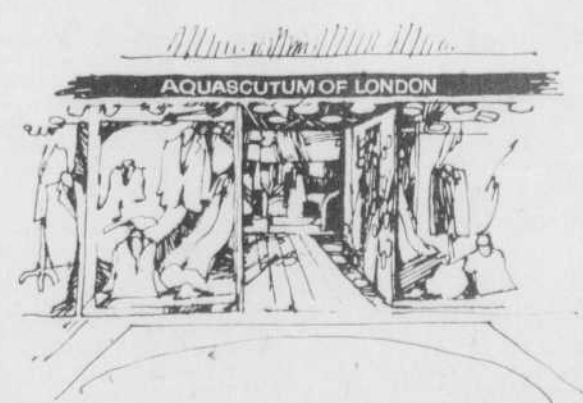
BRUNET
DE
CÔTE-DES-NEIGES
EST LE NOM
QUI DOMINE DANS
LA CRÉATION DES
MONUMENTS

AUCUN AGENT

ÉCONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC
Inscriptions
Réparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tél. 738-8686
Fondée en 1877

REMARQUABLES. LES COSTUMES QUI COMPLÈTENT SA PERSONNALITÉ.



Manteaux, costumes, vestons, chemises, cravates, chandails et bien plus...

Aquascutum
OF LONDON
PLACE VILLE MARIE, MONTRÉAL

L'IRA provisoire est-elle "touchée à mort" ?

LONDRES (AFP) — La découverte vendredi du quartier général de l'IRA provisoire à Belfast, puis celle samedi d'un atelier de fabrication de bombes en Angleterre même, ont relancé les spéculations sur la difficile situation matérielle et morale de l'organisation républicaine.

La police s'est cependant jusqu'à présent refusée à révéler précisément la signification qu'auront ces succès dans la lutte contre un mouvement qui a déjà plusieurs fois au cours des trois dernières années été présenté un peu vite comme "touché à mort".

L'opération des services de sécurité contre la maison de Belfast, un pavillon de deux étages noyé dans les arbres, a

permis l'arrestation de Brendan Hughes, chef de la brigade de Belfast, et de l'un de ses adjoints Dennis Loughlan. Mais, souligne-t-on, ce n'est pas la première fois que les "provos" de Belfast perdent leur chef et un tel événement — peut-être en raison d'une organisation plus décentralisée et souple — n'a plus une importance décisive. La "valse des chefs de brigade" est d'ailleurs impressionnante. En trois ans, sept au moins se sont succédés, certains refaisant surface plusieurs fois au hasard de leurs évasions de prison et de leurs captures successives.

Le premier fut Billy McKee, actuellement en prison. Vinrent ensuite les "héros historiques" du mouvement: Joe Ca-

hill, arrêté l'année dernière à bord d'un bateau rempli d'armes dans un port irlandais, Seamus Twomey, en fuite après une spectaculaire évasion en hélicoptère de la prison de Dublin, et Gerry Adams, appréhendé en juillet 1973. Ivor Bell prenait alors le relais. Arrêté, évadé, repris, ses "interims" sont assurés.

Brendan Hughes, qui avait d'ailleurs été capturé en même temps que Gerry Adams mais qui avait pu par la suite s'évader du camp de Long Kesh, était le dernier de cette longue liste.

L'évaluation des rapports hiérarchiques au sein de l'IRA et de la place des cadres de commandement est d'autant plus difficile qu'il y a depuis déjà quelque temps un rajeunissement considérable.

Brendan Hughes, marié, père de deux enfants, n'a que 25 ans et, selon les témoignages, les auteurs du meurtre — attribué à l'IRA — de deux policiers à Belfast vendredi soir sont des garçons âgés de moins de 20 ans.

En faisant irruption au quartier général de l'IRA les policiers ont en outre découvert de nombreux documents et plans, mais leur importance n'a pas été révélée.

Il semble toutefois acquis que c'est grâce à ces archives que la police anglaise a pu faire main basse samedi à l'aube sur un important stock d'armes et du matériel de fabrication de bombes dans une petite maison de Maidenhead, près de Londres. Organisant une souricière, les

policiers purent appréhender deux hommes.

Si ce lien entre les deux opérations policières se confirme, ce serait la première fois que les enquêteurs voient converger de façon concrète les recherches qu'ils mènent contre les extrémistes en Ulster et en Angleterre. Il s'agit également du premier point notable marqué par les détectives de la "Special Branch" après les vagues d'attentats à la bombe qu'a connues l'Angleterre depuis plus d'un an. Le raid contre la maison de Maidenhead apparaît cependant comme le seul mené en Angleterre depuis la découverte des documents au quartier général de l'IRA à Belfast et il ne fait guère de doute que les éventuels réseaux irlandais en Grande-

Bretagne ont "plongé" dans une clandestinité encore plus stricte pour laisser passer l'orage.

Par ailleurs, la commission européenne des droits de l'homme, réunie à Stavaner en Norvège, a conclu samedi après onze jours d'audiences que les forces de sécurité britanniques en Ulster avaient torturé des prisonniers irlandais.

Plus de trente témoins britanniques ont été interrogés au cours des audiences mais les noms de ces témoins n'ont pas été donnés par crainte de représailles. Il semble toutefois qu'il y ait eu parmi eux des officiers de l'armée britannique et des membres de la police spéciale d'Irlande du nord, ainsi que des membres du personnel médical de l'armée.

Détournement manqué d'un Boeing colombien

BOGOTA (par l'AFP) — Un Boeing 727 de la compagnie Avianca a été détourné vendredi soir par des pirates de l'air alors qu'il allait atterrir sur l'aéroport de Bogota. Les pirates ont ensuite forcé le pilote à se poser successivement à Cali, à Pereira, avant de revenir samedi dans la capitale bolivienne.

Le commandant de l'appareil a alors lancé un dramatique appel aux autorités pour que personne ne s'approche de l'avion. La vie des 85 passagers est en danger, a-t-il dit. Les trois jeunes hommes auteurs de ce détournement demandant au gouvernement et à Avianca la somme de 320.000 dollars pour libérer les passagers et restituer l'avion.

Mais le gouvernement refusa de verser la rançon et la police colombienne a ouvert le feu sur les trois pirates de l'air, tuant l'un d'eux et en blessant un autre. Sept passagers et un copilote se sont blessés en sautant sur la piste, depuis l'appareil, au moment de l'intervention de la police.

Une passagère a été légèrement blessée d'un coup de feu au début de la fusillade au moment où les policiers déguisés en employés de la

compagnie aérienne, sont montés à bord de l'avion accompagnant l'équipage de relève demandé par les pirates. Plusieurs autres personnes au moins ont été blessées plus ou moins grièvement lorsque prises de panique, elles ont sauté par les fenêtres et sorties de secours de l'appareil. Plusieurs d'entre elles sont atteintes de fractures des jambes.

C'est seulement à trois que s'élève le nombre des pirates de l'air qui ont maintenu la population colombienne dans l'angoisse durant plus de 18 heures, a confirmé samedi soir la police de Bogota. L'un d'entre eux, Carlos Arturo Tabares 25 ans, a été tué au moment où les forces de l'ordre ont donné l'assaut au Boeing 727. Les deux autres agresseurs qui ont été appréhendés ont été présentés samedi soir à la presse.

L'un de ceux-ci, Julio Rodriguez, qui semble être le chef du groupe, âgé de 24 ans, agriculteur a été atteint d'une balle à la cuisse. Le troisième, du nom de Jorge Avila Campos, 31 ans était encore il y a trois semaines porteur de journaux au service d'une revue connue de Bogota.

La télévision n'a pas départagé Mitterrand et Giscard d'Estaing

PARIS (AFP) — A égalité sensible de chances une semaine avant le vote final, les deux candidats à l'Elysée — Giscard d'Estaing et François Mitterrand — ne sont pas, semble-t-il, parvenus à se départager dans le débat télévisé de cent minutes qui les a opposés vendredi soir devant vingt millions d'électeurs.

Selon un sondage IFOP, 23% de Français ont trouvé le débat — premier du genre en France — "passionnant", 31% "très intéressant" et 38% simplement intéressant. Cafés, cinémas et théâtres avaient été généralement désertés. Et si le grand public ne paraît pas avoir été déçu, un téléspectateur sur dix a indiqué qu'il avait pu changer d'opinion sur l'un des deux candidats à la suite du débat. Selon les sondages effectués dans la soirée de vendredi, les téléspectateurs ont surtout retenu pour M. Giscard d'Es-

taing l'argumentation brillante, et pour M. Mitterrand la "chaleur humaine" et l'habileté.

Dans le sprint final de la course à l'Elysée, il appartient désormais aux candidats de corriger au cours de 35 minutes d'apparition nouvelle à la télévision ce qui leur a manqué le plus vendredi soir. Il n'en reste pas moins que le problème des abstentions au second tour de scrutin du 19 mai paraît s'effacer devant l'intérêt manifesté par les Français au débat.

Au cours de ce débat, les deux hommes, sur un ton courtis, n'ont guère présenté d'arguments nouveaux. Mais ont clairement exprimé leurs positions respectives: pour Giscard d'Estaing, candidat d'une "majorité présidentielle élargie" englobant gaullistes, modérés centristes et réformateurs, la croissance économique est incompatible avec les réfor-

mes et les nationalisations prévues pour le "programme commun" de la gauche, et le risque qu'entraînerait pour la France l'entrée de ministres communistes au gouvernement pourrait être "mortel".

Pour M. Mitterrand, le candidat unique de la gauche, les fruits de la croissance doivent être mieux répartis, dans un esprit de plus grande justice sociale, et les changements indispensables ne peuvent être effectués si l'on ne commence par changer les hommes qui occupent le pouvoir depuis 15 ans.

"Je ne recuse aucun Français. L'anticommunisme, il faut s'en débarrasser", a proclamé M. Mitterrand, reprochant à son adversaire de vouloir exclure de la communauté nationale quelque 5 millions d'électeurs communistes.

15-16 mai: le jour le plus long à Bonn

BONN (par l'AFP) — A l'issue de la semaine qui s'ouvre, la RFA aura à la fois un nouveau chancelier et un nouveau président de la république. L'affaire Guenter Guillaume, en provoquant la démission dramatique de Willy Brandt, dans la nuit du 6 ou 7 mai dernier est responsable de cette accumulation d'événements politiques.

Les élections présidentielles, inscrites depuis le début du quinquennat de M. Gustav Heinemann, devaient capter toute l'attention le 15 mai avec la probable élection de M. Walter Scheel à la magistrature suprême. L'élection du nouveau chef du gouvernement, M. Helmut Schmidt, le 16 mai, lui enlève son caractère exclusif.

Pour les deux hommes, la "course est faite". Ils disposent tous les deux d'une confortable majorité, le premier au congrès fédéral, le second au Bundestag.

Pour être élu, M. Walter Scheel, 54 ans, opposé à M. Richard von Weizsäcker, 54 ans également, doit obtenir la majorité absolue à l'un des deux premiers tours de scrutin, ou la majorité simple au tour suivant. La coalition gouvernementale socialiste-libérale, dont fait partie M. Scheel, disposant au total de 535 mandats, sur 1.036 l'ancien chef de la diplomatie devrait l'emporter au premier tour.

L'élection et la prestation de serment du nouveau chancelier auront lieu le lendemain. M. Helmut Schmidt a lui aussi toutes les chances d'être élu, SPD et FDP disposant au total de 271 mandats sur les 518 sièges du Bundestag. La majorité nécessaire pour l'élection est de 225 voix. Le

nouveau cabinet sera présenté le 17 mai au Bundestag et le nouveau chancelier fera sa déclaration gouvernementale le même jour.

M. Helmut Schmidt, qui a commencé ses consultations dès jeudi dernier, met la dernière touche à sa déclaration gouvernementale et à la composition de son nouveau cabinet.

Ce cabinet, sauf les changements rendus nécessaires par le départ de M. Scheel à la présidence de la république et la promotion de M. Helmut Schmidt à la tête du gouvernement ne présentera vraisemblablement pas de modifications importantes. En reprenant de nombreux ministres de la formation Brandt/Scheel, M. Schmidt montrera sa volonté de poursuivre la politique de son prédécesseur. Au chancelier des Affaires étrangères succède un chancelier de l'Intérieur cultivant des ambitions en politique extérieure.

Pendant les deux ans qui restent à la présente législature, M. Schmidt devra remobiliser l'opinion publique en faveur de la coalition ainsi que de son parti SPD en sérieuse "perte de vitesse".

Il s'attachera donc à poursuivre le programme des réformes sociales et fiscales, à juguler l'inflation, à promouvoir la politique européenne sur le thème: "Aidez-vous et les Allemands vous aideront". En politique internationale, M. Schmidt s'ef-

forcera de régler, en réaliste, les relations Europe-Etats-Unis.

On pense que peu de changements auront lieu dans le nouveau ministère, ces changements ne représentant que le remplacement de MM. Scheel et Schmidt au ministère des Affaires étrangères et à celui des Finances.

"Le nouveau gouvernement fédéral allemand poursuivra lucidement et patiemment la politique de détente de Willy Brandt et de Walter Scheel", a déclaré hier le secrétaire d'Etat à l'Information, M. Ruediger Von Wechmar.

Le changement de chancelier, a-t-il poursuivi, ne signifie pas "un changement des grandes lignes" de la politique allemande: "Nous restons évidemment fermement attachés à l'alliance occidentale et à la Communauté européenne" et, a ajouté M. Von Wechmar, le nouveau gouvernement fédéral "considère l'Ostpolitik et la politique intrallemannique de la RFA comme faisant partie intégrante d'un effort de détente de dimension mondiale".

Quant à lui, M. Willy Brandt, dans un discours prononcé samedi à Berlin-Ouest devant les cadres locaux du parti social-démocrate, a réfuté les "calomnies" dont il fait l'objet et évoqué tant les problèmes intérieurs qu'extérieurs.

"Je sais que je ne suis pas seul. Des forces qui cherchent à me détruire morale-

ment, et par-delà, à atteindre notre parti et à discréditer ma politique, sont à l'oeuvre. Mais ces empoisonneurs seront bientôt démasqués", a déclaré M. Willy Brandt.

"Je ne suis pas un saint et n'ai jamais prétendu être à l'abri des faiblesses humaines", a ajouté M. Brandt, faisant vraisemblablement allusion aux "aventures galantes" que certains lui prêtent.

"Mais je ne me laisserai pas abattre par les méthodes condamnables que certains de mes adversaires emploient contre moi. Je sais que par-delà mon parti l'Allemagne des honnêtes gens est avec moi", a-t-il ajouté.

M. Brandt a ensuite réaffirmé sa détermination de poursuivre sa carrière politique à la tête du SPD et souligné son attachement à la poursuite de l'actuelle coalition gouvernementale avec les libéraux jusqu'en 1976, date des prochaines élections, et "je l'espère, au-delà".

M. Brandt a d'autre part évoqué les difficultés que traverse l'Europe. "La situation est grave", a-t-il notamment déclaré, avant d'ajouter que les mois et les semaines à venir porteront "un témoignage décisif" de la viabilité de la Communauté et des possibilités de progresser dans la voie de l'union.

La république fédérale et la France, a affirmé l'ex-chancelier ont à assumer une responsabilité particulière.

La Chronique reparaît malgré le KGB

MOSCOU (AFP) — La Chronique des événements courants, une publication clandestine que le KGB croyait avoir réussi à supprimer, non sans peine, en 1972, a recommencé à circuler sous le manteau en Union soviétique.

Un an et sept mois après son dernier numéro, le vingt-septième, paru le 15 octobre 1972, la Chronique renaît de ses cendres. Trois nouveaux numéros — les 28ème, 29ème et 30ème — sont sortis simultanément, relatant les faits et gestes de la dissidence depuis le 4 novembre 1972 — date de la mort du poète Youri Galanskov — jusqu'à la fin de 1973.

Pour la première fois dans l'histoire de la Chronique, trois dissidents ont pris le risque de faire connaître aujourd'hui qu'ils avaient communiqué aux correspondants étrangers à Moscou les nouveaux exemplaires — au total une centaine de grandes pages, soigneusement dactylographiées, presque sans ratures.

Les dissidents — Tatiana Velikanova, Sergueï Kovalov et Tatiana Khodorovitch — une mathématicienne, un biologiste et une linguiste — ont déclaré qu'ils considéraient "de leur devoir" de faire en sorte qu'une "information véridique sur les violations des droits fondamentaux de l'homme en Union soviétique soit disponible pour tous ceux qui s'y intéressent".

Les nouveaux numéros, que le petit groupe des intellectuels qui aspirent à changer la société soviétique, plus les représentants isolés du nationalisme balte ou ukrainien, recopieront et se passeront de main en main au cours des prochaines semaines, circulent déjà à plusieurs dizaines d'exemplaires. C'est la chronique des protestations et des condamnations, des prisons, des camps et des asiles psychiatriques.

On y trouve des précisions sur nombre d'affaires déjà connues et quelques révélations nouvelles. Cela va du tragique — comme le suicide du poète Ilya Gabai, qui, soumis aux pressions de la police, se serait jeté par la fenêtre de son appartement le 20 octobre 1973 — à l'étrange — tel ce récit, venu des confins de la Mongolie, du procès d'un bouddhiste accusé de célébrer des services religieux suivis de "sacrifices sanguinaux" et d'"accouplements rituels".

Un avant-propos anonyme rappelle que "l'arrêt de la publication de la chronique a été dû aux menaces répétées des organes de la sécurité de l'Etat (KGB) de répondre à chaque nouvelle publication par l'arrestation de personnes suspectes de participer à la rédaction ou à la distribution".



LES CLUBS
RICHELIEU
MÉTROPOLITAIN

CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION : 1er AU 15 MAI 1974

ACHETEZ

"LE SAVON DE LA CHARITÉ"

POUR DONNER PLUS DE BONHEUR AUX JEUNES

BOÎTE DE 3 SAVONS RICHELIEU, \$5.00 TÉL.: 866-6049



33 1/3 à 50%
de rabais

sur un vaste choix
pour hommes et femmes
de

**montres
en or**

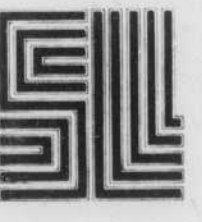
C'est une occasion à saisir pour trouver la montre que vous désirez depuis longtemps, tout en épargnant sensiblement.

Vaste choix de montres or jaune 14 carats et 18 carats. Quelques-unes ont des bracelets de cuir, d'autres des bracelets d'or. Prix régulier 295 à 3.375. Présentement réduites de 33 1/3 à 50%.

Au Carré Phillips seulement

**du 13 au 31 mai
seulement**

BIRKS
JOAILLIERS



C.E.G.E.P.
DE SAINT-LAURENT
COURS D'ÉTÉ 1974

Le service des cours d'été du C.E.G.E.P. de SAINT-LAURENT organise durant les mois de juin, juillet et août, des sessions de cours dans les disciplines suivantes:

BLOC A: Du 25-06 au 16-07 (sauf le 01-07) du lundi au vendredi, de 9h à 12h. — Examen: le 18 juillet. ANGLAIS 101, 201 ANTHROPOLOGIE 901 ARTS 101, 102, 103, 203 BIOLOGIE 999 ÉCONOMIE 920 ESPAGNOL 101 FRANÇAIS 902, 402, 231, 929 GÉOGRAPHIE 902, 203 BLOC B: Du 22-07 au 09-08, du lundi au vendredi, de 9h à 12h. Examen: le 12 août ANGLAIS 201, 301 ANTHROPOLOGIE 902 ARTS 201, 202, 303, 403 CHIMIE 901 ÉCONOMIE 921 ESPAGNOL 201 FRANÇAIS 202, 302, 331, 940 GÉOGRAPHIE 221, 906 BLOC C: Du 25-06 au 18-07 (sauf le 01-07), du lundi au vendredi, de 8h.30 à 12h. — Examen: le 19 juillet. BIOLOGIE 942, 943 TECH. ADMINISTRATIVES 101, 201 BLOC D: Du 25-06 au 30-07 (sauf le 01-07), du lundi au vendredi, de 9h à 12h. — Examen: le 31 juillet. BIOLOGIE 921, 931 MATH. 101, 102, 103, 105, 203, 307 CHIMIE 101, 111, 201, 202, 302 PHYSIQUE 111, 201, 301, 102, 202, 302 BLOC E: Du 25-06 au 06-08 (sauf le 01-07), du lundi au vendredi, de 8h.30 à 12h.30 — Examen: le 8 août. MATHÉMATIQUE D'APPOINT 003 BLOC F: Du 25-06 au 16-07 (sauf le 01-07) du lundi au vendredi, de 1h.30 à 3h.30 — Examen: inclus ÉDUCATION PHYSIQUE: Golf I et II ÉDUCATION PHYSIQUE: Tir à l'arc et • Remarque: L'étudiant qui s'inscrit en Éducation Physique doit s'inscrire à la séquence complète.	BLOC G: Du 25-06 au 16-07 (sauf le 01-07) du lundi au vendredi, de 5h.30 à 7h.30 — Examen: inclus ÉDUCATION PHYSIQUE: Badminton I et II ÉDUCATION PHYSIQUE: Golf I et II ÉDUCATION PHYSIQUE: Natation I et II ÉDUCATION PHYSIQUE: Tir à l'arc et • Remarque: L'étudiant qui s'inscrit en Éducation Physique doit s'inscrire à la séquence complète. BLOC H: Du 25-06 au 07-08 (sauf le 01-07), les lundi et mercredi et les 2 premiers vendredis de 6h.30 à 10h. — Examen: inclus. ANTHROPOLOGIE 901 ARTS 101, 201, 203, 403 ÉCONOMIE 920 FRANÇAIS 902, 102, 231, 929 GÉOGRAPHIE 902, 203 HISTOIRE 951, 961 BLOC I: Du 25-06 au 08-08, les mardi et jeudi, de 6h.30 à 10h. Examen: inclus. ANTHROPOLOGIE 902 ARTS 102, 202, 103, 303 ÉCONOMIE 921 FRANÇAIS 202, 302, 331, 940 GÉOGRAPHIE 221, 906 HISTOIRE 921, 972 INFORMATIQUE 912, 913 BLOC J: Du 25-06 au 30-07 (sauf le 01-07), du lundi au jeudi, de 6h.30 à 9h.30 — Examen: le 1er août. BIOLOGIE 942, 943 TECH. ADMINISTRATIVES 101, 201 BLOC K: Du 25-06 au 29-07 (sauf le 01-07), du lundi au jeudi, de 6h. à 10h. sauf le 29 juillet de 6h. à 9h. Examen: le 31 juillet, de 6h. à 9h. BIOLOGIE 921, 931 MATH. 101, 102, 103, 105, 203, 307 CHIMIE 101, 111, 201, 202, 302 PHYSIQUE 111, 101, 201, 301, 102, 202, 302
--	--

LE PROSPECTUS ET LES FORMULAIRES D'INSCRIPTIONS SONT DISPONIBLES AU:

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 12 juin 1974

SERVICE DES COURS D'ÉTÉ
C.E.G.E.P. DE SAINT-LAURENT
625 BOUL. STE-CROIX
ST-LAURENT, H4L 3X7
TÉL.: 747-6521,
POSTE 281 ou 282

Le ministère des Affaires culturelles sauvera-t-il la SAPQ de faillite ?

par Pierre Vallières

Réunis en assemblée générale spéciale au pavillon des arts de l'UQAM, les membres de la Société des artistes professionnels du Québec (SAPQ) ont procédé samedi matin à l'élection de trois nouveaux membres de leur exécutif en remplacement d'autant de démissionnaires. Les nouveaux élus sont Mme Marguerite Potvin et Catherine Bates, ainsi que M. Julien Pate-naude.

La dernière assemblée générale remontait au 9 mars dernier. Quatre jours plus tard, l'un des membres du nouvel exécutif de la SAPQ, M. Gilles Bossé, coordonnateur de la participation québécoise à la Foire de Bâle, démissionnait de son poste de conseiller à l'exécutif, à la suite d'un texte publié par M. Serge Lemoyne dans le quotidien Le Jour et dénonçant la participation québécoise à Bâle, telle que conçue et organisée par le ministère des Affaires culturelles. Cette "affaire de Bâle" devait par la suite occuper une bonne partie des délibérations de l'exécutif de la SAPQ. La majorité de l'exécutif ayant proposé puis réalisé un compromis avec Québec sur la participation de la SAPQ à la Foire de Bâle, MM. Serge Lemoyne et Marc Boivin, respectivement trésorier et secrétaire de la SAPQ, démissionnèrent à leur tour de l'exécutif. Leur démission s'accompagnait aussi de profondes divergences idéologiques quant au fonctionnement général de la SAPQ et quant aux objectifs à poursuivre ou à redéfinir.

Cette crise interne fut accentuée par le manque dramatique de fonds pécuniaires, le départ du personnel à l'emploi de la SAPQ, M. Claude Gosselin, la réduction du personnel à une seule secrétaire, les tensions persistantes entre la SAPQ et la Canadian Artists Representation (CAR), etc.

Plusieurs ont vu dans la crise suscitée à la SAPQ par "l'affaire de Bâle" une tempête dans un verre d'eau. Nombreux sont ceux qui doutent de l'efficacité d'une participation "symbolique" à cette gigantesque ex-

position commerciale. Ils se demandent quel peut être l'intérêt pour la SAPQ de présenter à Bâle un diaporama et un catalogue, au milieu de plusieurs dizaines de gros marchands qui s'échangent la-bas des oeuvres de Picasso, Miro, Vasarely, etc. Et cela à coups de millions de dollars!

Toujours est-il que cette affaire aura cristallisé la malaise interne qui empêchait la SAPQ de fonctionner normalement. L'éclatement de l'exécutif et le départ des représentants de la tendance "radicale" ont ramené le calme à l'édifice de rue Saint-Nicolas, mais ont entraîné aussi un certain enlèvement. L'assemblée spéciale de samedi se ressentait de cette fatigue.

Mais le problème principal qui confronte la SAPQ n'est pas réglé. La situation économique de la société demeure toujours aussi critique et le ministère des Affaires culturelles ne semble pas très pressé de lui apporter une solution. La SAPQ avait

aussi soumis une demande de subvention au Conseil des arts, mais celui-ci a décidé de subventionner plutôt le groupe Véhicule Art dirigé et dominé par les artistes anglophones de Montréal. La SAPQ a mal digéré le fait que Véhicule Art ait "mangé" à lui seul le gros morceau des subventions possibles aux organisations sans but lucratif. Son espoir de survie repose désormais uniquement sur Québec et, de ce côté, l'action souhaitée tarde à se manifester.

Elle tarde tellement que l'action et l'avenir même de la SAPQ s'en trouvent compromis. Ce type de société ne peut se contenter de vivre au jour le jour sans risquer la disparition à brève échéance. Déjà, sa crédibilité et son efficacité ont été dangereusement entamées chez les artistes-membres, par suite des "mini-crisis" des derniers mois et par suite également de l'incapacité financière de la SAPQ de répondre adéquatement aux attentes de ses membres en matière de servi-

ces. Les bonnes intentions exprimées par l'exécutif à l'assemblée de samedi, ainsi que les projets avancés, méritoires et intéressants, en soi, resteront sans suite si Québec continue d'abandonner la SAPQ à son sort.

Entre-temps, au ministère des Affaires culturelles, on s'en lave les mains en misant sur les éternelles "chicanes d'artistes". "Que les artistes commencent donc par savoir ce qu'ils veulent exactement et par s'entendre sur des projets concrets et précis", nous a-t-on une nouvelle fois répété la semaine dernière. Vues de l'extérieur, les querelles qui ont divisé l'exécutif de la SAPQ et celles qu'entretiennent entre eux ses membres semblent justifier, aux yeux de Québec, l'attentisme, voire un certain mépris.

La SAPQ se voit donc contrainte de mener des négociations laborieuses et serrées avec le ministère des Affaires culturelles en même temps qu'elle

doit affronter l'opposition de ceux qu'elle appelle "les artistes politiques ou idéologues" et dont les représentants les plus connus sont Serge Lemoyne et le sculpteur Armand Vaillancourt, président de l'Association des sculpteurs du Québec. Pour ces derniers, la SAPQ est au service d'une clique d'artistes. Pour l'exécutif et une bonne partie des membres de la SAPQ, les "idéologues" sont des trouble-fête en mal de publicité.

Ces "idéologues" étaient absents de l'assemblée de samedi. Celle-ci s'est donc déroulée dans un climat serein, mais, en retournant chez eux, les participants n'étaient pas pour autant stimulés ou rassurés. La principale question — l'argent — demeure pour l'instant sans solution. Et une SAPQ à vocation uniquement "morale" n'intéresse personne.

Tous les autres projets soumis à l'examen des membres, comme celui d'associer la SAPQ à l'éducation des adultes, sont hypothéqués présentement par une caisse vide, une permanence insuffisante, l'absence de coordination, des locaux inadéquats, l'imprécision des rôles respectifs de la société et de la galerie d'exposition, l'enteinte d'un bénévolat au bord, certains jours, de l'écoeurement.

Les artistes québécois, habitués comme bien d'autres groupes à dépendre aveuglément de subventions gouvernementales,

L'OSM se heurte encore à la guilde des musiciens

L'Orchestre symphonique de Montréal ne pourra participer, comme prévu pour la période estivale, à quatorze émissions télévisées que devait enregistrer et diffuser Radio-Canada.

Telle est la décision que la Guilde des musiciens de Montréal vient de rendre, par l'entremise de son président M. Gordon A. Marsh, estimant que cette façon d'agir était contraire aux clauses contenues dans l'entente collective entre la Guilde et l'administration de l'OSM.

Décidant d'abandonner une partie de sa traditionnelle saison d'été pour 1974, compte tenu de la crise financière survenue en décembre dernier, l'administration de l'OSM avait en effet décidé de remplacer ses dix semaines de concerts à la salle Wilfrid-Pelletier par cinq semaines de concert et cinq semaines d'enregistrement d'émissions télévisées.

Mais, si les administrateurs de l'OSM estiment que les revenus supplémentaires en provenance de Radio-Canada leur sont "essentiels pour maintenir la stabilité de l'orchestre", la Guilde rétorque que "l'excuse de la crise financière n'a plus aucun poids", puis qu'il "est regrettable que l'administration de l'orchestre n'ait pas prévu une saison

estivale qui emploierait au mieux l'orchestre tout entier."

"Nous sommes de l'opinion, note la GMM, qu'une télédiffusion impliquant entre 35 et 60 musiciens tout au plus, ne concorde pas avec les fonctions reconnues d'un orchestre symphonique de 95 musiciens. Si tel était le cas, entre 35 et 60 musiciens ne recevraient pas leur salaire régulier pendant plusieurs semaines. D'autre part, nombre de musiciens, tant pigistes que membres de l'OSM, perdraient un revenu de Radio-Canada qui, par le passé, leur était versé en supplément de leur salaire de l'OSM. Ce qui revient à dire qu'une fois de plus, les musiciens subventionneraient l'orchestre."

L'entente intervenue entre la Guilde et l'administration de l'OSM prévoit de toute façon "une seule semaine par année consacrée à la radio et à la télévision" et cette semaine a déjà été remplie. La Guilde soutient également que le succès remporté à l'occasion de la récente campagne de souscription, de même que l'importance accrue des subventions obtenues du gouvernement de la province de Québec, ne justifient en aucune façon que des modifications soient apportées à cette entente.

Cannes rend hommage à un Tati complètement ruiné

CANNES (AFP) — Un hommage a été rendu hier à Jacques Tati par le festival de Cannes, à l'occasion de la présentation hors compétition de son dernier film, "Parade", hymne nostalgique et drôle au cirque, tourné selon la technique de la télévision. C'est le premier film français tourné entièrement en vidéo, en mois, avec trois caméras simultanées, comme pour une "dramatique".

Tourné dans un cirque avec le concours de nombreux artistes, acrobates, jongleurs, clowns, musiciens, la chanteuse Pia Co-

lombo, mais aussi avec la participation active et colorée du public et des enfants (Tati a voulu réaliser un film sur la compréhension), "Parade" vaut surtout par les numéros et les sketches muets de Tati lui-même. En effet, Jacques Tati ne se contente pas d'être un moderne M. Loyal. Dans cette fête du musical on le retrouve gardien de buts encaissant des buts, boxeur encaissant des coups, pêcheur à la ligne du dimanche, cavalier, tennisman avec une spirituelle démonstration du "ralenti" cinématographique, ou encore danseur, avec

cette fois des mouvements accélérés comme dans les films muets.

On pense d'ailleurs constamment, dans ces petits chefs-d'œuvre d'humour et d'observation, aux comiques muets de Max Sennet, Buster Keaton et Charlie Chaplin, à M. Hulot aussi, et au facteur de "Jour de fête" qui rendit Tati célèbre dans le monde.

Cet hommage du festival avait un caractère d'autant plus émouvant que le célèbre cinéaste, criblé de dettes, doit vendre le seul bien qui lui reste, les négatifs de ses films.

SALLE RESNAIS
MONTREAL LUN. A VEN. 7.30, 9.45
SAM. DIM. 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40

Glissements progressifs du plaisir
un film écrit et réalisé par ALAIN ROBBE-GRIELLET
Jean-Louis TRINTIGNANT

18 ANS Adultes

elvisée
35 MILTON 842-6053

SALLE EISENSTEIN 18 ANS Adultes

8^e SEMAINE
Un Chabrol époustouflant, mené à un train d'enfer

NADA
UN FILM DE CLAUDE CHABROL
Couleur

télévision

CBFT 2

9.15	En mouvement	c
9.30	Monsieur Tibo	c
10.00	Les Chibouas	c
10.15	Du soleil à 5 cents	c
10.30	Initiation à la décoration intérieure	c
11.00	Les recettes de Juliette	c
11.30	Danse sur un arc-en-ciel	c
12.00	Pépino	c
12.30	Boubo	c
1.30	Le journal	c
1.55	Femme d'aujourd'hui	c
2.30	"La Môme vert-de-gris" (policière — français 1952)	c
4.00	Bobino	c
4.30	Les égrégories	c
5.00	Dalton	c
6.00	Cher oncle Bill	c
6.30	Actualité 24	c
7.30	Les Pierrefeu	c
8.00	Les Forges de Saint-Maurice	c
8.30	Mont-Joy	c
9.00	Destination Canada	c
9.30	Boney	c
10.30	Le journal	c
10.50	Nouvelles du sport	c
11.00	Appelle-moi Lisa	c
12.00	"Deuxième bureau contre inconnu" (espionnage — français 1957)	c
1.30	Le journal	c

CFTM 10

7.40	Horaire Bienvenue	c
7.45	Bonjour Montréal	c
8.45	36-24-36	c
9.00	Les bouts d'chou	c
9.30	Pour vous Mesdames	c
11.00	Les Tannants	c
12.00	Les p'tits bonhommes	c
12.15	Ligne ouverte	c
1.15	"Le sotter du mont Cernès" (melodrame — italien 1954)	c
3.00	Adèle	c

théâtre

CENTAURE:	453	Francois Xavier,	288-1229	Relache.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE:	1200	fleurs 866-1964	Cyrano de Ber-	
		Edmond Rostand — Horaire ir-		
		regulier		
RIDEAU VERT:	4664	St-Denis	844-1785	Relache
THEATRE LA POUDRIERE:	Ille Ste-			
		Helene — 525-0821.	Relache.	
THEATRE DU NOUVEAU MONDE:	84			
		St-Catherine 0.866-0863.	Relache.	
THEATRE DE QUATROUS:	100	Ave des		
		Pins E 465-7272.	Relache.	
CASANOVS:	(Association espagnole)	485		
		Sherbrooke 0.84-3591.	Relache.	

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER	Orchestre symphonique de Montréal — au pupitre: M. Duchesne — 10h30 et 12h30
THEATRE MARCONNEUVE	Orchestre de chambre McGill — au pupitre: Alexander Bratt 20h30
THEATRE PORT-ROYAL	Relâche

cinéma

ANJOU

6.00, 9.40 et "Terreur aveugle" 8.00.

ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E 288-2943 "Karate sur la jonque" 12.35, 3.30, 6.30, 9.35 et "Miss Judoka règle ses comptes au karaté" 2.00, 5.05, 8.10.

ATWATER: Niveau métro Alexis Nihon 925-4246 "The sting" 12.30, 2.30, 4.30, 7.20, 9.30.

ATWATER B: Niveau métro Alexis Nihon 931-3331 "Mrs Barrington" 12.40, 2.50, 4.40, 6.30, 8.30, 10.20.

AVENUE: 1224 Ave. Greene, Westmount, 937-2747 "The conversation" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

BEAVER: 17 Ave. du Parc 844-1932 "Teenage milk maid" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50 et "Vive or versa" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30.

BERRY: 1280 St-Félix 878-2323 "Le fauve" 2.40, 6.15, 9.30 et "Le Mans" 12.50, 4.30, 8.00.

BLOU: 5030 Papineau 527-9137 "Service-ux mesdames" 1.13, 4.17, 7.00, 10.05 et "Comment faire cuire des maris jaloux" 11.50, 2.36, 5.38, 8.42.

CANADIAN: 1204 St-Catherine E. 523-5160 "La dernière maison sur la gauche" 12.30, 3.40, 6.55, 10.05 et "Le sexe sauvage" 2.05, 5.15, 8.25.

CHAMPLAIN: 1915 Ste-Catherine E. 524-1685 "Mon nom est personne" 12.30, 2.40, 4.50, 7.20, 9.30.

CHATEAU: 6056 St-Denis 271-4000 "Karla" 3.05, 6.20, 9.35 et "Poupée d'amour" 1.20, 4.40, 7.55.

CHEVALIER: 1590 St-Denis "Montréal blues" 2.25, 6.18, 9.37 et "Clair de terre" 12.50, 4.28, 8.07.

CINEMA 2001: 855 Decearie 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

CINEMA V: 5550 Sherbrooke (O. 429-5559 (Salon rouge) "Love story" 10.20 et "The Godfather" 7.15.

CINEMA DE PARIS: 896 St-Catherine (O. 861-2996 "Je suis rien mais je dirai tout" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

CINEMA SEPTIEME: 3180 Bellenger Est 722-0302 "Midnight Cowboy" 7.30 et "Le Voyou" 9.35.

CLAREMONT: 4038 Sherbrooke (O. 486-7385 "The great Gatsby" 2.00, 4.40, 7.20, 10.00, 9.30.

CREMAZIE: 8610 St-Denis 385-4210 "Mon nom est personne" 7.20, 9.30.

DAUPHIN: (McLaren) 2396 Beaubien 721-4060 "St-Denis" 7.30, 9.30.

DECEARIE: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE B: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE C: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE D: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE E: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE F: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE G: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE H: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE I: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE J: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE K: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE L: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE M: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE N: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE O: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE P: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE Q: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE R: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE S: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE T: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE U: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE V: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE W: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE X: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE Y: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE Z: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AA: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AB: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AC: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AD: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AE: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AF: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AG: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AH: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AI: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AJ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AK: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AL: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AM: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AN: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AO: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AP: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AQ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AR: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AS: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AT: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AU: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AV: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AW: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AX: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AY: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE AZ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BA: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BB: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BC: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BD: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BE: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BF: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BG: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BH: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BI: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BJ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BK: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BL: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BM: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BN: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BO: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BP: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BQ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BR: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BS: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BT: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BU: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BV: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BV: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BW: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BX: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BY: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE BZ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CA: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CB: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CC: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CD: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CE: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CF: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CG: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CH: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CI: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CJ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CK: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CL: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CM: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CN: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CO: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CP: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CQ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CR: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CS: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CT: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CU: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CV: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CV: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CW: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CX: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CY: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE CZ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DA: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DB: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DC: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DD: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DE: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DF: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DG: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DH: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DI: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DJ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DK: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DL: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DM: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DN: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DO: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DP: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DQ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DR: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DS: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DT: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DU: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DV: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DV: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DW: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DX: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DY: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE DZ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EA: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EB: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EC: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE ED: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EE: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EF: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EG: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EH: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EI: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EJ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EK: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EL: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EM: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EN: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EO: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EP: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EQ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE ER: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE ES: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE ET: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EU: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EV: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EV: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EW: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EX: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EY: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE EZ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FA: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FB: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FC: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FD: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FE: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FF: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FG: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FH: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FI: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FJ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FK: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FL: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FM: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FN: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FO: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FP: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FQ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FR: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FS: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FT: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FU: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FV: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FV: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FW: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FX: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FY: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE FZ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GA: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GB: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GC: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GD: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GE: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GF: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GG: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GH: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GI: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GJ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GK: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GL: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GM: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GN: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GO: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GP: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GQ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GR: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GS: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GT: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GU: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GV: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GV: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GW: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GX: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GY: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE GZ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HA: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HB: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HC: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HD: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HE: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HF: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HG: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HH: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HI: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HJ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HK: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HL: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HM: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HN: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HO: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HP: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HQ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HR: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HS: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HT: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HU: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HV: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HV: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HW: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HX: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HY: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE HZ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE IA: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE IB: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE IC: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE ID: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE IE: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE IF: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE IG: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE IH: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE II: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE IJ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE IK: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE IL: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE IM: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE IN: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE IO: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE IP: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE IQ: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE IR: 855 St-Denis 277-2001 "Le Conformiste" 7.15, 9.30.

DECEARIE IS: 855 St-Denis

MERCIER

monnequin défiguré" 6.15, 9.50

MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579
"A touch of glass" 2.45, 6.15, 9.55 et
"Night watch" 1.00, 4.30, 8.10

OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-
4145 "La maman et la putain" 8.30

OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-
4145 "Fritz le chat" 6.30 "La maman
et la putain" 8.30

PALACE: 698 St-Catherine O. 866-
0991 "Dragon's vengeance" 12.10, 3.25,
6.40, 9.45 et "Bambo brotherhood" 1.40,
4.35, 8.10

PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6853
"Bingo" 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45

PARISIEN: 480 St-Catherine O. 861-
0853 "Bingo" 12.45

PARISIEN: 480 St-Catherine O. 861-
2507 "Nord à nu" 1.15, 4.40, 8.05 et "Le
Serpent" 2.30, 5.55, 9.20

PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Ter-
reur aveugle" 5.30, 7.37, 9.35

PLACE DU CANADA: Hôtel Château
Champlain 861-4999 "Carry on a broad"
7.15, 9.15

PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma)
277 Dorchester 866-2644 "Alfredo Al-
fredo" 12.30, 3.30, 4.15, 6.10, 8.05, 10.00

PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma)
377 Dorchester O. 866-2644 "Apprentice-
ship of Duddy Kravitz" 12.20, 2.35, 4.50,
7.05, 9.20

PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155 "La
dernière maison sur la gauche" 12.30,
3.40, 6.55, 10.05 et "Le sexe sauvage"
2.05, 5.15, 8.25

PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-4215
"Carny girl" 1.30, 4.24, 7.15, 10.00 et
"The animal" 12.00, 2.50, 5.40, 8.35

RIVOLI: 6906 St-Denis 849-4211 "Pa-
pillon" 12.40, 3.25, 6.15, 9.30

SAINT-DENIS: 1594 rue Saint-Denis, 849-
4211 "Le fils du boss" 2.39, 6.17, 9.55
et "Seule contre la mafia" 12.50, 4.28,
8.06

SEVILLE: 2156 St-Catherine O. 932-
1139 "Mame" 2.00, 7.00, 9.00

SNOWDON: 5225 Decarie 482-1332 "The
apprenticeship of Duddy Kravitz" 12.50,
2.50, 4.55, 7.00, 9.05

VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-
8243 "Blazing saddles" 1.30, 3.30, 5.30,
7.30, 9.30

VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Ero-
tic dreams" 12.15, 1.40, 3.30, 5.20, 7.10,
9.00

VERDUN: 3841 rue Wellington 768-
2992 "Mon nom est personne" 8.00 et
"Les caids" 6.20, 10.00

VERSAILLES: (Salle rouge) 7625 Sher-
brooke E. 352-6022 "Karla" 7.55 et "Pou-
pée d'amour" 6.15, 9.35

VERSAILLES: (Salle bleue) 7625 Sher-
brooke E. 352-6022 "Bingo" 7.30, 9.45

VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "Dra-
cula A.D. 1972" 8.00 et "Le mannequin dé-
figuré" 6.15, 9.50

WESTMONT SQUARE: 1 Westmont 931-
3477 "Serpico" 1.30, 4.10, 6.50, 9.30

YORK: 1487 St-Catherine O. 937-8978
"American Graffiti" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10,
9.10

CINEMATHEQUE QUEBÉCOISE: 1700 St-
Denis 844-0734 Relâche

CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRA-
PHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-
4249 Relâche

SOCIÉTÉ DES FILMS DE MCGILL: 3980
McTavish 392-8925 Relâche

du cinéma d'alcôve
comme autrefois
on faisait
du théâtre
de boulevard

Mrs Barrington
LAISSEZ-PASSER ET CARTES D'ÂGE D'OR NON VALABLES
12.40 - 2.50 - 4.40 - 6.30 - 8.30 - 10.20
ATWATER 2
PLAZA ALEXIS NIHON
931-3313

Salle Renoir PREMIERE FOIS EN FRANÇAIS À PRIX POPULAIRES! 18 ANS

Le Dernier Tango à Paris
7.15 - 9.40

Salle McLaren UN FILM DE FRANÇOIS TRUFFAUT POUR TOUS

le DAUPHIN LA NUIT AMERICAINE 7.30 9.30
BEAUBIEN PRES D'YVIELLE 721-6060

2e Sem. CHRISTIAN FECHNER présente PIERRE RICHARD BERNARD BLIER

je sais rien mais je dirai tout

Moins de 14 ans \$1.00

FLEUR DE LYS 288-3303
CINEMA DE PARIS 861-2996

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

SERGIO LEONE présente

MON NOM EST PERSONNE

avec HENRY FONDA et TERENCE HILL

réalisé par TONINO VALERII
scénario par FULVIO MORSELLA
musique de ENNIO MORRICONE

CHAMPLAIN STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
CREMAZIE ST-DENIS, CREMAZIE 388-4210
VERDUN 3841 WELLINGTON 768-2992
ciné-parc odéon ROUTE 20 A 15 MILLES DE MONTREAL
24 CINE-PARC APRES TUNNEL HYPOLYTE LAFONTAINE
523-9751 SORTIE (ST-BRUNO) 60 655-0692

L'univers de Michel Tremblay! 3e mois 14 ANS

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'EST

Un film de ANDRÉ BRASSARD

sur sem. 7.30, 9.30

FESTIVAL 525-8600 ETUDIANTS 1.50
1206 St. Catherine e

Une soirée avec

Maria Callas et Giuseppe di Stefano
Angel, Everest, London Records

CE SOIR 20H.30

Les billets datés du 28 mars seront honorés.

Canadian Concerts & Artists Inc.

SALLE WILFRID-PELLETIER

BIENTÔT!

Ballet Bolshoi

avec RAISSA STRUCKHOVA, SVETLANA KOLUVANOVA, IRINA KHOLINA, NIKOLAI FADEECHEV, MIKHAIL BARICHIKOV, VICTOR BERDYSHEV, IRINA KOLPAKOVA, TAMARA VARLAMOVA, TAMARA GERSHUN

Carrières et Professions

DIRECTEUR SERVICE DE LINGUISTIQUE

Très grande entreprise pétrolière canadienne désire créer à Montréal ce poste.

FONCTIONS: • POLITIQUE LINGUISTIQUE
application et perfectionnement
• TRADUCTION
anglais - français
français - anglais
• RÉVISION ET APPROBATION
• ADMINISTRATION
personnel
budget
distribution du travail
priorités
tâches connexes

EXIGENCES: • DIPLOME UNIVERSITAIRE
ou expérience équivalente
• INITIATIVE, DYNAMISME, ENTREGENT,
BILINGUISME AVANCÉ

Salaire et avantages sociaux très attrayants.
Faire parvenir curriculum vitae à:

**Case 2318,
LE DEVOIR**

LE CONSEIL SCOLAIRE DE NORTH YORK

demande pour septembre 1974

Chef de département (mineur)

Commerce:
comptabilité, calculatrice, droit et informatique.

PROFESSEURS

- Sciences générales
Occupation (sujets académiques)
- Éducation physique: garçons
- Sciences générales ou mathématiques
- Anglais

Prière de faire parvenir la candidature à:

M. L. T. Remillard,
Directeur École Secondaire Étienne-Brûlé,
300, Banbury Road,
Wilowdale, Ontario
Tél.: École: 416-449-5006
Rés.: 416-449-3271

PHYSIOTHÉRAPEUTES DIPLÔMÉS

pour clinique privée située
à Côte-des-Neiges

Postes à temps complet

Tél: 735-5547

HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU

Centre Communautaire de Santé
Catégorie D

RECHERCHE UN:

DIRECTEUR DES SERVICES HOSPITALIERS

FONCTIONS:

Le Directeur des Services Hospitaliers est chargé, sous l'autorité du Directeur général, de surveiller, coordonner et contrôler les activités et opérations des services hospitaliers et de leurs chefs, notamment l'admission, la physiothérapie, archives, pharmacie, inhalothérapie et tous autres services qui pourraient lui être attribués par le Directeur général.

QUALIFICATIONS:

Détenteur d'un diplôme universitaire en sciences administratives, ou en sciences de l'homme et/ou posséder une expérience pertinente d'au moins cinq (5) ans dans un poste de cadre supérieur relié à la fonction.

SALAIRE:

Selon les échelles du ministère des Affaires sociales.

DATE LIMITE:

Faire parvenir curriculum vitae avant le 17 mai 1974, à:

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Hôpital du Haut-Richelieu
920 Boul. du Séminaire
St-Jean, P.Q. J3A 1B7
Tél.: (514) 348-6101

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

SORÈS INC.

recherche

pour son équipe de conseillers en administration des candidats hautement qualifiés pour réaliser des travaux de consultation d'importance principale dans les domaines de l'organisation des entreprises et du développement de systèmes intégrés de gestion.

Les candidats auront de préférence:

- Un diplôme universitaire en administration des affaires ou dans un domaine connexe.
- Quelques années d'expérience dans les secteurs public ou privé comportant des réalisations exceptionnelles.
- Une grande facilité de communication orale et écrite.

De plus, les candidats devront être prêts à effectuer de fréquents stages, parfois d'une durée de plusieurs mois à l'étranger. La rémunération sera fixée en fonction des qualifications et de l'expérience.

Les candidats intéressés sont priés d'adresser leur curriculum vitae à

Directeur du personnel,
Sorès Inc.,
1550 Boul. de Maisonneuve ouest,
Montréal, Qué. H3G 1N2

TECHNICIEN EN ARCHITECTURE

FONCTIONS:

- Surveillance et rapports de chantier
- Rédaction occasionnelle de devis, section technique
- Dessin et coordination
- Calcul de quantité

EXPÉRIENCE:

Minimum 5 ans dans un bureau d'architectes

SALAIRE:

- Selon compétence
- Avantages marginaux intéressants

POSTE À COMBLER IMMÉDIATEMENT

Pour rendez-vous, communiquer avec:

Demontigny, Dion, Métivier,
1090 Louis Riel,
Ste-Foy, Québec
Tél: 651-4535

HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU

Centre Communautaire de Santé
Catégorie D

RECHERCHE UN:

ADJOINT ADMINISTRATIF AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

QUALIFICATIONS REQUISES:

Détenteur d'un diplôme universitaire en sciences administratives, M.A.S., M.B.A., etc.

Le candidat choisi devra démontrer une capacité particulière à analyser des problèmes administratifs et à conseiller le directeur général sur la mise en oeuvre des programmes à court et à long terme visant à la solution de ces problèmes.

EXPÉRIENCE:

Dans le secteur de la santé désirable, mais non essentielle.

SALAIRE:

Selon l'expérience et l'échelle de salaire des cadres supérieurs des centres hospitaliers.

DATE LIMITE:

Faire parvenir curriculum vitae avant le 17 mai à:

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Hôpital du Haut-Richelieu
920, Boul. du Séminaire
St-Jean, P.Q.
J3A 1B7
Tél.: (514) 348-6101



SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

DIRECTEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE
DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Fonctions:

Sous la direction du directeur des bibliothèques, administre la bibliothèque des Sciences humaines et sociales.

Cette bibliothèque compte une soixantaine d'employés répartis en quatre services: Développement des Collections, Prêt, Référence, Traitement des Collections.

Les Collections sont de l'ordre de 400.000 volumes et comprennent une importante collection de publications officielles.

Qualifications:

Le candidat doit posséder un grade universitaire en bibliothéconomie, une expérience administrative pertinente de plusieurs années dans une bibliothèque universitaire et les aptitudes nécessaires à la gestion d'une bibliothèque de cette envergure.

CHEF DU SERVICE DU PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES

Fonctions:

Sous la direction du directeur des Services techniques, administre le Service du Prêt entre bibliothèques.

Ce service compte six employés, assure le prêt entre bibliothèques pour toutes les bibliothèques du service et participe au service PEBUQUILL.

Qualifications:

Le candidat doit posséder un grade universitaire en bibliothéconomie, l'expérience et les aptitudes administratives appropriées.

Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience. Programme complet d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir un curriculum vitae complet avant le 31 mai 1974 au:

Directeur du Service du personnel
Université de Montréal
Case postale 6128, Montréal, Qué.



LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

OFFRE D'EMPLOI CONSEILLER PRINCIPAL EN ÉDUCATION CHRÉTIENNE

Fonctions:

- Assurer des liens fonctionnels avec les autorités religieuses et être l'interprète de l'Église de Montréal auprès de la C.E.C.M.
- Aider la direction générale et toutes les catégories de personnel, plus particulièrement les Services impliqués dans l'activité éducative, à savoir le Service des Études et les Services aux Étudiants sur toute question relative à l'éducation chrétienne.
- Établir des mécanismes de fonctionnement entre les agents de l'éducation chrétienne situés aux divers niveaux: Centre administratif de la C.E.C.M., régions, écoles.
- Faciliter les échanges d'expériences et faire connaître les projets éducatifs à incidence chrétienne qui se réalisent en milieu scolaire.
- Favoriser l'information, l'animation et la participation des différents milieux.

Exigences:

- Diplôme universitaire en pastorale, en sciences religieuses ou en théologie.
- Dix (10) ans d'expérience en animation pastorale et/ou en éducation chrétienne.
- Aptitudes en animation de groupe et en relations humaines.

Traitement:

Minimum de \$15.021 jusqu'à un maximum de \$18.189 selon l'expérience et la compétence.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae en précisant leurs qualifications et leur expérience ainsi que les motifs de leur demande, avant le 17 mai 1974 au:

Directeur de la sélection
du personnel administratif
3737, rue Sherbrooke est
Montréal, Québec
H1X 3B3

Le secrétaire général,
Sylvio de Grandmont

Voir autres Carrières et Professions
en page 11

Une importante organisation nationale centenaire

UN REPRÉSENTANT

pour la région métropolitaine

Qualifications:

- Instruction minimum équivalence 12e année.
- Âge: 25 à 45 ans.
- Qualités: ambitieux, dynamique, travailleur, aime le public.

Rémunération de base au début variant entre \$800. et \$1.200. par mois, plus allocation de dépenses et bonis. Aucune expérience de vente requise.

Toute réponse tenue confidentielle.

Adresser votre curriculum vitae à:

CASE 2308, LE DEVOIR

COMMISSION SCOLAIRE VALLÉE DE LA LIÈVRE

OUVERTURE DE POSTE

Niveau:

Directeur d'école élémentaire

Critères:

- Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le Ministre.
- Une formation universitaire exigeant au moins 15 ans de scolarité.
- Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes.
- Une expérience de 5 ans comme enseignant lorsque le directeur dirige une école qui ne justifie pas la présence de directeur-adjoint.

Note:

Les personnes qui exercent telles fonctions actuellement dans une école d'une commission sont jugées admissibles à la dite fonction, pour toutes les commissions.

Salaire:

Selon la politique administrative et salariale, Doc. no 1 du M.E.Q.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum vitae, avant ou le 17 mai 1974, à la personne suivante:

Commission Scolaire Vallée de la Lièvre,
Directeur du personnel,
146 A, MacLaren est,
Buckingham, Qué.
J8L 1K1

POSTES DE DIRECTION

Notre institution est un Centre d'accueil sécuritaire avec fonctions de transition et de réadaptation pour mésoadaptés socio-affectifs.

Les postes que nous devons pourvoir s'adressent à des Cadres sérieux offrant une expérience pertinente en rééducation spécialisée et en matière administrative, et sachant répondre aux exigences du travail d'équipe.

Les candidats doivent adresser par écrit, sous pli confidentiel, avant le 25 mai, une demande dûment motivée, avec leur curriculum vitae, à l'adresse suivante:

M. JEAN-GUY MARCHAND,
Président du Conseil d'Administration,
Centre Berthelet Inc.,
8029, 83ième avenue,
Montréal, Qué. H1C 1S4

DIRECTEUR GÉNÉRAL

POSTE DISPONIBLE: mi-juin

MISSION:

En liaison étroite avec le Conseil d'Administration, il assume la direction du Centre, avec la collaboration des cadres suivants: Directeur des Services Professionnels, Directeur de Vie de Groupe, Directeur Administratif et Directeur de Personnel.

RESPONSABILITÉS:

- Sous l'autorité du Conseil d'Administration, il dirige et coordonne l'administration de l'établissement.
- Anime, coordonne et contrôle toute l'activité du Centre suivant des politiques approuvées pour les divers domaines de gestion;
- Entretient un climat favorable au rendement efficace et au bien-être du personnel;
- Procure aux pensionnaires les conditions requises de sécurité, bien-être et progrès personnel;
- Recommande et approuve des méthodes sûres au plan éducatif, administratif et disciplinaire.

EXIGENCES:

Âge: entre 30 et 50 ans.

Formation: diplôme universitaire terminal en sciences administratives ou sciences humaines ou l'équivalent.

Expérience: pertinente confirmée.

SALAIRE DE BASE:

Selon les normes du ministère des Affaires sociales, la compétence et l'expérience du candidat.

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

POSTE DISPONIBLE: mi-juin

MISSION:

Sous l'autorité du Directeur Général, il élabore les programmes d'activités rééducatives et dirige divers Services: Admission, Services spécialisés.

RESPONSABILITÉS:

- Suit l'évolution des méthodes et techniques en milieu institutionnel, conçoit et implante des programmes adaptés, établit des normes autorisées dans l'évaluation du progrès des pensionnaires;
- Révisé et contrôle les programmes en cours en liaison avec le Directeur de Vie de Groupe;
- Supervise et contrôle le Service d'Admission, les Services spécialisés existants ou à créer. (Psychologie, Assistante Sociale, Soins infirmiers, Sports, Arts Plastiques, etc.).

EXIGENCES:

Âge: 35 ans environ.

Formation: diplôme universitaire terminal en sciences humaines ou l'équivalent.

Expérience: valable dans le domaine de l'enfance.

SALAIRE DE BASE:

Selon les normes du ministère des Affaires sociales, la compétence et l'expérience du candidat.

DIRECTEUR DE VIE DE GROUPE

POSTE DISPONIBLE: mi-juin

MISSION:

Sous l'autorité du Directeur Général, il dirige et anime le personnel éducateur préposé au traitement.

RESPONSABILITÉS:

- Suit la vie quotidienne des pensionnaires. Maintient et développe des conditions favorables de réadaptation personnelle;
- Améliore, révisé et contrôle l'organisation générale et les méthodes de Vie de Groupe, en collaboration avec ses adjoints, et les cadres spécialisés, et en liaison avec le Directeur des Services Professionnels;
- Suscite et stimule la collaboration efficace et qualifiée du personnel éducateur.

EXIGENCES:

Âge: 35 ans environ.

Formation: diplôme universitaire terminal en sciences humaines ou l'équivalent.

Expérience: confirmée en milieu institutionnel. Ou tout autre expérience jugée pertinente.

SALAIRE DE BASE:

Selon les normes du ministère des Affaires sociales, la compétence et l'expérience du candidat.



BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CHEFS DE SECTION

Service de Recherches
\$19,994 - \$22,719

La Bibliothèque du Parlement recherche des candidats qualifiés pour occuper quatre postes de chefs de section au service de recherches.

Il s'agit entre autres de superviser un groupe de chercheurs chargés de préparer des études à l'intention des sénateurs, des députés, des comités et des délégations parlementaires. Les sujets traités s'inscrivent dans un cadre très large parmi les disciplines suivantes: Économie - Science politique et affaires sociales - Science et technologie.

CONDITIONS MINIMALES D'ADMISSIBILITÉ

Maîtrise en économie, science politique, sociologie, science et technologie ou disciplines connexes et plusieurs années d'expérience dans des fonctions similaires; bonne connaissance des affaires parlementaires.

Le candidat choisi devra posséder une expérience manifeste de la surveillance et une aptitude à motiver le personnel; il devra posséder une personnalité qui convient au poste et être en condition physique satisfaisante.

En cas de qualifications égales, on accordera la préférence aux candidats bilingues capables de rédiger et de recevoir des documents dans les deux langues officielles.

Les demandes d'emploi accompagnées d'un curriculum vitae et des noms et adresses de trois répondants doivent être adressées au:

Directeur de
l'administration et du personnel,
Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, Ontario
K1A 0A9
et nous parvenir au plus tard le 31 mai 1974.



COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'AMIANTE

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

Concours DSF-1-200

ATTRIBUTIONS:

Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur des Services Financiers planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives à la trésorerie, à la préparation du budget, à la comptabilité, au contrôle et à la vérification, aux méthodes et procédures de gestion.

Il avise le Directeur Général et assiste les autres Directeurs de Services et les principaux d'écoles au sujet de la gestion des finances de la Commission.

Il évalue le personnel sous sa responsabilité.

Il accomplit toute autre tâche que lui confie le Directeur Général.

Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

QUALIFICATIONS:

- Diplôme universitaire en sciences commerciales ou en administration.
- Huit (8) années d'expérience pertinente, dont au moins trois (3) au niveau 2 ou dans des fonctions administratives équivalentes.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Selon la Politique Administrative & Salariale du Ministère de l'Éducation du Québec.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:

Le 1er juillet 1974.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur application, avec leur curriculum vitae, au plus tard le 23 mai 1974 - 17:00 heures, sous enveloppe cachetée, en écrivant - à gauche, au bas de l'enveloppe - le numéro du concours concerné, à:

Le Directeur Général,
C.S.R. de l'Amiante,
C.P. 29, 5 Notre-Dame S.,
Thetford Mines, P.Q.
G6G 5S2

125 INFIRMIÈRES ET AUXILIAIRES DEMANDÉES OUVERTURES IMMÉDIATES

- Plein temps ou temps partiel
- Absence de rotation
- Aucun frais de cotisation
- Bénéfices de vacances
- Assurance responsabilité

Communiquez avec nous pour
fixer un rendez-vous:

288-4214

Nous fournissons du personnel infirmier et para-médical dans les hôpitaux pour les services privés et employés de relève, dans les maisons de santé et pour les cas à domicile.



LES SERVICES DE SANTÉ UPJOHN

2075, Université, Suite 1012

Une filiale de la Compagnie Upjohn

Les Flyers, rapides et tenaces, ont raison des Bruins, 4-1

Mlle Prentice
est déclarée
gagnante

RALEIGH, Caroline du Nord (PA) — De fortes pluies ont obligé les organisateurs du tournoi de golf féminin American Defender de contremander la dernière ronde de l'événement, hier. Du même coup, on a déclaré que Jo Ann Prentice, qui avait un total de 65-72-137 coups après les premiers 36 trous, était la gagnante du premier prix de \$5,000, ce qui porte les gains de la golfeuse de 41 ans pour la présente année à \$52,702.

Laura Baugh, 19 ans, a fini en 2e place avec un total de 139, ce qui lui a valu une bourse de \$3,750. Elle avait réussi une tournée de 66, samedi. Debbie Austin a terminé en 3e place avec 140 et a récolté \$2,850, suivie de Gail Denenberg, Judy Rankin et Karolyn Kertzman qui ont toutes trois réussi des pointages de 141. Kathy Whitworth, qui a gagné ce tournoi à trois reprises, et Sandra Haynie ont terminé à 143.

Les organisateurs ont dit qu'il était impossible de remettre cette 3e et dernière ronde à lundi parce que les proctes devaient s'enregistrer, tôt mardi, pour le tournoi de la semaine prochaine à Louisville. C'était la première fois en 5 ans qu'une ronde du tournoi de Raleigh devait être contremandée.

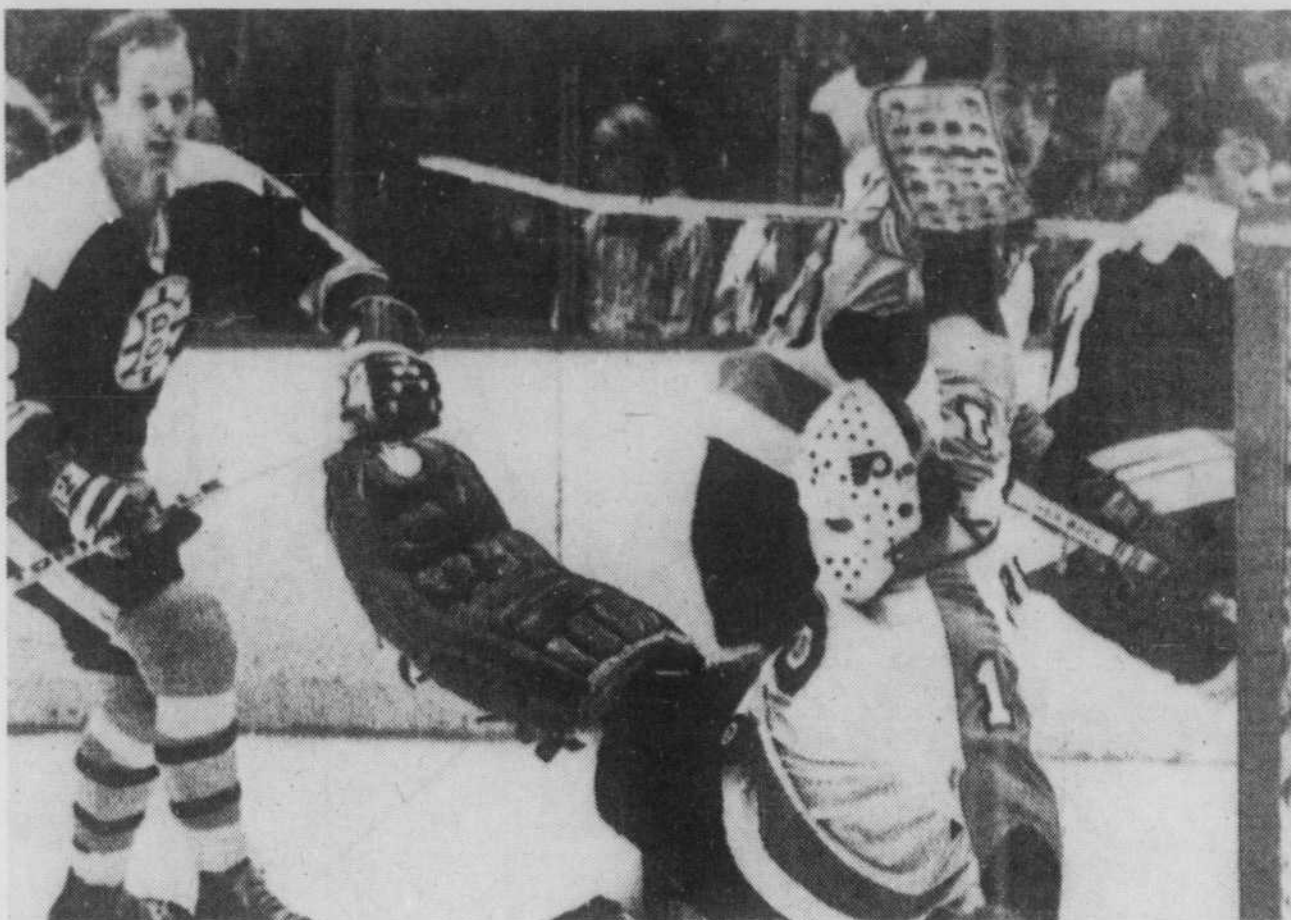
La pluie a commencé à tomber tôt hier matin et lorsque les premières golfeuses démarrèrent, il était douteux qu'elles pourraient finir. Lorsque la pluie augmenta, on arrêta le jeu.

Carol Mann, présidente de l'Association des golfeuses professionnelles d'Amérique, a dit: "Nous n'aimons pas contremander la ronde finale d'un tournoi mais, dans les circonstances, nous n'avions pas d'autre alternative".

Victoire du YWCA-Québec

SASKATOON PC — Les huit membres du YWCA de Québec ont remporté, samedi soir, le championnat canadien de nage synchronisée par équipes. L'équipe québécoise a vaincu les anciennes championnes, les Araballes de Calgary, 93,6 à 90,4.

Sylvie Fortier, qui a triomphé en solo ouvert et fermé jeudi, et sa coéquipière Linda Bédard, qui a triomphé en duo avec Sylvie, vendredi, ont dirigé le Québec. Les autres membres de l'équipe sont Kiki Anderson, Jocelyne Boucher, Danielle Lauzon, Marie-Rose Paulin et Judith Verret.



Le gardien Bernard Parent, des Flyers de Philadelphie, bloque de son estomac un lancer décoché par un joueur des Bruins de Boston. Wayne Cashman (12) s'apprête d'ailleurs à prendre le retour. (Téléphoto AP)

Une crise secoue le ski français

LA FÉDÉRATION française de ski est plongée en pleine crise après la démission, samedi, de tout le comité directeur, y compris son président Maurice Martel. Les difficultés financières de la fédération et l'insuccès des Français pendant la dernière saison de ski, ont précipité cette crise qui a abouti à la démission du comité, battu sur un vote de non-confiance. La fédération avait décidé de tenir une réunion extraordinaire pour examiner l'état de ses finances (la fédération a plus d'un million de francs français de dettes) et pour passer en revue les résultats de la dernière saison. L'instructeur de l'équipe, Georges Joubert, avait lui-même démissionné en raison du conflit qui l'oppose aux skieurs français et à la suite des tentatives faites par des comités régionaux pour obtenir sa démission. Douze des 15 comités régionaux ont voté contre la motion de confiance de samedi et un nouveau comité directeur devra être élu.

A.J. FOYT, le légendaire vétéran du sport automobile américain, s'est imposé comme le favori des 58es "500 milles d'Indianapolis", course la plus richement dotée mais aussi la plus meurtrière du monde, en réalisant le meilleur temps lors de la première séance d'essais officiels, samedi. Le Texan âgé de 39 ans, vainqueur en 1961, 1964 et 1967 à Indianapolis, aura vraisemblablement la position de tête (no 1) lorsqu'il prendra pour la 17e fois le départ lors des 500 milles du dimanche 26 mai prochain. Il semble peu probable que la 2e séance d'essais officiels réservée, samedi prochain, aux conducteurs de deuxième catégorie modifie beaucoup l'ordre des départs établi samedi. Au volant de sa "Coyote-Ford", nouvellement conçue, Foyt a bouclé les quatre tours imposés sur l'oval de 2,5 milles à la moyenne de 191,63 milles à l'heure. Les autres pilotes, qui se sont lancés après lui sur le ruban de briques recouvert d'asphalte d'Indianapolis, n'ont pas réussi à améliorer le temps de Foyt. Wally Dallenbach a fini bon 2e avec une moyenne de 189,683 mph sur sa "Eagle-Offenhauser".

HANK AARON, le vétéran frappeur qui a récemment battu le record de Babe Ruth pour le plus grand nombre de circuits frappés au cours d'une carrière dans le baseball majeur, occupera un poste à la direction des Braves d'Atlanta une fois la présente saison terminée. Le président Bill Bartholomay n'a pas voulu spécifier quel rôle administratif Aaron remplira au juste. Aaron termine actuellement un contrat de 3 ans de \$600,000 et il a déjà annoncé qu'il se retirerait comme joueur à la fin de cet été. Aaron, 40 ans, a brisé le record de 714 circuits de Babe Ruth le 8 avril dernier alors qu'il a réussi un 715e coup de quatre buts contre le lanceur gaucher Al Downing des Dodgers de Los Angeles.

LE F.B.I. et le C.I.A. et l'Administration fédérale de l'aviation

Fittipaldi remporte le GP de Belgique

NIVELLES BAULERS (AFP) — C'est littéralement au sprint précédant d'un court capot le jeune Autrichien Niki Lauda, qui l'ancien champion du monde des conducteurs Emerson Fittipaldi, sur McLaren, a remporté le 32ème Grand Prix de Belgique, 5ème épreuve de la saison comptant pour le championnat du monde des conducteurs de formule 1. Epreuve passionnante de bout en bout d'ailleurs que cette 32ème édition disputée par 31 concurrents par un temps pour une fois véritablement printanier, devant un public nombreux et enthousiaste, tenu en haleine jusqu'au dernier tour de route.

Les deux bolides apparaissent en effet presque de front dans l'ultime virage mais le Brésilien conservait néanmoins un tout petit capot d'avance sur le jeune Autrichien. Autre émotion, Schekter prenait la 3ème place battant presque sur le fil le Suisse Regazzoni dont la Ferrari était tombée en panne d'essence dans les ultimes mètres et qui terminait sur sa lancée.

Ainsi Emerson Fittipaldi a déjoué tous les pronostics qui donnaient les Ferrari favorites et remportait ainsi ce magnifique Grand Prix de Belgique ainsi que sa seconde victoire de la saison.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR

à Repentigny
Saint-Jean
Brossard
Saint-Lambert
Candiac
Longueuil

844-3361

Sévère avertissement de Phaneuf aux autorités scolaires et municipales

Invité à prendre la parole, lors de sa visite au Centre culturel de Jonquière, où se tenait en fin de semaine l'assemblée annuelle du conseil régional des loisirs du Saguenay-Lac St-Jean, le ministre responsable de la Jeunesse, des Loisirs et des Sports, a tenu à faire plusieurs mises au point sans craindre de prendre un ton vigoureux.

A propos du regroupement des services administratifs des principaux organismes de loisirs au Québec, M. Paul Phaneuf a déclaré que "L'opposition à la création d'un secrétariat administratif unique sous prétexte que les organismes concernés n'ont pas d'affinité me surprend énormément. Cela m'étonne en effet car les conseils régionaux de loisirs prouvent depuis leur existence que les sportifs et les adeptes des loisirs sociaux culturels peuvent au contraire se voir, cohabiter même et unir leurs efforts lorsque c'est nécessaire. Alors qu'on cesse de prétendre qu'une centrale administrative provinciale ne serait pas réaliste et viable".

Au sujet de la sous-utilisation des installations sportives scolaires dans la plupart des régions du Québec, le ministre a réagi vivement.

"Le problème de la sous-utilisation des équipements sportifs scolaires est encore entier et je me dois de le dé-

plorer publiquement. Nous ne parvenons à le solutionner à cause d'un manque flagrant de coopération des autorités locales et régionales. Dans bien des cas, des locaux sportifs sont des chasse-gardés des commissaires d'écoles ou des conseillers municipaux. C'est de moins en moins acceptable, surtout dans une province où l'on dénombre 1148 gymnases, sans parler des piscines et autres installations. Selon un relevé, ces équipements ne sont utilisés qu'à 50 pour cent du temps raisonnable d'utilisation, à cause de mésestimation entre les autorités en place. Ce problème doit être réglé une fois pour toutes et le plus tôt possible car n'est-il pas inadmissible qu'on souffre encore de tels maux dans une province qui est parvenue à coordonner si bien certaines grandes initiatives comme les Jeux du Québec."

M. Phaneuf a, en outre, lancé un appel aux intéressés en leur demandant d'ouvrir sans tarder les portes des bâtiments sportifs à ceux qui les ont payés. Sinon a-t-il dit, nous allons leur en donner l'ordre par des directives rigides. Si ça ne bouge pas, a ajouté le ministre responsable du Haut-commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, je ne finirai pas mon terme de député et de ministre sans me choquer.

PHILADELPHIE (PC et PA) — Le réserviste Tom Bladon et le vétéran Terry Crisp ont marqué des buts à tour de rôle en lère période en quelque cinq minutes, hier après-midi, pour d'abord niveler le pointage et ensuite donner aux Flyers de Philadelphie une avance qu'ils ne perdirent jamais par la suite contre les Bruins de Boston dans la 3e partie de la série finale 4 de 7 pour la coupe Stanley.

Grâce à leur mise en échec très serrée et à leur rapidité, les surprenants Flyers ont vaincu Boston au compte de 4-1 devant 17.007 partisans fous de joie.

Philadelphie, qui avait perdu le premier match de la série 3-2 avant de gagner le deuxième en surtemps par le même compte, a dominé le jeu durant 50 des 60 minutes après un but rapide du vétéran Johnny Bucyk, qui cé-

lebrait son 39e anniversaire de naissance. Par leur mise en échec soutenue, les Flyers ont annulé les efforts de Bobby Orr et Phil Esposito, les deux vedettes des Bruins.

Si la lère période fut excitante, la deuxième fut marquée d'une foule de hors-jeux et d'arrêts du jeu qui ralentirent énormément l'allure d'un match qui ne redevint intéressant qu'après un but d'Orest Kindrachuk, une recrue, donnant au Philadelphie, à la 8e minute du 3e tiers, une avance de 3-1. Les Bruins s'éveillèrent mais il était évidemment trop tard, le vétéran Ross Lonsberry y allant même d'un autre but pour les Flyers alors que la défensive du Boston s'était égarée.

La prochaine partie de la série sera disputée demain soir, encore au Spectrum de Philadelphie, à 8 heures et une autre

victoire des Flyers pourrait bien mettre fin aux espoirs de Bruins qui, au début de la série, étaient favoris pour faire la conquête d'une autre coupe Stanley.

Après le but de Bucyk, réussi sur un retour d'un lancer de Greg Sheppard qui frappa le poteau du filet de Bernard Parent, les Bruins furent constamment dominés par des Flyers évidemment très confiants. Le but de Bladon fut réussi sur un lancer de 35 pieds voilé par Bill Barber devant le filet de Gilles Gilbert. Celui de Crisp fut obtenu grâce à une faiblesse du défenseur Carol Vadnais qui, ne pouvant prendre possession de la rondelle assez rapidement, se la fit enlever par Crisp qui trompa Gilbert avec un lancer des poignets qui passa entre les jambes du joueur de défense Dallas Smith et du gardien.

Le match fut marqué de 15 punitions décernées par l'arbitre Lloyd Gilmour lors des deux premières périodes, dont 9 aux Flyers. Mais Boston ne sut profiter d'une seule fois des 7 avantages numériques, dont quatre au premier tiers, et du bénéfice. Encore une fois et sur ce plan, il faut signaler la mise en échec remarquable de tous les Flyers qui, pour tuer le temps lors des pénalités, sont devenus des spécialistes. Par contre, Bladon marqua son but égalisateur alors que les Bruins étaient en désavantage numérique d'un joueur.

Les Flyers ont aussi dominé lors des mises au jeu, le brillant Bobby Clarke ayant encore une fois le dessus sur son grand rival Phil Esposito qui fut embouteillé durant tout le match. L'instructeur Bep Guidolin des Bruins était à ce point découragé qu'il envoya les recrues Richard Leduc et Dave Forbes dans la mêlée à la 3e période pour essayer de secouer son équipe. A un moment donné, il sépara encore Esposito de ses deux alliés réguliers, Wayne Cashman et Ken Hodge. Mais aucune tactique ne sut percer la tenacité défensive de Flyers inspirés et semblant partout sur la patinoire.

Presque chaque fois qu'un Bruin réussissait à posséder la rondelle, il trouvait un adversaire dans ses jambes. Par contre, Boston ne sut pas contenir les élans offensifs de Flyers aussi opportunistes que décidés à conquérir leur toute première coupe Stanley. Ils seraient le premier club expansionniste à l'exploiter et à moins d'une volte-face assez surprenante dans le jeu des deux équipes, il semble que les Flyers causeront cette remarquable surprise.

1ère période

1-BOSTON: Bucyk (8)

2-PHILADELPHIE: Bladon (4)

3-PHILADELPHIE: Crisp (5)

Punitions: Vadnais B. 3:52; Bladon P. 5:26; Joe Watson P. 7:33; Cashman B. 9:17; Dupont P. 9:36; Schmutz B. 10:03; Van Impe P. 13:19; Saleski P. 16:34.

2ème période

Aucun but.

Punitions: Orr, B. Clarke P. 2:24; Cashman B. 2:57; Bladon P. 3:45; MacLeish P. 8:50; Hodge B. 9:35; Jim Watson P. 18:49.

3ème période

4-PHILADELPHIE: Kindrachuk Saleski, Barber 7:53

5-PHILADELPHIE: Lonsberry (5) MacLeish 14:19

Aucune punition.

Lancers par:

Boston 11 6 8-25

Philadelphie 7 12 8-27

Gardiens: Gilbert (B); Parent (P).

Assistance: 17.007.

hockey

Ligue Nationale

Mardi
Boston 3, Philadelphie 2

Jeudi
Philadelphie 3, Boston 2, prolongation

Hier
Philadelphie 4, Boston 1

Demain
Boston à Philadelphie

(Philadelphie mène la série finale 4 de 7, 2-1)

Les compteurs

	b	p	pts
MacLeish, Phi.	11	9	20
Sheppard, Boston	10	6	16
Bucyk, Boston	8	7	15
Clarke, Phi.	5	10	15
Cashman, Boston	5	9	14
Orr, Boston	2	12	14
Esposito, Boston	8	5	13
Hodge, Boston	5	8	13
Stemkowski, New York	6	6	12
Par, New York	4	8	12
Vadnais, Boston	1	11	12

Association Mondiale

Hier soir
Houston à Chicago

(1ère partie de la série finale 4 de 7)

Mercredi
Houston à Chicago

Les compteurs

	b	p	pts
Walton, Minnesota	10	8	16
Lund, Houston	7	9	16
Bachetovh, Chicago	4	12	16
Mark Howe, Houston	8	7	15
Palemont, Chicago	2	12	14
Carleton, Toronto	2	12	14
Connelly, Minnesota	6	7	13
Harris, Chicago	7	8	13
Portia, Chicago	6	6	18

Coupe Memorial

Dimanche
St. Catharines 4, Québec 1

Lundi

Regina 4, St. Catharines 0

Mercredi

Québec 5, Regina 3

Vendredi

Québec 11, St. Catharines 3

Hier soir

Québec vs Regina

Carl Morton limite les Giants à 3 "cs"

	b	p	pts
San Francisco (1) Atlanta	4	1	1
Bonds, cd	4	1	1
Fuentes, 2b	4	0	0
Madson, cc	4	0	0
Oniveros, 3b	3	0	0
Mathews, cf	3	0	0
Goodson, 1b	2	0	0
Williams, l	0	0	0
Thompson, fo	1	0	0
Willoughby, l	0	0	0
Spicer, cf	3	0	0
Baccabelli, r	3	0	0
Ryan, l	0	0	0
Kingman, 1b	2	0	1
Totaux	29	1	1

Atlanta 000 001-5

Atlanta 100 120 104-5

E-Spicer, M Perez, Kingman DJ-Atlanta 1, LBS-San Francisco 2

Atlanta 10, 2B-Evans, CC-Aaron 8, Bonds 5, BV-Evans, S-Morton 8

IP H R ER BB SO

Bryant P, 0-2 4 103 9 4 3 3 1

C. Williams 2 2 3 1 1 1 2

Willoughby 1 0 0 0 0 0

Morton G, 4-3 9 3 1 1 0 3

2:15

Houston (0) Cincinnati (5)

ab p cs pp ab p cs pp

Kelleher, ac 3 0 1 0 Rose, cc 3 0 0 0

Johnson, r 0 0 0 0 Morgan, 2b 3 0 0 0

Heims, 2b 2 0 0 0 Bench, 3b 4 1 1 1

Cedeno, cc 4 0 0 0 Perez, 1b 3 1 1 0

Watson, cc 4 0 1 0 Driessen, 1b 0 1 0 0

May, 1b 4 0 0 0 Foster, cc 0 1 0 0

DgRader, 3b 3 0 0 0 Concepcion, ac 4 1 2 2

Brown, cd 3 0 1 0 Rettenmund, cd 3 1 1 1

MMay, r 2 0 1 0 Geronimo, cc 0 0 0 1

Harrison, ac 0 0 0 0 Plummer, r 3 0 2 0

O'Brien, l 2 0 0 0 Norman, l 3 0 0 0

Gross, fo 1 0 0 0

Johnson, l 0 0 0 0

Totaux 30 0 0 0 Totaux 29 5 8 5

Houston 000 000-0

Cincinnati 000 200 12-5

San Francisco (1) Atlanta

Bau, Hough (1-1) Se et Yeager, Corkins

(2-1), Tootson (3-1) Se et Ross, Hardy Se et

Barton

CC-LA, Wynn 3, Se, 10e, 11e, Crawford,

Jer, SD, Colbert 4e

LA 278

PITTSBURGH 000 100 001-1 5 1

PHILADELPHIE 010 100 10x 3-8 1

Moore (1-4), Hernandez Re, Kison Re et San-

gillen, Carlton (3-3) et Boone

CC-Pittsburgh 6

A-21 970

SAN FRANCISCO 000 006 020-8 11 4

ATLANTA 100 012 130-7 10 4

Bradley (4-3), Sosa Te Moffitt Se et Rader,

Reed (5-3), House 6e, Friella Re, Aker Se et

Oates

A-7 271

NEW YORK 000 131 001 6 12 1

CHICAGO 000 000 000-3 12 2

Swan (1-2), Sadecki Te, Parker Re et Grote,

Fraiting (1-2), Todd Re, Pina Te, Bonham Se et

Mitterwald

CC-New York 1e, Hahn 1e, Staube, Chi-

Thornton 1e

A-9 481

HUNTON 200 100 100-4 9 0

CINCINNATI 200 000 000-2 4 0

Griffin (5-1) et M. May, Nelson (1-3), Car-

roll Re et Bench

A-27 734

Ligue Américaine

BALTIMORE 200 022 321-12 22 0

CLEVELAND 000 010 000-1 5 1

Queller (2-3) et Echebarren, Peterson

(2-1), Bosman 1e, Beebe Re, Sanders Te et

Duncan

CC-Balt-Fuller (2) 3, Grich 5, Cle-Hend-

rick 5e

LA 278

MILWAUKEE 020 000 100-3 6 0

NEW YORK 010 010 010-2 9 2

Stanton (4-3), Murphy Re et Moore, Me-

dic (5-2) et Munson

CC-Mil-May 3e, NY-Chambliss 5e

A-9 013

BOSTON 000 032 021-8 14 0

DETROIT 000 100 100-5 11 3

Moret, Marichal 4e, Clements (1-4) 7

Les échanges économiques franco-canadiens ont progressé de 33% en 1973

Les échanges économiques franco-canadiens ont progressé de 33% en 1973 pour atteindre le chiffre record de \$540 millions. Pendant que les ventes françaises s'accroissent de 23% dépassant ainsi \$330 millions, les exportations canadiennes vers la France arrivaient au sommet sans précédent de \$210 millions, soit une hausse de 38% par rapport à 1972.

De passage à Montréal, le responsable des relations avec la presse du service commercial de l'ambassade du Canada à Paris, M. Patrick Robert a dressé samedi dernier devant quelques journalistes un tableau du courant d'affaires entre les deux pays.

"Bien que cet accroissement de volume des ventes canadiennes à la France demeure très encourageant, nous sommes encore plus heureux de la modification des composantes de nos exportations. Les

produits finis, qui comptaient pour à peine \$11 millions en 1968 (14% de l'ensemble), ont grimpé de 90% l'an dernier pour frôler les \$50 millions soit maintenant le quart de la valeur de nos exportations. Si la tendance actuelle se maintient, nous serons à 50% en 1980".

Bien que les ventes canadiennes augmentent annuellement de 22% depuis 1969, M. Robert devait souligner que le Canada n'arrivait pas à juguler le déficit commercial entre les deux pays qui va en s'amplifiant.

Le solde de la balance commerciale entre la France et le Canada favorise de plus en plus le premier comme le montrent les résultats des dernières années: 1970 (+ \$4 millions), 1971 (+ \$60 millions), 1972 (+ \$99 millions) et 1973 (+ \$110 millions).

"Toutefois, ce fossé pourra être comblé

à mesure que se poursuivra la substitution entre les produits bruts et les produits ouvrés. La valeur moyenne de la tonne de marchandises vendues au Canada par les exportateurs français était l'an dernier de \$1,000 contre seulement \$200 la tonne pour les exportateurs canadiens. Il faut accroître la valeur ajoutée au Canada des produits destinés aux marchés étrangers, selon le fonctionnaire du ministère canadien de l'Industrie et du Commerce.

"Pendant que nos ventes de matières brutes avaient tendance à se stabiliser, celles de nos produits agricoles et alimentaires (viandes congelées, poissons...) ont augmenté de plus de 50% par rapport à 1972. Il faut dire que nous avons été touché par l'arrêt des exportations de colza qui n'ont été qu'en partie compensées par les ventes d'huile de tournesol et de lin."

Par ailleurs, il s'est vendu pour plus de \$10 millions de contre-plaqué en raison du grand succès de la technique canadienne de construction à ossature bois. Pour ce qui est des autres produits dont la performance fut remarquable, M. Robert a voulu signaler le matériel de communication et l'équipement de bureau dont les ventes ont fait des bonds exceptionnels d'environ 200%.

Détail intéressant, la valeur des livres et ouvrages canadiens vendus en France a presque doublé pour atteindre le million de dollars.

le consommateur

par Renée Rowan

En réponse à une question inscrite au feuillet de la Chambre à la suite d'un article paru dans LE DEVOIR, de vendredi sur les primes à l'endettement, le ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives, M. William Tetley, a répondu qu'il était déjà au courant et qu'une enquête était actuellement en cours.

"Si les faits sont tels que décrits et qu'on peut prouver ces faits, nous allons agir en conséquence, a-t-il dit, c'est-à-dire mettre fin à cette pratique."

Il s'agit de la compagnie Canada Trust qui offre des cadeaux alléchants aux personnes intéressées ou désireuses de s'endetter.

Considérant le fait qu'il y ait, d'un côté, une institution financière, de l'autre, le consommateur, le député de Beauce-Sud, M. Roy, a demandé lesquels des intérêts des consommateurs ou des intérêts des institutions financières primeront?

C'est la loi qui primera, a répondu M. Tetley. Le député de Beauce-Sud n'a pas été long à souligner que la loi ne permet pas, actuellement, d'interdire ce genre de pratique. "Nous préparons des amendements à la loi, a rappelé le ministre. Il y aura sûrement un amendement au sujet du crédit et aussi de la publicité du crédit."

Le bulletin de l'Office de la protection du consommateur, "Protégez-vous", mentionne dans son dernier numéro (avril 1974) rendu public hier, les résultats de poursuites intentées au nom du Procureur général de la province à la demande du directeur de l'Office.

Ces poursuites, intentées en vertu de l'article 75 de la loi de la protection du consommateur, interdisent les "ventes pyramidales".

Dans la région de Rimouski, les 21 personnes dont les noms suivent, ont été condamnées à \$100 d'amende, plus les frais ou 30 jours de prison. Il s'agit de: Jean-Paul Lévesque, Mont-Joli; Charles Lechasseur, Mont-Joli; Clément Beau-

lieu, Rimouski; Michel Michaud, Cap Chat Est; Paul-Aimé Imbault, Sainte-Anne des Monts; Lionel Larue, Mont-Joli; Mme Robert Ross, Mont-Joli; Bertrand Boucher, Val-Brillant; Carmen Boucher, Val-Brillant; Sarto Deschênes, Cacouna; Marc Gendron, Rimouski; Jean-Nil Paquette, Rimouski; Laurent Morrisette, Sainte-Luce; Micheline Bélanger, Mont-Joli; Francine Otis, Price; Rodrigue Paquet, Rimouski; Gaétan Gagnon, Price; Lucille Lévesque, Les Hauts; Jules Lavoie, Rimouski; Mme Christian Ouellet, Mont-Joli; Rolande Landry, Rimouski.

Mme Germaine Bellavance, de Mont-Joli et M. Robert Ross, d'Amqui, ont pour leur part été condamnés à \$200.00 d'amende et les frais ou 30 jours de prison.

Des jugements ont également été rendus dans le cas de personnes ayant enfreint l'article 89 de la loi concernant l'exercice d'un commerce par mode de vente itinérante sans permis de l'Office.

Ont été reconnus coupables: M. L.-P. Pigeon, du 7291 boul. Lajeunesse, Montréal (\$400 et les frais ou 30 jours); Vincent Packing Inc. (\$500 et les frais ou saisie) et son directeur, M. Vincent Lombardi (\$100 et les frais ou 8 jours); M. Maurice Faubert (\$100 et les frais ou 15 jours); M. Jean-Claude Vinet (\$100 et les frais ou 15 jours).

Les Ameublements Jako Inc. a été condamnée à \$1,500 d'amende et les frais ou saisie. L'infraction reprochée portait sur la violation des articles 66 de la loi et 5.03 du Règlement général qui traitent de la publicité concernant le coût de crédit. Les quatre directeurs ont été acquittés. Le Procureur général en a appelé de cette décision.

Vic Tanny Québec Ltée a été acquittée de l'accusation portée contre elle en vertu de l'article 75 de la loi qui interdit la vente par référence. MacLean Hunter Ltd., accusé d'avoir enfreint l'article 56 de la loi a également bénéficié d'un acquittement. Le Procureur en a également appelé de cette décision.

Queen's Park a porté un rude coup à la spéculation immobilière

Si l'horloge des spéculateurs immobiliers de la métropole indique "moins cinq", il semble bien qu'à Toronto l'heure des profits mirobolants tirés de la vente de maisons soit passée à la suite des récentes mesures législatives adoptées à Queen's Park et de la hausse spectaculaire des taux hypothécaires qui gravitent maintenant autour de 12%.

Le président de la Chambre d'immeuble de Toronto, M. Maurice Park, a déclaré en fin de semaine que le prix de la plupart des maisons à vendre dans la ville Reine diminuerait bientôt de 5% et pourrait être réduit de \$5,000 dans certains cas.

Cette tendance est confirmée par une étude de la firme A. E. Lepage Ltd. qui indique que dans la banlieue de Hamilton (utilisée comme échantillon du marché), le prix de vente des maisons avait chuté de 9% en avril. Pour l'économiste de cette entreprise de courtage immobilier, M. Donald Kirkup, "C'est la première manifestation concrète du déclin général qui s'annonce dans le prix des maisons".

Les taxes de 50% imposées sur les gains fonciers et les profits réalisés lors de la vente d'une résidence qui n'a pas été occupée par le vendeur, auraient amorcé ce mouvement vers le bas. Ces mesures avaient été introduites dans le dernier budget du gouvernement ontarien, le 9 avril dernier, par le ministre de l'Habitation, M. Sydney Handelman.

Par ailleurs, selon La Presse de samedi, le gouvernement du Québec serait sur le point d'emboîter le pas à l'Ontario et de légiférer lui aussi pour résorber la spéculation foncière qui commence à poindre sérieusement dans certaines parties de la région de Montréal.

Dans le secteur du Lakeshore, par exemple, le montant unitaire des transactions a grimpé de 60% en un an et les maires des villes de Dollard-des-Ormeaux et Kirkland ont rencontré la semaine dernière M. William Tetley, le ministre responsable de l'Office de protection du consommateur, afin de le convaincre de prendre des mesures pour empêcher Montréal de tomber sous le coup des spéculateurs comme c'est le cas à Toronto et Ottawa.

Pour sa part, le président de la Chambre d'immeuble de Toronto demeure optimiste et croit que "le marché favorisera maintenant les acheteurs en raison du très grand nombre de maisons à vendre qui envahissent les bureaux des courtiers torontois".

Ce passage d'un marché dominé par les vendeurs à un marché où les acheteurs sont en meilleure posture pourrait contrer la hausse continue du prix des maisons à Toronto qui est passé de \$34,078 à \$44,105 au cours des douze mois de 1973.

Cette augmentation provenait en grande partie de gains spéculatifs car le coût de construction au pied carré est inférieur à Toronto (\$16.97) au prix demandé dans la métropole (\$17.11) où les maisons se vendent toujours en moyenne en bas de \$30,000, selon les données les plus récentes de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Un porte-parole de la Chambre d'immeuble de la capitale ontarienne précisait dernièrement que plus de 40% des transactions immobilières effectuées au cours du premier trimestre de l'année renfermaient une plus-value spéculative.

aux 4 coins

Les dangers du chlorure de vinyle

NEW YORK (AFP) — Plus de 45,000 tonnes de chlorure de vinyle sont répandues annuellement dans l'atmosphère aux États-Unis par des usines, a révélé samedi à New York un chercheur de l'Agence pour la protection de l'environnement.

Cette information diffusée à l'occasion d'une réunion organisée par l'Académie des sciences de New York et la Société américaine pour la lutte contre le cancer va renforcer l'argumentation des défenseurs de l'environnement résolus à obtenir qu'une législation soit d'urgence mise en place pour limiter la pollution de l'air et des eaux aux États-Unis.

Dix-neuf cas — dont 13 aux États-Unis — d'un cancer de foie particulièrement ra-

re, l'angiosarcome, ont été diagnostiqués récemment sur des ouvriers exposés par leur métier à des vapeurs de chlorure de vinyle. De nombreuses lésions du foie ont également été constatées sur des travailleurs utilisant des produits à base de chlorure de polyvinyle pour la pose par exemple de carreaux de sol. Le chlorure de vinyle, rappelle-t-on, est largement utilisé pour la fabrication des matières plastiques.

Plusieurs douzaines de produits utilisés pour des bombes aérosols ont déjà été retirés de la vente aux États-Unis parce qu'elles contenaient du chlorure de vinyle.

Les Chinois recousent un pied arraché

PEKIN (AFP) — Les chirurgiens chinois viennent de réussir une opération dans laquelle ils se sont, de longue date déjà, acquis une réputation mondiale, en recousant le pied d'un marin yougoslave qui avait été presque totalement arraché.

Le marin, M. Branko Kalabric, du bateau yougoslave Mose Pijade port d'attache split, avait eu le pied droit pratiquement amputé par la chute d'une masse de métal de quatre tonnes, jeudi dernier dans le port chinois de Chingwangtao (au nord de Tientsin). Le pied ne tenait plus à la jambe que par deux centimètres de peau.

Le marin, accompagné de quatre médecins, a été aussitôt transporté par un

avion militaire à Tientsin, et de là, en ambulance à Pékin.

Une équipe de chirurgiens de l'Hôpital de la capitale où sont soignés les étrangers, a ensuite travaillé de 2 heures du matin à 9 heures, dans la nuit du 9 au 10 mai, pour recoudre le pied à la jambe.

Dans la journée du 10 mai, le marin yougoslave se sentait bien, la circulation sanguine avait été rétablie dans son pied, qui avait également retrouvé sa sensibilité au toucher.

Les chirurgiens chinois ont refusé de faire connaître leur nom ou celui du chef de leur équipe aux diplomates yougoslaves qui sont venus visiter le marin.

Paul VI dénonce la violence homicide

CITE DU VATICAN (AFP) — Paul VI a dénoncé samedi "la violence homicide, brutale et inouïe" qui a fait hier six morts et quatre blessés graves, lors de la révolte de trois repris de justice dans la prison d'Alexandrie, et ce alors que la criminalité s'étend en Italie.

Dans un télégramme adressé par le cardinal Jean Villot, secrétaire d'État, à l'évêque de la ville, le pape se déclare "consterné" et "profondément frappé par cet effroyable épisode sanglant".

Paul VI a signalé à maintes reprises dans le passé les progrès de la violence dans le monde actuel. "N'y a-t-il pas une crise de mœurs, une crise de civilisation? demandait-il dès le 20 août 1972. Que la société de consommation commence à se

regarder elle-même: voyez quels appels au désordre moral se trouvent aujourd'hui dans les spectacles (...). Voyez avec quelle indulgence l'agnosticisme moderne accepte ou même défend tout comportement étranger aux normes éthiques", remarquait-il.

A Rome même, capitale de la catholicité, et centre de l'Année sainte 1975, ajoute-t-on de sources ecclésiastiques, la police est tellement débordée par les malfaiteurs que les compagnies d'assurances italiennes sur le vol ont publié une circulaire signalant "leurs préoccupations devant l'augmentation des vols sur le plan national" et leur intention de dénoncer de multiples contrats.

34%

**Rétroactif
au 1er mai 74
sur
l'épargne
véritable
BCN**

La BCN vous offre maintenant 8¼% d'intérêt sur l'épargne véritable. Et ce taux est rétroactif au 1er mai 1974.

Vous vous rendez compte, tout ce que vous pouvez faire avec ça, 8¼%!

Vite, votre bas de laine! Allez le porter dans un compte d'épargne véritable BCN! Un compte avec une assurance-vie sans frais pour vous, selon les modalités du plan Assurance-Vie-Epargne.

8¼%, c'est une autre façon pour la BCN de vous aider à mieux vous servir d'une banque!

Banque Canadienne Nationale

LA BANQUE QUI VOUS AIDE À MIEUX VOUS SERVIR D'UNE BANQUE.